



pôle halieutique

7<sup>e</sup> édition



# Les rencontres halieutiques de Rennes

## Pêche et aquaculture : un atout pour l'aménagement des territoires côtiers

Actes du Colloque  
13 et 14 octobre 2011



Avec le soutien financier de



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'ALIMENTATION  
DE LA PÊCHE  
DE LA RURALITÉ  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE



ASSOCIATION AGRO-HALIEUTES

*La citation de ce document se fait comme suit :*

LESUEUR Marie, HENICHART Laura-Mars, LE PENVEN Catherine, GASCUEL Didier, LE BRIS Hervé (Ed.). 2012. *Pêche et aquaculture : un atout pour l'aménagement des territoires côtiers*. Actes de la 7<sup>e</sup> édition des Rencontres halieutiques de Rennes , 108 p.

*Contact :*

Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST  
65 rue de Saint Briec - CS 84215  
35042 Rennes Cedex

© AGROCAMPUS OUEST 2012  
© Photos AGROCAMPUS OUEST

---

## REMERCIEMENTS

---

A la Région Bretagne, à Rennes Métropole, au Comité national des pêches maritimes et des élevages marins, à la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire ainsi qu'à l'Association agro-halieuates pour leur soutien financier.

A Madame Nathalie Kosciusko-Morizet, Ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement et Monsieur Bruno Le Maire, Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire pour avoir accepté de parrainer ces Rencontres.

A l'ensemble des membres du comité de parrainage, regroupant des personnalités d'horizons très divers reconnues du monde de l'halieutique, pour leur aide dans la programmation et leurs contacts.

A Agrocampus Ouest, et particulièrement à Monsieur Grégoire Thomas, son directeur général. A la direction de la communication, au service de la diffusion scientifique, au service d'appui à la formation et à la recherche, en particulier, à Bénédicte Villeroy de Galhau, à Sylvaine Bitteur, Stéphane Crespel et Anne Bourdeau.

A l'ensemble de l'équipe du Pôle halieutique pour la rédaction du journal et des actes ainsi que pour leur soutien logistique.

Aux membres de l'Association agro-halieuates : aux anciens élèves pour leurs contacts et leur soutien et aux étudiants pour leur contribution logistique.

Enfin, merci à tous les intervenants et aux participants pour la qualité des interventions et des échanges.



# Sommaire

---

## SESSION 1 – LA PECHE ET L'AQUACULTURE FACE AUX ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ETATS DES LIEUX ET DIAGNOSTICS

---

### Enjeux environnementaux

Didier Gascuel, Professeur, AGROCAMPUS OUEST Centre de Rennes

Hervé Le Bris, Professeur, AGROCAMPUS OUEST Centre de Rennes

### Enjeux sociaux et territoriaux

Béatrice Pary, Consultante Gestion littoral SIRENA-REPAL

Guy Fontenelle, Professeur, AGROCAMPUS OUEST Centre de Rennes

### Enjeux fonciers

Olivier Lozachmeur, Juriste Consultant en droit littoral

L'axe 4 du FEP, un vivier d'idées et de projets pour répondre aux enjeux du développement durable

Olivier Denoual, Responsable de l'équipe développement durable, Agence de services et de paiement

### Synthèse de la session

Philippe Gros, Chercheur, Ifremer Brest

---

## SESSION 2 – UNE GESTION NOUVELLE DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE POUR LE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES COTIERS

---

### Point de vue de l'administration française

Patrice Vermeulen, Directeur interrégional de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest

### Point de vue des professionnels de la pisciculture

Jean-Sébastien Bruant, Syndicat français de l'aquaculture marine et nouvelle

### Point de vue des professionnels de la conchyliculture

Goulven Brest, Président, Comité national de la conchyliculture

### Synthèse de la session

Jean Boncoeur, Professeur, Université de Bretagne Occidentale, Brest

---

## SESSION 3 - DE NOUVELLES ACTIVITES, DE NOUVELLES SYNERGIES TERRITORIALES : DES EXEMPLES DE REALISATION

---

### Initiatives mises en place dans le cadre de l'axe 4 du FEP

Gilles Van de Walle, Coordinateur thématique, FARNET Support Unit

### La mise en œuvre du PESCATOURISME sur le bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre

Aurélie Lecanu, Chargée de mission FEP Axe 4, Pays Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre

### Vente directe et lien au territoire : le cas de la Manche

Marie Lesueur, Ingénieure de recherche, Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST Centre de Rennes

### Perspectives pour le développement de mesures halio-environnementales

Aude Körfer, Chargée de mission, Service Pêche et Aquaculture, Conseil Régional de Bretagne

### Exemple d'un contrat bleu en Bretagne

Philippe Le Moigne, Président, Ar Mor Glaz

Synergies entre pêche et énergies marines renouvelables  
Pierre-Georges Dachicourt, Président, Comité national des pêches maritimes et des élevages marins

Synthèse de la session

Philippe Mauguin, Directeur, Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture  
Olivier Denoual, Responsable de l'équipe développement durable, Agence de services et de paiement

---

## SESSION 4 - DES OUTILS POUR INTEGRER LA PECHE ET L'AQUACULTURE DANS L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES COTIERS

---

Instruments de planification spatiale en mer et sur le littoral  
Christophe Le Visage, Consultant, Association LittOcean

Les pêcheurs opérateurs Natura 2000  
Hubert Carré, Directeur général, Comité national des pêches maritimes et des élevages marins

Exemple des aires marines protégées  
François Gauthiez, Directeur adjoint, Agence des aires marines protégées

La conchyliculture, une activité littorale à l'interface, une activité littorale menacée  
Alain Dréano, Secrétaire général, Comité régional conchylicole de Bretagne Sud

Nouvelles approches, nouvelles perspectives pour la pêche et l'aquaculture  
Christophe Le Visage, Consultant, Association LittOcean

Synthèse de la session  
Denis Bailly, Enseignant-chercheur, Université de Bretagne Occidentale

---

## ESPACE TABLES RONDES

---

- 1 - Partage ou division des espaces côtiers : quelles stratégies ?
- 2 - Approche écosystémique de la gestion des pêches : un point d'appui pour la prise en compte des enjeux économiques et sociaux ?
- 3 - Quelle place pour les activités primaires face aux nouveaux enjeux : urbanisme, plaisance, conservation... ?
- 4 - De nouveaux usages pour les ressources marines, des co-produits à la molécule
- 5 - Algues, coquillages et poissons : quel avenir pour les cultures marines côtières ?
- 6 - Recherche et profession en aquaculture et pêche : un partenariat à entretenir

---

## ANNEXES

---

Comité de parrainage  
Liste des participants

*Nota bene :*

- L'organisme d'appartenance des auteurs est précisé dans chaque fiche.
- Les débats sont retranscrits sous la responsabilité des éditeurs, après avoir fait l'objet d'une relecture par plusieurs personnes du Pôle halieutique.

# **Session 1**

**La pêche et l'aquaculture face aux enjeux du  
développement durable : états des lieux et  
diagnostics**







## Session 1 - La pêche et l'aquaculture face aux enjeux du développement durable : états des lieux et diagnostics

# Enjeux environnementaux

*Didier GASCUEL et Hervé LE BRIS, Pôle halieutique, UMR Ecologie et santé des écosystèmes (ESE), AGROCAMPUS OUEST*

## Pêche et aquaculture : les enjeux environnementaux

Le secteur des pêches et de l'aquaculture est aujourd'hui un secteur en pleine mutation. L'enjeu est de placer ces activités dans un cadre de développement durable, en améliorant leur rentabilité économique, leur attractivité sociale, et leur impact environnemental. Il s'agit notamment, en s'appuyant sur une logique territoriale, de produire plus et mieux tout en minimisant l'impact sur les ressources et sur les écosystèmes.

Pour la pêche, une première mutation est engagée avec la décision de passer d'ici à 2015 d'une approche dite « de précaution », en réalité fort peu précautionneuse, à la gestion dite « au Rendement Maximum Durable (RMD) ». Ce changement implique de diminuer la pression de pêche afin de reconstituer les stocks et de sortir de la situation de faibles abondances qui prévaut depuis plus de 30 ans. Il doit permettre le « retour des vieux (et gros) poissons », ce qui aura pour effets une meilleure stabilité de la ressource et une amélioration très sensible de la rentabilité de l'activité de pêche. En outre, de nombreuses études montrent qu'améliorer la sélectivité permettrait des gains encore plus substantiels pour de nombreuses pêcheries. C'est par exemple le cas pour la pêcherie de langoustine du golfe de Gascogne.

Plus généralement, la règle de minimisation de l'impact environnemental des activités de pêche est déjà inscrite dans les textes de la Politique commune des pêches. Elle concerne non seulement les ressources exploitées, mais aussi les habitats, les espèces accessoires, les réseaux trophiques, la biodiversité, etc. Dès lors, une seconde mutation s'annonce. Elle est notamment portée par la conjonction de deux approches convergentes.

- ✓ La première est la volonté affichée, aussi bien au niveau européen qu'au niveau national, de tendre vers une approche écosystémique des pêches. Cette approche pourrait en particulier se concrétiser dans le cadre de plans de gestion écosystémiques à long terme, incluant une gestion à l'échelle des différentes flottilles opérant dans chaque écosystème. Cette gestion s'appuierait elle-même sur l'évaluation des performances écologiques, économiques et sociales de chaque flottille. Elle pourrait inclure l'attribution de droits de pêche différenciés selon ces performances, ou des mécanismes d'incitation (positive ou négative) à leur amélioration.
- ✓ La seconde approche découle de la mise en œuvre de la Directive Cadre Européenne « Stratégie pour le Milieu Marin » (la DCSMM). Cette directive vise à atteindre en 2020 une situation dite de « bon état écologique » dans l'ensemble des écosystèmes marins européens. Elle conduit à la définition et à l'étude de nouveaux descripteurs, dont le suivi aura demain des répercussions fortes sur la gestion des pêches. En particulier, 4 des 11 descripteurs identifiés dans la DCSMM sont très directement impactés par la pêche, et feront donc l'objet à l'avenir de régulations spécifiques : la biodiversité (descripteur n° 1), l'état des stocks commerciaux de poissons, mollusques et crustacés (3), l'intégrité des réseaux trophiques (4), et l'intégrité des fonds marins (6).



Minimiser l'impact de la pêche sur les ressources et les écosystèmes impose et imposera de plus en plus de changer les modes et les pratiques de pêche, mais aussi de diminuer la pression de pêche globale. Naturellement, la tentation est forte d'y parvenir simplement en diminuant le nombre de navires, grâce au recours massif aux plans de sortie de flotte. Une autre voie est cependant possible, en s'appuyant sur une limitation collective de la pression de pêche exercée par chaque navire.

Garder plus de bateaux, en limitant l'effort de chacun et en améliorant ses performances écologiques, est évidemment un enjeu majeur pour l'aménagement des territoires côtiers. De ce point de vue, il n'y a pas de fatalité au déclin du secteur, sous la pression croissante d'exigences environnementales de plus en plus fortes. Faire le choix de la logique territoriale, de la régulation collective et de l'amélioration des pratiques individuelles est, au contraire, la condition *sine qua non* pour maintenir et développer de manière durable un secteur des pêches performant.

En outre, dès lors qu'elle inscrit son activité dans le cadre du bon état écologique, la pêche est en position de force pour exiger que la règle s'applique à tous et que l'ensemble des activités humaines impactant les ressources et les écosystèmes marins soient pareillement régulées ... avec une obligation de résultats. Plusieurs travaux ont par exemple montré l'impact fort de la dégradation des habitats côtiers, et notamment des zones de nourriceries, sur l'état des ressources halieutiques. La DCSMM devrait donner aux pêcheurs des bases solides pour imposer le bon état de ces habitats (descripteur n°6), ainsi que la limitation des invasions biologiques (2) ou des pollutions agricoles à l'origine des phénomènes d'eutrophisation (5). Elle doit aussi contribuer au respect de la qualité des eaux (8), ce qui constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour le secteur, avec la menace terrible d'un accroissement des taux de contaminants dans les produits d'origine halieutique.

Le secteur aquacole doit lui aussi faire face à des enjeux environnementaux majeurs. L'aquaculture côtière se trouve totalement assujettie à la qualité de zones d'interface entre continent et océan. Elle est ainsi dépendante des apports de nutriments indispensables à la production phytoplanctonique nécessaire aux cultures de mollusques filtreurs. Elle subit aussi divers contaminants chimiques et bactériologiques véhiculés par les bassins versants et susceptibles d'altérer la santé des cheptels en élevage et la qualité des produits destinés aux consommateurs. Elle est enfin sous l'influence maritime et doit compter avec le climat, l'hydrodynamisme ainsi que le fonctionnement propre des écosystèmes littoraux, les toxines produites *in situ* et les pollutions engendrées par d'autres activités maritimes.

Le premier enjeu est bien la maîtrise de la qualité de cet environnement. Les réseaux d'observations et les classements de zones pris en charge par les pouvoirs publics constituent une première réponse à cet enjeu. Une deuxième réponse vient du développement de structures d'échanges entre les acteurs d'un même bassin versant avec pour objectif de contribuer à l'identification des bonnes pratiques à mettre en œuvre par chaque acteur. Une troisième réponse vient de l'adaptation des modes de productions par les professionnels avec d'une part, l'aquaculture en systèmes re-circulés privilégiant un contrôle étroit des intrants et, d'autre part, l'aquaculture en eau profonde bénéficiant d'un environnement physico-chimique plus stable et de meilleure qualité sanitaire.

Comme toute activité anthropique l'aquaculture côtière exerce aussi des pressions environnementales qui peuvent dépasser le simple contexte littoral. On peut évoquer l'anthropisation de surfaces d'estran par les cultures de coquillages et les modifications de l'hydrodynamisme liées aux structures d'élevages conchylicoles.

Pour l'élevage des poissons, cinq types d'impacts font l'objet d'une attention plus particulière : la pression exercée sur les ressources halieutiques via la consommation de farine et huile de poisson ; l'enrichissement du milieu lié aux rejets organiques et minéraux des élevages (aliments non consommés, excréments urinaire et fécale) ; les effets des rejets de produits chimiques (produits d'entretien et vétérinaires) ; les risques de croisements génétiques entre populations d'élevage et populations naturelles ; l'introduction et la dissémination de pathogènes (virus, bactéries, parasites) et leur possible transmission aux populations sauvages. Le second enjeu de l'aquaculture côtière est de minimiser les différentes pressions qu'elle engendre.



De nombreux travaux de recherche permettent aujourd'hui de mieux cerner la nature et les effets de ces pressions des différentes filières aquacoles de manière générale et en zone littorale en particulier. Le cadre réglementaire en matière de protection de l'environnement continue d'évoluer (déclaration préfectorale, installations classées pour la protection de l'environnement, schémas des structures des exploitations de cultures marines...) pour tenir compte des progrès des connaissances et des autres usages. Enfin, les professionnels des filières prennent l'initiative tant dans les développements technologiques (substitution *pro-parte* des farines et huiles de poisson) que dans l'adaptation des pratiques (hygiène, prophylaxie...) et des systèmes d'élevage (traitement des effluents). L'approche d' « aquaculture multitrophique intégrée », en permettant de valoriser les rejets, est aujourd'hui considérée comme une perspective prometteuse en termes d'intégration environnementale de cette activité en zone littorale.

En définitive, la pêche et aquaculture ont donc obligation de répondre au défi environnemental, en minimisant leur impact sur les écosystèmes. Cette obligation découle d'une pression externe, avec une exigence écologique de plus en plus forte montant de la société. Mais elle répond aussi et surtout aux intérêts propres du secteur, à ses exigences internes de rentabilité économique durable. Elle doit placer la pêche et l'aquaculture en position de force au sein de la gouvernance des territoires côtiers et maritimes, contribuant ainsi à leur intégration dans une logique de développement durable de ces territoires.

## Contact

**Didier GASCUEL et Hervé LE BRIS, Pôle halieutique, UMR Ecologie et santé des écosystèmes (ESE), AGRO CAMPUS OUEST**

Le support de cette présentation ainsi que l'ensemble des résumés des Rencontres halieutiques sont disponibles à l'adresse suivante : <http://halieutique.agrocampus-ouest.fr/rh2011/>

Depuis 1990, l'association agro-halieuques et le Pôle halieutique AGRO CAMPUS OUEST organisent périodiquement les Rencontres halieutiques de Rennes. Cette manifestation constitue un lieu d'échange et de réflexion prospective entre les différents acteurs de la filière halieutique (professionnels, administratifs, décideurs, scientifiques). La 7<sup>e</sup> édition des Rencontres halieutiques de Rennes s'appuie sur une idée clé : les activités de pêche et d'aquaculture sont, et doivent être plus encore, un atout majeur pour l'aménagement des territoires côtiers. Ces activités primaires sont en effet le support d'un tissu économique et social essentiel pour le développement durable des territoires côtiers. Au-delà de leur poids économique, elles contribuent fortement à l'identité culturelle et à l'équilibre de ces territoires.





Session 1 - La pêche et l'aquaculture face aux enjeux du développement durable : états des lieux et diagnostics

## Enjeux sociaux et territoriaux

*Béatrice PARY, Consultante Gestion littoral SIRENA-REPAL*

*Guy FONTENELLE, Professeur, AGROCAMPUS OUEST Centre de Rennes*

### Des sociétés côtières en mutation

Les zones côtières connaissent actuellement une importante mutation : les emprises se renforcent en mer, avec un développement des industries existantes (granulats ...) ou en projets (éoliennes ...) tandis que les activités notamment ludiques gagnent du terrain (nautisme, sports de glisse, pêche récréative...).

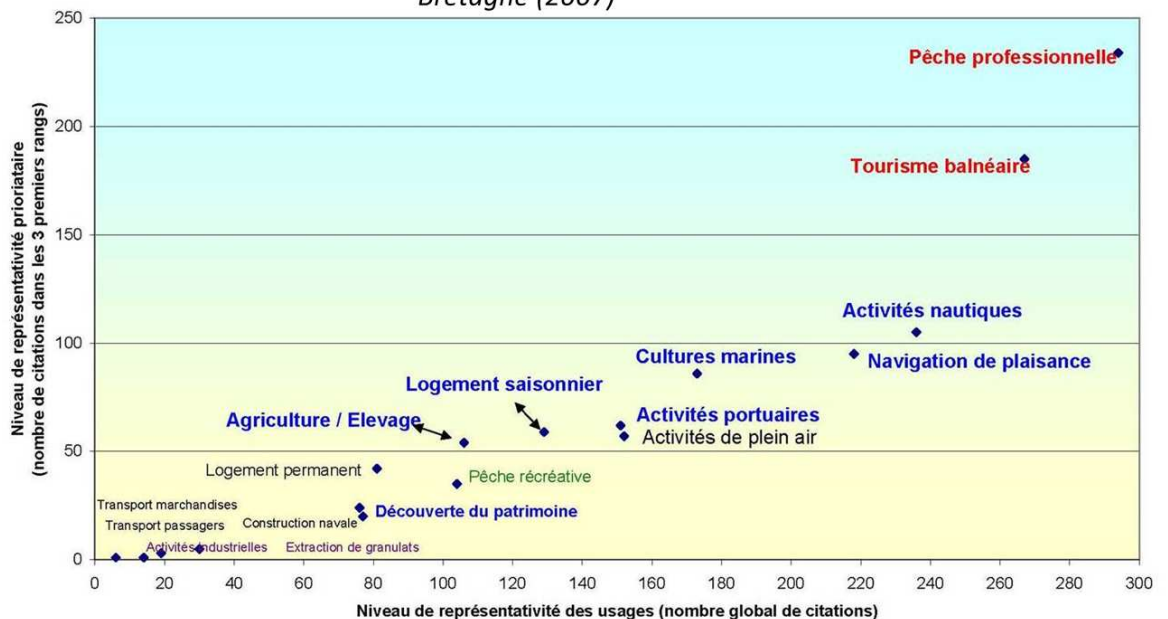
La population continue à se concentrer sur le littoral : ainsi en région Provence Côte d'Azur, 70 % des habitants se trouvent dans les 25 km de la côte, et cette population double en été. De plus, la composition de la population est également modifiée : l'économie devient plus résidentielle, avec des populations nouvelles plus aisées, des retraités qui induisent des besoins en services alors que les populations actives doivent chercher des logements de plus en plus loin de leurs lieux de travail.

### Quelles places pour les pêcheurs et les aquacultures ?

Une enquête réalisée en Bretagne lors de l'élaboration de la charte des espaces côtiers reconnaissait une prépondérance à la pêche professionnelle et au tourisme balnéaire, cités dans les 3 usages les plus représentatifs par plus de 80 % des personnes interrogées (acteurs intermédiaires, représentants associatifs, élus...).

Quels sont les usages les plus représentatifs des espaces côtiers ?

Bretagne (2007)





Toutefois, cette reconnaissance ne suffit pas à défendre la place des activités halieutiques. En effet, le nombre de navires et de marins n'a cessé de diminuer, avec une perte de 25 % en 15 ans et les populations actives de pêcheurs et d'aquaculteurs sont vieillissantes. Les difficultés d'installations et de reprises sont liées notamment à une recrudescence des contraintes extérieures : réglementations sectorielles de plus en plus exigeantes, interdépendance forte vis à vis de la qualité des eaux et des milieux, accroissement de la compétition pour l'espace...

Or, les pêcheurs et les aquaculteurs ne sont pas des usagers comme les autres : leur rôle de sentinelles de la qualité des milieux est dorénavant reconnu, ainsi que leur importance sociale et économique sur la zone côtière bien que celle-ci doive, souvent, être mieux évaluée.

Il reste à renforcer la visibilité de ces acteurs sur le territoire et à identifier les "gains collatéraux" qu'ils occasionnent. Les relations sont en cours de consolidation entre ces activités halieutiques et i) le grand public en structurant des espaces de rencontres, par exemple lors de ventes directes ou de Pescatourisme, ii) les autres filières notamment l'agriculture, le nautisme, le tourisme..., mais aussi iii) les territoires, lors des procédures d'élaboration des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoTs) ou des Documents d'Objectifs (DOCOB) Natura 2000.

Dans ces tentatives de mise en réseau, les organisations professionnelles sont fortement sollicitées, mais se heurtent chroniquement à des difficultés financières.

## Quid des approches territoriales des zones côtières

Au niveau national, l'approche territoriale des zones côtières a été régulièrement alimentée par des textes de référence : Loi Littoral (1986), Rapport « prospective maritime » (1997), recommandation de l'Union Européenne (UE) pour la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) (2002), appel d'offre de la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT) GIZC (2004), Livre Bleu (2007), rapport Gélard (2008), Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) (2008), Grenelle de la mer (2009)...

Toutefois, les visions sectorielles prédominent toujours aujourd'hui et, dans de nombreuses situations, les notions clés de gouvernance et de subsidiarité restent théoriques.

Pourtant, au plan local, des idées concrètes avaient été énoncées, par exemple lors des Assises "Pêche et aquaculture" organisées par la Région Bretagne en 2006, qui affirmaient déjà la nécessité "d'identifier les activités halieutiques (pêche et aquaculture) comme éléments structurants de l'aménagement du territoire, de développer les modes de gestion liés aux territoires (groupe action côtière, conseils de gestion des espaces littoraux et maritimes...), de garantir la pérennité et le développement des entreprises sur les territoires côtiers mais aussi d'améliorer la gouvernance en intégrant les activités halieutiques dans les pays maritimes".

Au plan local encore, des initiatives ont été engagées, en lien avec les zonages Natura 2000 ou avec les outils de planification disponibles - Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), SCoTs et leur volet littoral, contrats de baie et d'étang.

Ainsi, autour de l'étang de Thau, un contrat de gestion est en cours d'élaboration, qui présente des actions touchant tous les domaines économiques et de gouvernance du territoire, pour fédérer les partenaires autour d'un projet de grande ampleur. Malgré ces opérations locales, aucune coordination globale ne se dégage actuellement sur le milieu marin, par exemple pour donner une cohérence entre les différents SCoTs littoraux : où trouver une "cohérence territoriale" pour la partie marine entre la pointe Trévignon et la Presqu'île Quiberon, au droit de quatre SCoTs : Pays Concarneau - Cornouaille, Pays de Quimperlé, Pays de Lorient, Pays d'Auray ?

En réalité, cette superposition de zonage et d'outils induit une multiplicité de procédures parallèles, qui multiplie les réunions de "concertation" et risquent d'user l'enthousiasme des partenaires de terrain, qui se demandent parfois s'ils ne sont pas confrontés à "un sac de nœuds dans un panier de crabes" ...



Malgré tout, des démarches d'animation territoriale se sont concrétisées lors de l'appel à projet "GIZC" de la DIACT lancé en 2005, et, plus récemment, lors de la mise en œuvre de l'axe 4 du FEP et de la sélection de 11 groupes au niveau national. Certes, les opportunités mises en avant dans le cadre de l'axe 4 du FEP sont particulièrement intéressantes, mais les sommes financières engagées à ce jour au niveau de chaque groupe local (selon des décisions nationales) restent notoirement insuffisantes pour garantir la résilience du socio-système halieutique et de son territoire.

En termes de politiques publiques nationales, le bilan est ambigu :

- ✓ les actes ne sont pas à la hauteur des ambitions,
- ✓ les réunions, propositions, mobilisations successives se sont succédées dans des procédures qui ne s'appuient pas assez sur les personnes et les réseaux locaux, et risquent d'induire une perte de confiance au niveau des acteurs des territoires,
- ✓ la gouvernance actuelle reste très éloignée dans ses principes d'une réelle GIZC,
- ✓ les initiatives engagées jusqu'à présent n'ont fait l'objet de quasiment aucune évaluation.

Il s'agit aujourd'hui de changer de vision et d'attitude, de s'engager dans la durée aux côtés des acteurs locaux, avec des montants financiers significatifs, des suivis et des évaluations. En effet, un territoire ne se réduit pas à un espace figé mais est constitué de l'ensemble "des personnes qui y vivent, qui en vivent, qui y viennent". Il est en constante évolution et se construit peu à peu, autour d'une mémoire réactivée et d'actions concrètes conduites par des acteurs locaux mobilisés et encouragés dans leurs initiatives.

Des questions restent toujours d'actualité et pourront alimenter les débats de ces Rencontres halieutiques :

- ✓ Pourquoi si peu d'empressement et de volonté pour passer d'un Etat arbitre à un Etat régulateur ?
- ✓ Comment dépasser les différents agendas politiques des collectivités territoriales ?
- ✓ Quels changements réels attendre d'une gouvernance combinant les approches nationales et les initiatives des territoires côtiers ?

## CONTACT

**Béatrice PARY - Consultante Gestion littoral SIRENA-REPAL**

**Guy FONTENELLE - Professeur, AGROCAMPUS OUEST, Centre de Rennes**

Le support de cette présentation ainsi que l'ensemble des résumés des Rencontres halieutiques sont disponibles à l'adresse suivante : <http://halieutique.agrocampus-ouest.fr/rh2011/>

Depuis 1990, l'association agro-halieuques et le Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST organisent périodiquement les Rencontres halieutiques de Rennes. Cette manifestation constitue un lieu d'échange et de réflexion prospective entre les différents acteurs de la filière halieutique (professionnels, administratifs, décideurs, scientifiques). La 7<sup>e</sup> édition des Rencontres halieutiques de Rennes s'appuie sur une idée clé : les activités de pêche et d'aquaculture sont, et doivent être plus encore, un atout majeur pour l'aménagement des territoires côtiers. Ces activités primaires sont en effet le support d'un tissu économique et social essentiel pour le développement durable des territoires côtiers. Au-delà de leur poids économique, elles contribuent fortement à l'identité culturelle et à l'équilibre de ces territoires.







## Session 1 - La pêche et l'aquaculture face aux enjeux du développement durable : états des lieux et diagnostics

### Enjeux fonciers

*Olivier LOZACHMEUR, Juriste consultant  
en droit du littoral*

## La pêche et l'aquaculture face aux enjeux fonciers

Depuis quelques années, la pêche et les cultures marines subissent la concurrence d'un nombre croissant d'activités, en mer mais aussi à terre. Deux catégories d'activités peuvent être identifiées :

- ✓ les activités existantes qui continuent à se développer et/ou à se diversifier : plaisance, tourisme, urbanisation, loisirs nautiques, extractions de granulats, clapages, passage de câbles sous-marins, etc.
- ✓ les activités qui commencent à s'implanter et dont le développement va s'accélérer dans les années à venir : énergies marines renouvelables (énergie des courants, du vent, des vagues, de la marée, etc.), « nouveaux » loisirs nautiques sur certaines zones (surf, kyte surf), etc.

Si ces activités, auxquelles il convient évidemment d'ajouter le développement des « aires marines protégées » (parc naturel marin, Natura 2000 en mer, partie marine des parcs nationaux, des réserves naturelles et des arrêtés de biotope, parties du domaine public maritime dont la gestion est confiée au Conservatoire du littoral, etc.) concurrencent voire limitent la place de la pêche et des cultures marines en mer, elles ont aussi des impacts à terre.

Ainsi, à Concarneau, le projet d'aménagement du port envisage l'installation de nouveaux pontons réservés à la plaisance (accueil de 100 à 400 unités de 10 à 20 mètres) là où des bateaux de pêche stationnent aujourd'hui. Parallèlement, la halle à marée serait restructurée pour accueillir un pavillon lié à la plaisance et au tourisme.

Le port de commerce de Dunkerque a, quant à lui, accueilli sur ses quais en 2010 une centaine d'éoliennes destinées à être installées au large de l'estuaire de la Tamise. Le développement de projets éoliens et hydroliens en mer, notamment en Bretagne, nécessitera dans les années à venir des espaces à terre. Ces projets pourraient ainsi concurrencer des activités comme la pêche (quais, halles à marée, entreprises, etc.) ou les cultures marines.

De nombreuses installations liées à la pêche et aux cultures marines sont également soumises aux risques littoraux, dont le risque « submersion ». Suite à la tempête Xynthia, 650 sinistres ont ainsi été recensés dans le domaine des cultures marines avec, dans certains cas, des conséquences catastrophiques pour les ostréiculteurs touchés.

Il est important d'ajouter qu'à l'interface terre-mer, l'accès au rivage et à la mer devient un enjeu dans de nombreuses communes littorales et peut entraîner des conflits entre les professionnels de la pêche, les plaisanciers, les amateurs de loisirs nautiques, les associations de pêcheurs amateurs, les associations de protection de l'environnement, etc.

Ainsi, dans la Manche, à Agon-Coutainville, la construction d'une cale, demandée par les ostréiculteurs pour accéder à de nouveaux sites de production sur le domaine public maritime a été contestée par une association. Cet ouvrage est en effet implanté dans un espace dit « remarquable » (au sens de l'article L. 146-6 du code de l'urbanisme issu de la loi « littoral ») où seuls des aménagements légers (exhaustivement listés par l'article R. 146-2 du même code) peuvent être réalisés.



Le juge administratif a logiquement considéré « que la cale litigieuse, qui consiste en une dalle en béton coulée sur enrochement d'une longueur de 100 mètres et d'une largeur de 6 mètres, ne saurait être regardée comme un aménagement léger ». Il n'a cependant pas exigé la destruction de l'ouvrage qui continue donc d'être utilisé par les ostréiculteurs (Conseil d'Etat, 13 février 2009, Communauté de communes de Saint-Malo de la Lande, n°285885).

L'article R. 146-2 du code de l'urbanisme autorise dans les espaces « remarquables » (environ 18 % du territoire des communes littorales, dont de nombreuses plages et parties du rivage) :

- ✓ dans les zones de pêche, de culture marine ou lacustre, de conchyliculture, de saliculture et d'élevage d'ovins de prés salés, les constructions et aménagements exigeant la proximité immédiate de l'eau liés aux activités traditionnellement implantées dans ces zones. Cela n'est toutefois possible qu'à trois conditions : leur localisation doit être rendue indispensable par des nécessités techniques, aucune forme d'hébergement n'est possible, les aménagements doivent être en harmonie avec le site et les constructions existantes.
- ✓ la réfection des bâtiments existants et l'extension limitée des bâtiments et installations nécessaires à l'exercice d'activités économiques.

Par ailleurs, en application de l'article L. 146-4-III du code de l'urbanisme, qui concerne la bande littorale dite des 100 mètres, le changement de destination est interdit par le juge (chantier ostréicole transformé en habitation par exemple).

L'article L. 146-4-III permet par contre la réalisation, en dehors des espaces urbanisés de la bande des 100 mètres, de constructions et d'installations nécessaires à des activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau (atelier de mareyage, ferme aquacole, chantier ostréicole...).

La loi « littoral » est contradictoire sur ce point car elle exige dans le même temps que les constructions soient implantées en continuité des agglomérations et villages existants (art. L. 146-4-I du code de l'urbanisme). En application de l'article L.146-4-I, le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Locmariaquer a ainsi été annulé car il autorisait la construction d'un « hameau ostréicole » et d'une maison de l'ostréiculture en dehors du bourg (Tribunal administratif de Rennes, 24 mars 2011).

Enfin, signalons que l'article L. 146-8 du code de l'urbanisme permet de déroger à toutes les dispositions de la loi « littoral » (et donc à celles qui viennent d'être évoquées) notamment pour les installations, constructions et ouvrages nécessaires aux services publics portuaires (hors plaisance), si leur localisation répond à une nécessité technique impérative (ex. : maison de la pêche avec un atelier, deux chambres froides et deux bassins d'eau de mer ; bassin de décantation).

## CONTACT

**Olivier LOZACHMEUR – Juriste consultant en droit du littoral**

Le support de cette présentation ainsi que l'ensemble des résumés des Rencontres halieutiques sont disponibles à l'adresse suivante : <http://halieutique.agrocampus-ouest.fr/rh2011/>

Depuis 1990, l'association agro-halieuates et le Pôle halieutique AGROCAMBUS OUEST organisent périodiquement les Rencontres halieutiques de Rennes. Cette manifestation constitue un lieu d'échange et de réflexion prospective entre les différents acteurs de la filière halieutique (professionnels, administratifs, décideurs, scientifiques). La 7<sup>e</sup> édition des Rencontres halieutiques de Rennes s'appuie sur une idée clé : les activités de pêche et d'aquaculture sont, et doivent être plus encore, un atout majeur pour l'aménagement des territoires côtiers. Ces activités primaires sont en effet le support d'un tissu économique et social essentiel pour le développement durable des territoires côtiers. Au-delà de leur poids économique, elles contribuent fortement à l'identité culturelle et à l'équilibre de ces territoires.



## Session 1 - La pêche et l'aquaculture face aux enjeux du développement durable : états des lieux et diagnostics

# L'axe 4 du FEP, un vivier d'idées et de projets pour répondre aux enjeux du développement durable

*Olivier DENOUIL, Responsable de l'équipe dévelop-  
pement durable, Agence de services et de paiement*

## Les objectifs de l'axe 4 du FEP

Associer le développement durable à la pêche et à l'aquaculture françaises, par le biais de l'axe 4 du Fonds Européen pour la Pêche (FEP) a été le point de départ d'une vraie expérimentation à l'échelle nationale. En effet, l'originalité de cette démarche est de ne pas passer par une procédure d'appel d'offres nationale définissant à priori les thèmes d'action mais de conforter les acteurs de terrain en privilégiant une démarche ascendante, basée sur la volonté des acteurs locaux de se réunir pour définir une stratégie de développement territorial. Ainsi l'axe 4 du FEP mise sur l'implication et l'énergie des acteurs de terrain pour monter et défendre des projets innovants, contribuant à un développement durable du littoral et de la mer.

L'axe 4 du FEP vise trois priorités : le maintien de la prospérité économique et sociale en valorisant les produits de la pêche et de l'aquaculture ; le maintien et le développement de l'emploi ; le respect d'une meilleure qualité de l'environnement.

L'axe 4 du FEP entend donc contribuer au développement durable de la pêche et de l'aquaculture, en préservant les ressources halieutiques tout en préservant les ressources des professionnels.

Il s'agit d'inciter des acteurs locaux d'un territoire à se réunir autour des filières de la pêche et de l'aquaculture pour élaborer une stratégie de développement qui doit permettre de conforter et de valoriser les filières professionnelles, en les intégrant dans une logique de développement de leur territoire. Une fois cette stratégie de développement élaborée conjointement par les acteurs locaux, une enveloppe budgétaire est confiée au groupe constitué pour qu'il décide de financer des actions lui paraissant répondre aux objectifs de la stratégie. Le groupe se réunit lors de comité de programmation lui permettant de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés par l'avenir des pêcheurs et aquaculteurs de son territoire et ainsi de suivre l'avancée de son programme. La parole et les moyens d'agir sont donc confiés aux acteurs, au plus près du terrain.

## Les projets et les résultats de l'axe 4 du FEP

En France, 11 groupes ont été sélectionnés par la DPMA (Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture) et l'ASP (Agence de Services et de Paiement) pour développer l'axe 4 du FEP. Les premiers projets financés par les groupes reposent sur les trois piliers du développement durable. Tout d'abord, le domaine économique avec des projets de Pescatourisme (Groupes FEP du Var et d'Arcachon), la mise en place de circuits courts de commercialisation (Groupe FEP Thau et son Lido). Ensuite, dans le domaine environnemental, avec les projets de zone de cantonnement du cap roux (Groupe FEP du Var), un observatoire de la qualité de l'eau pour le Groupe FEP d'Auray, la valorisation des sous-produits coquillers en amendement calcique pour les agriculteurs par le Groupe FEP Cotentin Bessin. Enfin un volet social avec le projet porté par les « ateliers des gens de mer » dont l'objectif est d'adapter des postes de travail à des marins-pêcheurs reconnus comme travailleurs handicapés.

Les projets développés dans le cadre de l'axe 4 du FEP sont un vivier d'actions valorisant les professionnels, les produits et permettant de dégager des revenus complémentaires.



Les projets financés intègrent les volets économique, environnemental et social et contribuent ainsi à un développement dit durable des activités littorales. En outre, le point fort de l'axe 4 du FEP est sa capacité à réunir des acteurs variés, à rassembler les ressources humaines d'un territoire et par conséquent à proposer une gouvernance originale, quatrième pilier du développement durable. Cette gouvernance s'incarne dans les comités de programmation réunissant les professionnels, les élus, les socioprofessionnels et les différents acteurs maritimes.

A l'issue de la 2ème rencontre nationale des acteurs de l'axe 4 du FEP des 29 et 30 septembre 2011, les professionnels ont livré leurs sentiments sur cette démarche, déclarant notamment :

« Notre investissement nous a permis de faire sortir la filière pêche de son cocon et d'associer autour de l'idée forte de développement durable, acteurs maritimes, plaisanciers, surfeurs, plongeurs, associations de femmes de marins ou environnementales, communautés de communes, collectivités au sens large... » - Serge Larzabal, Président du Comité Locale des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CLPMEM) de Bayonne et du Groupe FEP Côte Basque – Sud Landes.

« Pour la filière conchylicole, c'est un axe d'actualité qui ouvre des pistes de diversification alors que nous sommes touchés de plein fouet par la mortalité des jeunes huîtres. Cela a favorisé l'osmose entre les acteurs du territoire et la collaboration entre les différents partenaires : « la plaisance » siège à notre comité de programmation. Portés par l'axe 4, nous pouvons nous permettre d'être ambitieux, par exemple en finançant une étude de faisabilité sur l'implantation d'une éclosérie sur le bassin, soit une énorme révolution potentielle... En cette période, l'axe 4 est devenu un incitateur et un booster » - Olivier Laban, Président du Comité Régional de la Conchyliculture Arcachon Aquitaine et co-Président du Groupe FEP Arcachon.

En conclusion, on peut dire à mi-parcours que cette démarche permet de valoriser les professionnels et leurs produits tout en valorisant le territoire qu'ils font vivre. L'axe 4 du FEP amène l'ensemble des acteurs à porter une réflexion collective sur l'avenir de leur territoire en apportant des réponses pour répondre aux enjeux des professionnels dans une perspective de développement durable. Toutefois, l'axe 4 du FEP n'est pas LA solution aux difficultés actuelles (les projets sont financièrement modestes) mais il peut être une solution parmi d'autres. L'investissement des pêcheurs et aquaculteurs dans cette démarche est un atout pour les territoires côtiers car ils les placent comme acteurs du développement des territoires. C'est donc une logique gagnant-gagnant.

## CONTACT

**Olivier DENOUAL – Responsable de l'équipe développement durable, Agence de services et de paiement**

Le support de cette présentation ainsi que l'ensemble des résumés des Rencontres halieutiques sont disponibles à l'adresse suivante : <http://halieutique.agrocampus-ouest.fr/rh2011/>

Depuis 1990, l'association agro-halieuates et le Pôle halieutique AGROCAMBUS OUEST organisent périodiquement les Rencontres halieutiques de Rennes. Cette manifestation constitue un lieu d'échange et de réflexion prospective entre les différents acteurs de la filière halieutique (professionnels, administratifs, décideurs, scientifiques). La 7<sup>e</sup> édition des Rencontres halieutiques de Rennes s'appuie sur une idée clé : les activités de pêche et d'aquaculture sont, et doivent être plus encore, un atout majeur pour l'aménagement des territoires côtiers. Ces activités primaires sont en effet le support d'un tissu économique et social essentiel pour le développement durable des territoires côtiers. Au-delà de leur poids économique, elles contribuent fortement à l'identité culturelle et à l'équilibre de ces territoires.



## Session 1 - La pêche et l'aquaculture face aux enjeux du développement durable : états des lieux et diagnostics

*Présidente : Isabelle Thomas, Vice-présidente chargée de la mer et de la protection du littoral, Conseil régional de Bretagne*

*Rapporteur : Philippe Gros, Chercheur, Ifremer Brest*

### Synthèse des interventions de la session 1

Patrice Guillotreau, Professeur de l'Université de Nantes présente les enjeux économiques du développement durable. Améliorer la viabilité économique des entreprises de pêche et d'aquaculture implique d'accroître les prix et de réduire les coûts (notamment énergétiques), sans disposer de beaucoup de marge pour accroître les quantités. Paradoxalement, il n'existe pas de réel effort de marketing, alors qu'il apparaît nécessaire de revoir le « modèle criée ». Au plan de l'approvisionnement national (« nourrir la population »), il existe un déficit de 3 milliards d'euros de la balance commerciale française, pour les produits animaux d'origine aquatique. La valorisation des co-produits et la qualité sanitaire sont également des enjeux économiques forts, ainsi que l'élimination des rejets qui contribue par ailleurs à la préservation des écosystèmes. Au plan de la gouvernance (qui doit s'appuyer sur le triptyque adhésion- incitation-concertation, pour aboutir au respect des règles de gestion) les enjeux principaux concernent l'éradication de la pêche illicite, non-déclarée et non-autorisée, et le partage de l'espace maritime ; de même, une évolution vers l'internalisation des coûts de la gestion est suggérée par secteur d'activité. L'objectif de gestion au Rendement Maximal Durable (RMD) est également un enjeu important, qui peut entrer en conflit avec un objectif de préservation de l'emploi.

Patrice Guillotreau présente des indicateurs très instructifs à propos de la dépendance énergétique des métiers par segment de flotte, ou encore du nombre d'emplois par tonne pêchée. Ces principales conclusions concernent la nécessité d'une sortie du modèle productiviste et d'une mise en œuvre des « bonnes pratiques » comme les écolabels, la reconquête du marché intérieur. Il faut également réussir le pari de l'interprofession, la valorisation des produits et la diversification des usages.

Les enjeux environnementaux, concernant la durabilité écologique du secteur, sont présentés par Didier Gascuel, Professeur, AGROCAMBUS OUEST.

Cette intervention développe la thèse suivante : « on peut produire plus et mieux en minimisant l'impact écologique ». Il s'agit de dépasser la gestion traditionnelle (pêcher jusqu'à atteindre le non soutenable), et viser à minimiser l'empreinte écologique. Le levier consiste à diminuer la « pression de pêche » (outils : alléger l'effort, développer les quotas individuels, etc.). Plusieurs exemples sont présentés qui montrent des tendances positives attribuées aux plans de gestion. Un point important ressort : la future Politique Commune de la Pêche (PCP) sera alignée sur l'objectif du Bon Etat Ecologique (BEE) de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) (pilier environnemental de la Politique Maritime Intégrée de l'Union européenne, la DCSMM encadre aussi les autres activités maritimes). Un autre axe de progrès concerne la mise en place de l'approche par flottille ; elle doit permettre de construire des diagnostics écologiques, économiques et sociaux à l'échelle de chaque pêcherie et d'envisager une gestion différenciée par pêcherie. Enfin, l'accent est mis sur la reconquête de la qualité des milieux, facteur essentiel de la durabilité des secteurs pêche et aquaculture.



Béatrice Pary, Consultante Gestion littoral SIRENA-REPAL, et Guy Fontenelle, Professeur, AGROCAMPUS OUEST, présentent les enjeux sociaux et de gouvernance, « le ferment du développement durable ». Diverses pressions sur la bande côtière sont évoquées : l'accroissement des emprises, la variété des usages, l'augmentation de la population (notamment en Provence Alpes Côte d'Azur) et de l'économie résidentielle, etc. Cependant, la pêche professionnelle est reconnue comme un « usage pas comme les autres » dont le poids socio-économique mérite d'être mieux évalué et la visibilité améliorée. Des relations structurées sont à construire avec le grand public et les autres filières (mise en place de commissions paritaires).

Une mise en perspective de la réglementation, de la loi littoral à la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC), est présentée pour constater que la gestion reste généralement sectorielle. Les politiques publiques ne sont pas à la hauteur des attentes et le rôle de l'État (arbitre vs régulateur) est à clarifier. Pragmatiquement, il faut s'appuyer sur des réseaux d'acteurs. Enfin, les deux intervenants montrent la difficulté et les limites d'une possible évaluation des projets de GIZC.

Olivier Lozachmeur, Juriste consultant, expose les enjeux fonciers en s'appuyant sur plusieurs exemples démonstratifs. Sont entre autres évoqués le risque de submersion, l'accès à la mer, les litiges causés par les constructions dans les espaces protégés, la pression sur les conchyliculteurs dans la bande des 100 m, la continuité avec l'agglomération inscrite dans le code de l'urbanisme. La conclusion générale est la suivante : dans le cadre de la loi Littoral, l'outil pertinent pour l'accès au foncier et le maintien ou le développement des activités primaires est le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), complété par le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM), qui peut être étendu jusqu'à 12 milles nautiques.

Olivier Denoual, Responsable de l'équipe développement durable, Agence de services et de paiement, présente l'Axe 4 du Fonds Européen pour la Pêche (FEP), dont l'objectif est le développement durable des zones de pêches. En d'autres termes, il s'agit de maintenir l'emploi, de préserver l'environnement côtier et d'assurer une prospérité économique et sociale. En résumé « préserver la ressource tout en préservant les ressources des professionnels ». L'originalité de l'axe 4 est de créer des liens entre les acteurs à l'échelle d'un territoire pour élaborer une stratégie locale. Cet axe réunit entre autres les élus territoriaux, les professionnels de la pêche et de l'aquaculture, du tourisme, les associations, etc.

Beaucoup de projets (une trentaine) sont engagés depuis 1 an : Pescatourisme, circuit court de commercialisation, atelier des gens de mer, etc. L'axe 4 est le volet le plus modeste du FEP (moins de 4 % du budget total), mais il permet d'expérimenter (une mise « pour voir »), et s'assortit d'un « effet label ».

Le débat est en grande partie orienté sur la gestion des pêcheries dans son acception écosystémique. Le RMD reste une approche classique, mais le passage à l'opérationnel face aux nouveaux enjeux (objectif du Bon Etat Ecologique et objectif de viabilité socio-économique des pêcheries) soulève des interrogations de nature variée, et renvoient à des questions complexes. La nécessité d'une « gestion adaptative » est mentionnée.

Les supports de ces présentations ainsi que l'ensemble des résumés des interventions des Rencontres halieutiques sont disponibles à l'adresse suivante : <http://halieutique.agrocampus-ouest.fr/rh2011/>

Depuis 1990, l'association agro-halieuates et le Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST organisent périodiquement les Rencontres halieutiques de Rennes. Cette manifestation constitue un lieu d'échange et de réflexion prospective entre les différents acteurs de la filière halieutique (professionnels, administratifs, décideurs, scientifiques). La 7<sup>e</sup> édition des Rencontres halieutiques de Rennes s'appuie sur une idée clé : les activités de pêche et d'aquaculture sont, et doivent être plus encore, un atout majeur pour l'aménagement des territoires côtiers. Ces activités primaires sont en effet le support d'un tissu économique et social essentiel pour le développement durable des territoires côtiers. Au-delà de leur poids économique, elles contribuent fortement à l'identité culturelle et à l'équilibre de ces territoires.

## **Session 2**

**Une gestion nouvelle de la pêche et de  
l'aquaculture pour le développement des  
territoires côtiers**







## Session 2 - Une gestion nouvelle de la pêche et de l'aquaculture pour le développement des territoires côtiers

# Point de vue de l'administration française

*Patrice VERMEULEN, Directeur Interrégional de la mer Nord Atlantique—Manche Ouest*

## Implication des professionnels, prise en compte des parties prenantes

Il ressort des processus de consultation conduits par la France dans le cadre des Assises de la Pêche que l'un des enjeux majeurs de la réforme de la gouvernance de la Politique Commune de la Pêche (PCP) est de permettre une plus grande implication et une plus grande responsabilisation des professionnels dans les mécanismes de prise de décision. Parallèlement, le Grenelle de la mer a également mis en évidence la nécessité de resserrer le dialogue entre les professionnels et la société civile. Pour cela, il est important de définir des enceintes de prise de décision qui tiennent compte de ces deux nécessités.

Il apparaît que ce processus de dialogue entre profession, société civile et administration doit se faire par pêcherie dans la zone côtière. Ainsi, à l'intérieur de la bande des 12 milles marins, sans préjudice des droits historiques des États membres et de l'application de la stabilité relative, la compétence nationale doit être réaffirmée et les modalités de la gouvernance à l'intérieur de cette limite pourraient s'organiser sur la base des organisations professionnelles paritaires déjà en place (que sont en France les Comités Régionaux des Pêches Maritimes et des Elevages Marins - CRPMEM). Autour de ces instances pourrait se créer pour chaque pêcherie un dialogue entre les représentants de la profession, les organisations environnementales et les autorités administratives locales pour la définition des mesures de gestion les plus appropriées au regard des avis scientifiques.

## La pratique en Bretagne

Le Préfet de région contribue à l'aménagement des espaces côtiers par l'encadrement réglementaire qu'il exerce directement, ou en approuvant des délibérations du Comité régional des pêches maritimes et élevages marins, en matière de pêche embarquée et de pêche à pied. Pour l'année 2010, ce sont ainsi 176 arrêtés qui ont été pris, dont 106 portant approbation de délibérations du Comité régional des pêches maritimes et élevages marins de Bretagne.

En vue de protéger les ressources, ou d'en assurer une gestion rationnelle, le Préfet peut limiter le nombre d'engins de pêche autorisés par navire ou par pêcheur, fixer les caractéristiques des navires autorisés à pêcher, soumettre l'exercice de la pêche à un régime d'autorisation, fixer le nombre d'autorisations délivrées, soit dans certaines zones, soit pour la pêche de certaines espèces.

Lorsqu'une ou plusieurs espèces sont menacées du fait de l'évolution naturelle, provoquée ou accidentelle de leur milieu de vie, il peut dans une zone géographique définie et pour une période limitée, en interdire la pêche, partiellement ou totalement, ou l'interdire avec certains engins ou modes de pêche. Afin de permettre le bon ordre des activités de pêche, de prévenir des conflits d'usage, il peut prendre des mesures relatives aux modalités d'utilisation ou de pose des engins de pêche et aux périodes où ils peuvent être posés ou utilisés.

Pour la bonne application de cette réglementation, le Préfet de région est responsable de la police des pêches en mer et à terre. Il anime et coordonne l'action des services de l'Etat dans ce domaine.

## Une hétérogénéité de définitions pour la pêche côtière artisanale

La France souscrit pleinement à l'appréciation de la Commission européenne sur le rôle des pêcheurs pratiquant la pêche côtière, artisanale dans le tissu social et l'identité culturelle de nombreuses régions littorales européennes. La modulation de la capacité des flottes de pêche avec les possibilités de capture peut à cet égard s'accompagner légitimement d'une protection des communautés côtières les plus fragiles. La France note cependant qu'en pratique, les définitions des pêches côtières et/ou artisanales varient d'un Etat à un autre tout en soulignant que les pêcheries artisanales peuvent être des pêcheries de subsistance ou commerciales, servir à la consommation locale ou à l'export.

La distinction entre zones côtière et hauturière est plus usitée en France que la distinction entre pêches artisanale et industrielle. Cependant, cette distinction ne saurait emporter, en raison de la diversité des flottilles opérant dans la bande côtière, une limite à 12 milles nautiques ou une taille maximale de 12 mètres. En effet, l'espace côtier n'est pas une entité homogène et il recouvre des réalités différentes. Cette problématique des pêcheries côtières concerne par nature l'ensemble du littoral français, et particulièrement la Bretagne.

Les règles actuelles de la « stabilité relative » et celle des « douze milles marins » (réservation des zones côtières d'un Etat membre à sa flottille hors droits d'accès historiques aux zones côtières d'autres Etats) déterminent, de fait, largement les possibilités de pêche pour les flottes artisanales côtières. La modulation de la capacité des flottes de pêche avec les possibilités de capture doit légitimement s'accompagner d'une protection des communautés côtières les plus fragiles. L'idée d'un régime de gestion différencié centré essentiellement sur des objectifs sociaux pour les flottes artisanales des communautés côtières appelle cependant une appréciation plus mesurée. Il semble en effet que les flottes artisanales, qui exercent pour certaines des activités à forte valeur ajoutée, doivent renforcer leur viabilité économique et préserver leur contribution à la vie des communautés côtières.

A l'idée d'un régime de gestion différencié, la France oppose celle d'un nouveau dimensionnement des capacités dont la nécessité est reconnue par l'ensemble des opérateurs de la filière et des parties prenantes publiques et associatives. L'appréciation de son ampleur doit précisément être conduite pêche par pêche.

Le traitement que le Livre vert réserve à l'espace côtier apparaît en France comme une contrepartie à l'instauration de droits individuels transférables qu'il propose d'établir pour gérer l'espace hauturier.

Du strict point de vue de la sécurité des navires et de la navigation, il ne saurait être question, sous le bénéfice d'une volonté légitime de préserver les pêcheries côtières, d'en tirer argument pour conforter la construction de navires de moins de douze mètres ou le maintien des modalités actuelles de calcul de leur jauge, inadaptées aux navires de moins de 24 mètres et induisant un effet de seuil à partir de quinze mètres.

Sans nier les contraintes spécifiques liées au littoral, accepter le traitement particulier de l'espace côtier proposé par la Commission, reviendrait à entériner le principe de droits transférables pour les autres activités.

En l'absence d'une définition uniforme de la pêche côtière et/ou de la pêche artisanale, la pertinence d'abandonner tout accompagnement des flottes dites « hauturières » ou « industrielles » ne paraît pas avérée. Les effets de seuils qu'un tel régime pourrait créer, et les conséquences que cela aurait sur les flottilles « intermédiaires » et sur la bande côtière, en cas de « repli » consécutif à un régime différencié et de report d'effort consécutif, paraissent en outre à la fois difficile à anticiper et lourdes de conséquence pour les économies côtières.

La France considère que l'administration et la gestion de l'espace côtier doivent relever de dispositions mises en œuvre au niveau des façades ou des régions, mais ne doivent pas procéder des mesures arrêtées dans le cadre de la PCP elle-même. La nécessité d'un nouveau dimensionnement des capacités est reconnue par l'ensemble des opérateurs de la filière et des parties prenantes publiques et associatives, l'appréciation de son ampleur ne peut pas être globale mais doit être conduite Etat membre par Etat membre et pêche par pêche. L'analyse doit porter aussi bien sur les efforts déjà consentis en la matière par chaque Etat membre que sur celui qui reste à fournir. En outre, cette adaptation doit être accompagnée par des dispositifs spécifiques qui permettront d'en compenser les conséquences économiques et sociales (notamment, des dispositifs de formation, de diversification et de reconversion vers des activités halieutiques plus durables ou d'autres activités liées à l'économie maritime).

Par ailleurs, la conduite de ce nouveau dimensionnement ne doit pas occulter le vieillissement accéléré de la flotte française (près de 25 ans de moyenne d'âge).





Il apparaît nécessaire de renouveler et de moderniser les flottilles pour plusieurs raisons :

- ✓ assurer la sécurité des navires en termes de stabilité pour réduire les risques de sinistres graves et celle des équipages pour réduire leur exposition,
- ✓ réduire les risques d'accident à bord,
- ✓ améliorer les conditions de travail et de vie à bord pour les marins pêcheurs, afin de contribuer également à l'attractivité du métier,
- ✓ améliorer l'efficacité énergétique (propulsion, optimisation énergétique, carène, équipements à bord, etc.),
- ✓ accroître la sélectivité des engins, permettant d'augmenter le ciblage des captures (préservation de la ressource et adéquation aux attentes du marché),
- ✓ améliorer la capacité de valorisation des captures à bord (amélioration des moyens de conservation et de manipulation des produits),
- ✓ prendre en compte les conséquences de la réduction significative des rejets, en termes de capacités de stockage, voire de valorisation à bord.

Ces axes de modernisation conduiront notamment à construire des navires plus longs.

Dans ce cadre, la possibilité de soutenir la construction de navires sous condition, en particulier d'encadrement des capacités de capture et d'optimisation énergétique, doit être envisagée. Le but est de disposer d'une flotte sûre et compétitive, à même de contribuer à l'approvisionnement du marché tout en garantissant une pêche durable.

Les financements publics devraient être recentrés sur des actions structurantes, en cohérence avec les objectifs de la PCP, notamment : accroissement du niveau de connaissance halieutique, protection du milieu marin et de la biodiversité, mesures halio-environnementales (en se basant notamment sur l'expérience des « contrats bleus » mis en œuvre en France et validés par la Commission européenne), innovations technologiques et méthodologiques contribuant notamment à la durabilité de la pêche (sélectivité des engins de pêche), à la rentabilité des entreprises (efficacité énergétique à tous les stades de la filière) et à la fourniture aux consommateurs de produits sains et de qualité, participation au développement des régions côtières, etc. Ces actions prioritaires devraient être déterminées par une double approche, de filière (comprise dans sa globalité) et territoriale, afin d'en assurer la cohérence et d'obtenir les synergies nécessaires.

## Contact

**Patrice VERMEULEN, Directeur Interrégional de la mer Nord Atlantique—Manche Ouest**

Le support de cette présentation ainsi que l'ensemble des résumés des Rencontres halieutiques sont disponibles à l'adresse suivante : <http://halieutique.agrocampus-ouest.fr/rh2011/>

Depuis 1990, l'association agro-halieuques et le Pôle halieutique AGROCAMBUS OUEST organisent périodiquement les Rencontres halieutiques de Rennes. Cette manifestation constitue un lieu d'échange et de réflexion prospective entre les différents acteurs de la filière halieutique (professionnels, administratifs, décideurs, scientifiques). La 7<sup>e</sup> édition des Rencontres halieutiques de Rennes s'appuie sur une idée clé : les activités de pêche et d'aquaculture sont, et doivent être plus encore, un atout majeur pour l'aménagement des territoires côtiers. Ces activités primaires sont en effet le support d'un tissu économique et social essentiel pour le développement durable des territoires côtiers. Au-delà de leur poids économique, elles contribuent fortement à l'identité culturelle et à l'équilibre de ces territoires.





## Session 2 - Une gestion nouvelle de la pêche et de l'aquaculture pour le développement des territoires côtiers

# Point de vue des professionnels de la pisciculture

*Jean-Sébastien BRUANT, Syndicat français de l'aquaculture marine et nouvelle*

## Etat des lieux, contexte économique

Les données de la FEAP (Federation of European Aquaculture Producers), montrent une situation de fait concernant la croissance du secteur aquacole à la fois en UE et hors UE (Union Européenne). L'image la plus proche de la situation de la pisciculture serait celle d'un cancre dans une classe de mauvais élèves, même si les producteurs français ne font pas moins bien que leurs collègues de l'UE où la croissance est pratiquement inexistante, ce qui n'est pas le cas en dehors de l'union.

Dans l'UE, la production est stable avec 70 % d'importation. On observe cependant 7,6 % de croissance hors UE. La consommation est en croissance. Elle est de 24 kg / personne / an bénéficiant des recommandations des médecins et des nutritionnistes, 50 % provenant de l'import. L'autosuffisance est seulement de 50 % pour les coquillages mais encore moins pour le poisson avec 15 %, les premiers poissons consommés étant le saumon atlantique et la morue très largement importés.

En France, la production aquacole nationale a tendance à régresser. Parallèlement, la consommation en produits aquatiques augmente. La compensation se fait donc par l'importation qui est passée de 60 à 80 % aujourd'hui. A titre d'exemple, 185 000 t de moules sont consommées annuellement en France pour une production de 75 000 t seulement. En 2008, 85 % de produits aquatiques consommés ont été importés. Le déficit de la balance commerciale est de 3,1 milliards € pour l'ensemble des produits aquatiques. Il est de 1,6 milliard € pour le poisson. 730 000 t de denrées aquatiques sont produits dont 32 % seulement issus de l'aquaculture alors qu'au niveau mondial, le poids de l'aquaculture se situe aujourd'hui autour des 50 %. Ceci indique le faible développement de la filière. Plus précisément la part du poisson d'aquaculture représente seulement 15 % sur un total de 55 000 t (salmoniculture, poissons marins et poissons d'étangs confondus).

En ce qui concerne la pisciculture, l'analyse des chiffres du rapport de branche reçu en 2009 (situation 1997-2007) montre un très net recul de l'élevage de la truite (en 10 ans 27 % de sites et 35 % d'emplois en moins). La pisciculture marine montre un profil un peu plus favorable avec une progression essentiellement liée à la production d'alevins. Cela ne concerne que très peu d'entreprises. L'implantation de la filière esturgeon pour la production de caviar constitue une lueur d'espoir. Globalement les résultats ne sont pas satisfaisants et la France avec ses 55 000 t de production piscicole est très mal placée dans l'UE avec 290 000 t (chiffres 2008).

Plus particulièrement pour la pisciculture marine, on observe une érosion du nombre d'entreprises (46 en 1997, 39 en 2007). Dans le même temps la production d'alevins a plus que doublé. Cette progression se poursuit puisque qu'on est passé de 76 millions d'alevins en 2007 à 90 millions en 2011. Du fait de la faible demande en France liée au faible nombre de fermes de grossissement, la plus part des alevins sont exportés. On peut citer le cas de la Ferme Marine de Douhet (FMD) où sur une production de 30 millions d'alevins, 90 % sont exportés sur les pays du pourtour méditerranéen. La comparaison des tonnages produits en 1997 (4 400 t) et de 2007 (6 000 t) laisserait penser à une progression. Entre 1997 et 2007, les tonnages ont atteints 8000 t. La situation de 2007 témoignerait donc d'une décroissance. Si globalement le chiffre d'affaire apparaît en hausse, à l'échelle de l'unité celui-ci est plutôt en baisse. Ce sont les écloséries qui réalisent une grande part du chiffre d'affaire. Cinq entreprises représentent ainsi 60 % de ce chiffre, ce qui montre le nanisme du secteur. A titre d'illustration, la FMD, N°1 français de la reproduction des poissons marins et occupant une des places principales au niveau européen n'a « que » 42 employés.

La pisciculture marine française représente 533 personnes, dont 95 % à temps complet. On est plutôt dans une phase de décroissance de la main d'œuvre estimée à 15 % en 10 ans. Ceci est lié aux marchés qui se rétrécissent et en même temps à une amélioration de la productivité liée au succès des élevages et à l'automatisation. Cette filière est donc très dépendante des exportations. En France, on détient le fleuron des écloséries de poissons de l'UE. Si ces écloséries venaient à vendre sur le territoire national, on pourrait tripler la production française.

## La ferme marine du Douhet

Située sur la côte de l'île d'Oléron, la Ferme Marine du Douhet (FMD) a 30 ans d'existence, ce qui illustre une certaine durabilité. Initialement implantée pour le grossissement de turbot, la ferme a connu une évolution de spécialisation vers l'écloserie. Son évolution montre la prise en compte de la nécessité d'une diversification des produits. En 1995, la FMD marque cette spécialisation sur la daurade royale avec l'engagement dans la sélection génétique. La crise du marché de 2008-2009, l'amène à envisager la production de nouvelles espèces comme le maigre et le bar. Le chiffre d'affaires est croissant comme la masse salariale (42 personnes en 2011) L'activité est principalement tournée vers l'export avec des clients principalement sur le pourtour méditerranéen; les principaux étant la Grèce et la Turquie mais aussi la Tunisie, Malte, la Croatie, l'Italie, l'Espagne, le Portugal. La diversification du marché amène maintenant aux pays du golfe persique, en Algérie et en Albanie. L'entreprise est passée d'une production de 15 à 20 millions d'alevins, avec la mise en place d'une nouvelle activité de pré-grossissement. Aujourd'hui, 70 % des alevins produits passent par le pré-grossissement.

L'activité majeure de l'entreprise concerne la sélection et la reproduction. Loin des marchés méditerranéens, l'objectif est d'expédier des alevins de plus en plus petits sachant que le marché veut des alevins de plus en plus gros. Ceci a conduit à tisser des partenariats avec des fermes à terre en Espagne, Croatie et Grèce où sont envoyés des poissons de 250 à 500 mg qui y seront pré-grossis jusqu'à un poids du marché de 5 à 20 g. Ceci sous-tend que la politique de développement de l'entreprise est de se focaliser réellement sur l'amont de la filière : la sélection et la reproduction. Il s'agit de faire de l'éloignement du marché un atout : offrir un produit sain grâce à un environnement protégé. Il s'agit également de vendre un produit à forte valeur ajoutée dans le but de valoriser les compétences et le niveau de formation du personnel.

Pour atteindre ces objectifs plusieurs axes de travail sont suivis. Une maîtrise parfaite de la reproduction et des élevages larvaires est indispensable. Sur le pourtour méditerranéen, une écloserie correcte atteint 25 à 30 % de taux de survie. La FMD atteint aujourd'hui le double. La FMD est très soucieuse de la qualité des produits, des services, l'engagement sur les délais de livraison, etc. La politique sanitaire est extrêmement stricte. La FMD est de plus engagée depuis quelques mois dans une démarche 3D (« démarche Destination Développement Durable ») dans le cadre du développement durable. Dans la dynamique de diversification, une nouvelle unité est aujourd'hui en construction pour répondre au cahier des charges européen de l'agriculture biologique.

La protection de l'environnement est un domaine qui prend de plus en plus d'importance depuis 1998. La ferme s'est établie dans un environnement de marais conchylicoles dont l'aménagement a permis la mise en place d'une re-circulation des effluents à l'intérieur d'un lagunage. Depuis 5 ans la réflexion a porté sur la façon de valoriser ce système. Grâce au programme Seacase (Ifremer, laboratoire Liens de l'Université de la Rochelle) des tests ont été menés à la fois sur des daurades, des crevettes et des huîtres. Les résultats se sont montrés très positifs tant dans la qualité, la texture et la composition de la chair pour les daurades et les crevettes que pour le remplissage et la qualité chimique des huîtres. Il s'est ainsi mise en place une activité issue de la protection de l'environnement avec la création d'un emploi chargé de la gestion du lagunage.

Dans l'objectif de tisser des liens avec le monde de la conchyliculture et de la pêche plusieurs projets sont à l'étude dans un partenariat local permettant de relocaliser une activité essentiellement tournée à l'export. Cela concerne tout d'abord la fourniture d'Artemia et de phytoplancton contrôlés sur le plan microbiologique à des écloséries de mollusques ou de crevettes et aussi, grâce à la maîtrise sanitaire et de la reproduction de la FMD, un projet de production de naissain pour le réensemencement de gisements de pectinidés pour le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Charente – Maritime.



## Conclusion

Au niveau national, une lueur d'espoir est arrivée avec la mission Tanguy et la concrétisation en 2010 de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche ainsi que la mise en place des schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine (SRDAM - juin 2011). Ces schémas doivent être votés pour mi-décembre 2011. Les premiers objectifs sont très importants : recenser les sites aquacoles existants, assoir la légitimité des exploitations existantes. On espère que cela va favoriser le développement de notre secteur et encourager les investisseurs.

## CONTACT

**Jean-Sébastien BRUANT, Syndicat français de l'aquaculture marine et nouvelle**

Le support de cette présentation ainsi que l'ensemble des résumés des Rencontres halieutiques sont disponibles à l'adresse suivante : <http://halieutique.agrocampus-ouest.fr/rh2011/>

Depuis 1990, l'association agro-halieuates et le Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST organisent périodiquement les Rencontres halieutiques de Rennes. Cette manifestation constitue un lieu d'échange et de réflexion prospective entre les différents acteurs de la filière halieutique (professionnels, administratifs, décideurs, scientifiques). La 7<sup>e</sup> édition des Rencontres halieutiques de Rennes s'appuie sur une idée clé : les activités de pêche et d'aquaculture sont, et doivent être plus encore, un atout majeur pour l'aménagement des territoires côtiers. Ces activités primaires sont en effet le support d'un tissu économique et social essentiel pour le développement durable des territoires côtiers. Au-delà de leur poids économique, elles contribuent fortement à l'identité culturelle et à l'équilibre de ces territoires.







## Session 2 - Une gestion nouvelle de la pêche et de l'aquaculture pour le développement des territoires côtiers

# Point de vue des professionnels de la conchyliculture

*Goulven BREST, Président, Comité national de la conchyliculture*

## La place de la conchyliculture sur le territoire français

Avant de donner des réponses sur la place de la conchyliculture sur le territoire français, il est nécessaire de connaître son histoire et son importance socio-économique. La conchyliculture est une profession jeune sur le littoral. En effet, le développement de l'ostréiculture se réalise essentiellement à partir du 20<sup>ème</sup> siècle avec les premiers essais de captage au 19<sup>ème</sup> siècle. Les parcs vont se multiplier sur le littoral et les anciens pêcheurs vont se faire cultivateurs de la mer. La mytiliculture est encore plus récente avec un développement d'après-guerre.

L'activité conchylicole est présente sur l'ensemble des régions littorales : du Nord-Pas-de-Calais à la Provence-Alpes-Côte d'Azur en passant bien évidemment par la Corse. Elle représente plus de 4 600 concessionnaires (ceux-ci sont l'entité spécifique de la profession puisque qu'ils représentent le nombre de détenteurs d'au moins une concession sur le domaine public maritime), plus de 5 000 établissements conchylicoles et 3 200 entreprises. Ces dernières emploient plus de 17 000 salariés représentant près de 10 000 ETP (Equivalent Temps Plein) avec une forte disparité régionale puisqu'un tiers sont en Poitou-Charentes, région expéditrice de coquillages ; les deux autres régions se démarquant étant la Bretagne et la Normandie, régions de production.

La conchyliculture française est marquée par une production annuelle ostréicole de 80 000 tonnes en forte baisse, environ 40 % depuis le début des épisodes de surmortalités en 2008, et réalisée en grande partie sur estran en surélévé ; une production annuelle mytilicole de 61 000 tonnes essentiellement issue des bouchots, spécificité française. Le chiffre d'affaires s'élevant à 774 millions d'euros. Elle a une très bonne place dans le paysage conchylicole européen dont les chiffres-clés sont : 770 000 tonnes de production (dont 20 % en France), 7 500 entreprises (61 %), 38 000 emplois directs (45 %) et 1,94 milliards € de chiffre d'affaires (40 %).

Depuis 2000 et sa représentation au sein de la Commission Européenne, l'Association Européenne de Producteurs de Mollusques (AEPM), créée sous l'impulsion du Comité National de la Conchyliculture (CNC), œuvre pour une reconnaissance croissante de l'activité conchylicole. En 2002, l'Union européenne reconnaît que la conchyliculture est stratégique « pour le développement durable de l'aquaculture européenne » et qu'il est indispensable de la soutenir. Aujourd'hui, la conchyliculture est connue et reconnue et dans les discussions sur le réforme de la Politique Commune de la Pêche (PCP) et de l'Organisation Commune des Marchés (OCM), sa place est grandissante.

Néanmoins, de par sa position à l'interface terre-mer, lieu de nombreuses convoitises, il existe de nombreux freins à son développement voire à la pérennisation. Les conflits d'usage sont nombreux en mer avec la pêche côtière et la navigation de plaisance ; sur l'estran avec la pêche à pied (récréative ou professionnelle) en plein développement. De plus, il faut faire face à l'absence d'une réelle volonté de politique locale et une très grande disparité : compétition des accès aux sites qui favorise principalement le tourisme et les loisirs nautiques, forte concurrence liée à l'urbanisation des zones côtières, oppositions « irrationnelles » d'association de riverains. De plus, certains prétextes environnementaux entraînent des a priori défavorables alors que la conchyliculture est tout à fait compatible voire profitable : Natura 2000, parcs naturels, etc.





Un des enjeux majeurs de la profession et de sa pérennisation est la nécessité de bénéficier d'espaces de production mais également des milieux de bonne qualité. L'approvisionnement en eau de mer est indispensable au bon fonctionnement des établissements conchylicoles (opérations de lavage, stockage et/ou purification). Il faut donc des implantations terrestres à proximité immédiate de l'estran sur des secteurs extrêmement convoités. Les sites en mer sont objet de convoitises mais les accès aux estrans ou aux mers peu profondes se limitent et le développement d'une aquaculture du mollusque plus océanique, dite « offshore » est techniquement réalisable mais économiquement impossible au regard des surcoûts engendrés.

De plus, pour que la conchyliculture puisse continuer sur les bassins de production, il faut un biotope en bonne santé qui permette une reproduction correcte et un état physiologique satisfaisant des espèces qui y vivent, sans occulter un aspect sanitaire irréprochable par le contrôle et surtout la maîtrise des apports de pollutions microbiologiques.

Par ailleurs, la conchyliculture a des attraits non négligeables. Elle permet le maintien socio-économique d'activités directes et indirectes, conforté par de nouveaux développements comme la mise en exploitation de nouvelles espèces (qui étaient jusque-là étiquetées « pêche »), par le développement d'un nouveau tourisme dans un domaine naturel préservé (écotourisme, pescatourisme, découverte des métiers prolongée par des dégustations). La profession s'inscrit dans une dynamique de structuration en lien étroit avec son territoire.

Elle participe à la vitalité et à l'entretien d'un important patrimoine historique et culturel maritime : maintien de paysages naturels anciens, entretien des marais (zones humides, domaine public maritime), préservation du littoral traditionnel (cabanes et ports ostréicoles, accessibilité aux zones de pêche récréative), etc. Cette ouverture et ces échanges ont permis aux conchyliculteurs de s'intégrer dans le paysage socio-économique littoral et terrien.

Il existe enfin un a priori positif de la profession car elle participe à la défense de l'environnement. En effet, sa présence contribue au maintien d'une bonne qualité des eaux, le coquillage étant indéniablement la sentinelle la plus efficace de la qualité sanitaire des milieux (avec l'ensemble des réseaux de surveillance mis en place). Elle rend des services éco-systémiques en augmentant la biodiversité locale en constituant des cantonnements salutaires qui protègent et favorisent le développement des espèces indigènes marines (animales ou végétales) et en constituant des garde-mangers pour de nombreuses espèces protégées. Enfin elle exerce un effet modérateur sur l'eutrophisation comme le démontre l'étude scientifique Ecasa (étude d'identification des indicateurs quantitatifs et qualitatifs des effets de l'aquaculture sur l'environnement et réciproquement).

## Contact

### Goulven BREST, Président, Comité national de la conchyliculture

Le support de cette présentation ainsi que l'ensemble des résumés des Rencontres halieutiques sont disponibles à l'adresse suivante : <http://halieutique.agrocampus-ouest.fr/rh2011/>

Depuis 1990, l'association agro-halieuates et le Pôle halieutique AGROCAMBUS OUEST organisent périodiquement les Rencontres halieutiques de Rennes. Cette manifestation constitue un lieu d'échange et de réflexion prospective entre les différents acteurs de la filière halieutique (professionnels, administratifs, décideurs, scientifiques). La 7<sup>e</sup> édition des Rencontres halieutiques de Rennes s'appuie sur une idée clé : les activités de pêche et d'aquaculture sont, et doivent être plus encore, un atout majeur pour l'aménagement des territoires côtiers. Ces activités primaires sont en effet le support d'un tissu économique et social essentiel pour le développement durable des territoires côtiers. Au-delà de leur poids économique, elles contribuent fortement à l'identité culturelle et à l'équilibre de ces territoires.



## Session 2 - Une gestion nouvelle de la pêche et de l'aquaculture pour le développement des territoires côtiers

*Président : Pierre-Georges Dachicourt, Président, Comité national des pêches maritimes et des élevages marins*  
*Rapporteur : Jean Boncoeur, Professeur, Université de Bretagne Occidentale, Brest*

### Synthèse des interventions de la session 2

Pierre-Georges Dachicourt, Président, Comité national des pêches maritimes et des élevages marins, ouvre la session en rappelant que les régions côtières abritent aujourd'hui les deux-tiers de la population mondiale, et que 15 % de l'apport en protéines animales à l'alimentation humaine proviennent des produits de la pêche et de l'aquaculture. La gestion nouvelle de la pêche, qui implique une nouvelle relation terre-mer, nécessite que cet apport en protéines ne soit pas bradé : il faut mieux valoriser les produits de la pêche, résoudre la question des rejets et celle des rebuts de la pêche. Par ailleurs, la pêche contribue au maintien des territoires côtiers sur le plan socio-économique. Le développement de nouveaux usages nécessite un partage de l'espace, question qui n'est pas simple car l'espace est limité dans la bande côtière. Les espaces côtiers, qui sont fragiles à la fois sur le plan écologique et sur le plan socio-économique, ne doivent pas être réduits à des espaces résidentiels et de villégiature. La pêche, à la différence du tourisme, fournit aux régions côtières des emplois 12 mois sur 12. Pierre-Georges Dachicourt conclut en précisant que pêche et aquaculture sont complémentaires plutôt qu'antonomiques dans le développement économique des zones côtières.

Patrice Vermeulen, Directeur interrégional de la mer (façade Nord Atlantique – Manche Ouest) prend ensuite la parole. Il remplace le Directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture, empêché, et présente le point de vue de l'administration française. Son exposé est axé sur la réforme de la Politique Commune de la Pêche (PCP). L'exercice qui lui a été demandé, à savoir croiser la réforme de la PCP et la problématique de la pêche côtière, n'est pas simple car la réforme de la PCP ne touche pas seulement la pêche côtière. La question du Rendement Maximum Durable (RMD), par exemple, n'est pas spécifique à la pêche côtière. Les résultats des Assises de la Pêche qui ont été engagées au niveau national montrent une forte attente : il est impératif que la réforme débouche sur une plus grande implication des professionnels dans la prise de décision. Il faut resserrer le dialogue entre professionnels, société civile et scientifiques. Dans la zone côtière, ce dialogue doit s'organiser par pêcherie. Il est impératif que les compétences nationales dans la bande côtière soient réaffirmées, de même que celles des structures professionnelles (comités des pêches). L'Etat est très impliqué dans la gestion de la pêche à l'intérieur de la bande côtière, à la fois par son activité réglementaire propre, et par son pouvoir d'approbation de la réglementation d'origine professionnelle, particulièrement développée dans une région comme la Bretagne.

Selon Patrice Vermeulen, la France est d'accord avec la Commission Européenne (CE) sur la nécessité de protéger la Pêche Artisanale et Côtière (PAC), mais la définition de ce terme soulève des difficultés, et il n'est pas certain que l'expression PAC soit entendue de la même manière au niveau européen et au niveau national. En France, la pêche artisanale est définie par des critères relevant du droit du travail maritime (armateur embarqué), et la pêche côtière est quant à elle définie par des critères de durée des marées (moins de 24 h pour la petite pêche, de 24 à 96 h pour la pêche dite « côtière »). Les notions de pêche côtière et de bande côtière ne se recouvrent pas. Dans le projet de réforme de la CE, l'allocation des droits de pêche au sein de la pêche hauturière devrait obéir à des critères économiques, alors que pour la PAC, les critères de gestion devraient être essentiellement sociaux. Ce point de vue n'est pas partagé par le gouvernement français car il faut aussi renforcer la viabilité économique de la PAC.



En outre, ce point de vue « social » concernant la PAC constitue, pour la CE, la contrepartie du développement des Quotas Individuels Transférables (QIT) comme système de gestion de la pêche hauturière, et la France rejette ce système. La dichotomie entre les deux systèmes de gestion risque d'entraîner des effets de seuil. La position française est qu'il faut préserver un continuum de la gestion des pêches et, pour ce qui est de l'activité dans les espaces côtiers, raisonner par façade. Il faut en outre veiller au renouvellement et à la modernisation de la flotte, qui vieillit (âge moyen des navires 25 ans). Il est nécessaire de construire des navires plus longs, plus sûrs, plus sobres en énergie et plus compétitifs. Patrice Vermeulen conclut en soulignant que le point de vue du gouvernement français, s'il est en opposition avec celui de la CE, est en parfaite harmonie avec celui de la profession.

Goulven Brest, Président du Conseil National Conchylicole, interpelle Patrice Vermeulen sur le fait que son exposé a totalement passé sous silence les cultures marines. Patrice Vermeulen répond que ce secteur est très important, mais qu'il ne l'a pas évoqué car son exposé était axé sur la réforme de la PCP.

En l'absence de Stéphan Beaucher (Coalition Océan2012), la parole est ensuite donnée à [Jean-Sébastien Bruant, pisciculteur et représentant du Syndicat Français de l'Aquaculture Marine et Nouvelle](#). Celui-ci articule son exposé en trois temps : i) présentation de la profession ; ii) présentation de son entreprise à titre d'illustration ; iii) contribution potentielle de l'aquaculture marine au développement des espaces côtiers. Jean-Sébastien Bruant commence par souligner la petite taille du secteur à l'échelle nationale mais aussi européenne, et la faiblesse de sa croissance (+ 0,5 % par an au sein de l'Union Européenne (UE), + 7,6 % par an en dehors de l'UE). Alors que la demande de produits aquatiques augmente fortement, la production nationale stagne ou régresse. La truiticulture est en recul sensible (diminution de 27 % du nombre de sites et de 35 % du nombre d'emplois en 10 ans), et la pisciculture marine ne progresse que faiblement, essentiellement dans la production d'œufs, larves et alevins, qui sont principalement exportés (principaux marchés : élevages du pourtour méditerranéen). Il n'existe, en effet, que très peu d'entreprises de grossissement en France, ce que Jean-Sébastien Bruant attribue principalement aux difficultés administratives pour obtenir des autorisations d'implantation sur le littoral. Il illustre ensuite l'activité du secteur à travers le cas de son entreprise, située sur le littoral atlantique et spécialisée dans les activités de sélection / reproduction, avec un débouché essentiellement à l'export. Le souci de protection de l'environnement prend une place de plus en plus importante dans le fonctionnement de l'entreprise, ce que Jean-Sébastien Bruant illustre à l'aide de l'exemple du retraitement des effluents via l'approche multitrophique intégré (utilisation du lagunage pour le développement d'activités aquacoles complémentaires). Il conclut en évoquant la nécessité, pour le « petit » secteur de la pisciculture marine, de dialoguer avec les « grands » secteurs de la pêche et de la conchyliculture. Il faut montrer, dit-il « qu'on n'est ni des empoisonneurs, ni des pollueurs ».

[Daniel Lefèvre, Président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Basse-Normandie et vice-président du CNPMEM](#), prend ensuite la parole pour présenter le point de vue des professionnels de la pêche. Selon lui, l'approche en termes de territoires côtiers ne doit pas diviser la profession, entre côtiers d'une part et hauturiers d'autre part. Les deux types de pêche contribuent, en effet, l'un et l'autre au développement des zones côtières. On parle, à propos de la réforme de la PCP, de « nouvelle gestion des pêches », ce qui peut laisser l'impression qu'on n'a rien fait auparavant. Mais les professionnels de la pêche n'ont pas attendu cette réforme pour participer activement à la gestion de la ressource. On ne peut faire une croix sur ce qui a été fait depuis 30 ans, affirme Daniel Lefèvre, qui se dit d'accord pour « aller vers le RMD », mais pas à marche forcée : il faut tenir compte des spécificités de chaque stock et de chaque pêcherie. Par ailleurs, poursuit-il, la réforme ne parle pas du social, et il faut remettre le marin au cœur des débats car, jusqu'ici, les pêcheurs subissent plus qu'ils ne participent. Il existe cependant des éléments récents positifs, comme la création des CCR (Comités Consultatifs Régionaux) dont il faut renforcer les attributions. L'arrivée des nouveaux usages et de nouvelles préoccupations dans la bande côtière (Zones Natura 2000, aires marines protégées, énergies marines renouvelables, etc.) pose des problèmes, et les pêcheurs ne doivent pas être considérés comme des marginaux au sein de la bande côtière. Daniel Lefèvre illustre son propos par une carte des côtes normandes qui montre la multiplication des zones où les activités de pêche se trouvent restreintes, voire exclues. Il souligne également le risque que fait courir à la pêche la pratique britannique de développement de sanctuaires marins dans la Zone Economique Exclusive (ZEE) de ce pays. Daniel Lefèvre évoque enfin le risque que fait courir, selon lui, la volonté de la CE de développer le système des QIT (appelés « CPT » en France). Il évoque l'exemple très négatif des Permis de Mise en Exploitation (PME) transférables il y a deux décennies. Le développement de droits de pêche transférables fait courir à certaines régions le risque de voir leurs activités de pêche délocalisées vers d'autres régions, voire d'autres pays (Daniel Lefèvre évoque l'Espagne). Or, la pêche est une activité économique importante pour les régions maritimes, non seulement par les emplois directs qu'elle génère, mais aussi par ses emplois indirects et induits. Daniel Lefèvre conclut en disant que l'on ne pourra pas gérer la pêche sans la profession.



Goulven Brest, Président du Comité National de la Conchyliculture (CNC), prend enfin la parole pour présenter le point de vue des professionnels de la conchyliculture. Il présente tout d'abord quelques données quantitatives pour situer l'importance économique du secteur : 3 200 entreprises, 5 035 établissements, 9 852 Equivalent Temps Plein (ETP). A l'échelle européenne, la conchyliculture française représente environ 20 % de la production, mais 40 % du chiffre d'affaires, la moitié des emplois et 60 % du nombre d'entreprises. Mais sa production est en forte baisse, ce qui est dû essentiellement à la crise actuelle de surmortalité des huîtres juvéniles. Elle participe aux discussions en cours sur la réforme de la PCP et de l'Organisation Commune des Marchés (OCM). Goulven Brest note l'évolution actuelle de l'utilisation des financements européens vers des objectifs environnementaux.

Goulven Brest souligne l'existence de freins au développement de l'activité conchylicoles : conflits d'usage en mer et sur l'estran, absence de volonté politique locale concernant la compétition pour l'accès aux sites et les oppositions « irrationnelles » émanant d'associations de riverains, mauvaise qualité biologique des eaux côtières (Goulven Brest relève une dégradation dans le cas de la Bretagne, dont plus un site ne se trouve aujourd'hui classé en zone A), prétextes environnementaux (zones Natura 2000, parcs naturels marins, etc.). Goulven Brest souligne le fait que la production de mollusques nécessite des espaces, mais aussi des écosystèmes sains. Le problème ne se limite pas à la santé des personnes : il faut aussi des biotopes en bonne santé. Les tentatives de desserrer la contrainte en développant des élevages offshore n'ont pas été concluantes. Goulven Brest analyse ensuite l'évolution des bases réglementaires. Il note le retard pris dans l'élaboration des schémas départementaux, et par suite régionaux, et souligne l'insuffisance de la concertation avec les élus locaux.

Goulven Brest évoque enfin les atouts de la conchyliculture : présence d'une activité économique sur le littoral toute l'année ; mise en exploitation de nouvelles espèces ; participation au développement du tourisme économique (intérêt de l'axe 4 du Fond Européen de la Pêche de ce point de vue) ; entretien des paysages et du patrimoine maritime ; participation à la défense de l'environnement et production de services écosystémiques (cantonnements de pêche, « garde-manger » pour certaines espèces protégées, effets modérateurs contre l'eutrophisation des milieux). Goulven Brest conclut que les conchyliculteurs devraient normalement être rémunérés pour la fourniture à la collectivité de ces services écosystémiques.

Daniel Lefèvre reprend la parole pour souligner l'importance de la collaboration entre professionnels et scientifiques. L'image traditionnelle du « mur » entre les deux communautés doit faire place à une collaboration active, dans l'intérêt d'une approche rationnelle et pertinente de la gestion des pêches.

Pierre-Georges Dachicourt passe ensuite la parole à la salle pour un quart d'heure de questions

Les supports de ces présentations ainsi que l'ensemble des résumés des interventions des Rencontres halieutiques sont disponibles à l'adresse suivante : <http://halieutique.agrocampus-ouest.fr/rh2011/>

Depuis 1990, l'association agro-halieuates et le Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST organisent périodiquement les Rencontres halieutiques de Rennes. Cette manifestation constitue un lieu d'échange et de réflexion prospective entre les différents acteurs de la filière halieutique (professionnels, administratifs, décideurs, scientifiques). La 7<sup>e</sup> édition des Rencontres halieutiques de Rennes s'appuie sur une idée clé : les activités de pêche et d'aquaculture sont, et doivent être plus encore, un atout majeur pour l'aménagement des territoires côtiers. Ces activités primaires sont en effet le support d'un tissu économique et social essentiel pour le développement durable des territoires côtiers. Au-delà de leur poids économique, elles contribuent fortement à l'identité culturelle et à l'équilibre de ces territoires.



## **Session 3**

**De nouvelles activités, de nouvelles synergies territoriales : des exemples de réalisation**







### Session 3 - De nouvelles activités, de nouvelles synergies territoriales : des exemples de réalisation

## Initiatives mises en place dans le cadre de l'axe 4 du FEP

*Gilles VAN DE WALLE, Coordinateur thématique, FARNET Support Unit*

### Mise en œuvre de l'Axe 4 en Europe

Le nouvel Axe prioritaire 4 du Fonds Européen pour la Pêche (FEP) soutient le développement durable des zones de pêche. Une innovation importante de l'Axe 4 est qu'il met l'accent sur l'approche territoriale - l'intervention étant concentrée dans des zones bien définies - et qu'il cherche à mobiliser les acteurs locaux de tous les secteurs (public, privé) de la société civile - pour qu'ils travaillent ensemble, en partenariat, à la conception et à la mise en œuvre d'une stratégie intégrée de développement local. Le secteur de la pêche et de l'aquaculture est reconnu en tant que secteur clef au sein du territoire, mais il n'en reste pas moins un secteur parmi d'autres de l'économie locale.

L'Axe 4 va dès lors donner priorité aux mesures qui améliorent les liens entre le secteur de la pêche et de l'aquaculture et les autres aspects du développement local. Les activités mises en œuvre au sein de l'Axe 4 vont typiquement se concentrer sur :

- ✓ la valorisation des produits locaux d'aquaculture et de pêche,
- ✓ la diversification des activités économiques tant au sein du secteur (pluri-activité) qu'en dehors (reconversion),
- ✓ la valorisation de l'environnement, du capital humain et de la culture locale,
- ✓ l'amélioration de la gouvernance locale (développement de liens multisectoriels et renfort de la présence des communautés locales au sein des processus de prise de décisions).

Le concept de développement territorial sur lequel se base l'Axe 4 repose sur trois éléments qui s'articulent pour assurer le développement durable de la zone :

- ✓ le **territoire** : les activités se concentrent sur des zones prioritaires basées sur un territoire défini en fonction des conditions locales. Ce territoire doit être cohérent (d'un point de vue social, économique ou géographique) et doit s'assurer d'une masse critique minimum (en termes de population et d'activités).
- ✓ le **partenariat** : véritable moteur du développement local, le partenariat se compose d'acteurs publics et privés et reflète l'ensemble des acteurs socio économiques présents au sein du territoire. Le partenariat est indispensable pour le développement et la mise en œuvre d'une stratégie intégrée de développement local et doit s'assurer qu'aucun groupe d'intérêts spécifiques ne domine la prise de décision.
- ✓ la **stratégie** analyse les défis du territoire et y apporte une réponse intégrée, c'est-à-dire favorisant l'approche multisectorielle et où les actions prévues se renforcent mutuellement pour atteindre les objectifs de développement. Le partenariat va évaluer et sélectionner les projets en fonction de leur adéquation aux priorités stratégiques définies dans ce document.

Vingt-et-un États membres de l'Union européenne mettent en œuvre ce nouvel axe prioritaire et il est prévu qu'à terme au moins 200 groupes d'action locale pêche (Fisheries Local Action Groups - FLAG) soient créés et encouragés à apprendre les uns des autres par le biais de la coopération interrégionale et transnationale, notamment grâce à FARNET, le réseau des zones de pêche mettant en œuvre l'Axe 4. L'investissement public total (FEP + autres contributions publiques) dans l'Axe 4 pour la période 2007-2013 s'élève à 826,6 millions d'euros.

## Exemple de réalisations au sein des FLAGs

En octobre 2011, les FLAGs existants ont déjà sélectionnés plus de 1 000 projets répartis à travers l'Union européenne. La Commission européenne a dès lors décidé d'organiser une conférence rassemblant l'ensemble des FLAGs existant en novembre 2011 et sélectionné un ensemble de projets auxquels a été offert l'opportunité de présenter leurs réalisations lors d'une exposition interactive organisée à Bruxelles. Cet événement a rassemblé plus de 350 personnes impliquées de près ou de loin dans la mise en œuvre de l'Axe 4 (autorités nationales et régionales en charge du programme, opérateurs locaux, représentants du secteur de la pêche et de l'aquaculture, etc.). Quatre projets ont par ailleurs été identifiés pour la réalisation de documentaires vidéos permettant de donner la parole directement aux acteurs locaux et de visualiser les aspects les plus importants des projets en quelques minutes.

Un de ces projets s'intitule « Fisch vom Kutter », littéralement « Poisson du bateau », qui vise à créer des liens directs entre les pêcheurs et les consommateurs. L'idée est née de conversations entre les pêcheurs et le groupe de travail pêche mis sur pied au sein du programme LEADER et précurseur du FLAG local. Le secteur de la pêche dans la zone a été réduit de manière considérable au cours des 50 dernières années. Ce secteur possède dorénavant une place marginale au niveau local et les possibilités en matière de commercialisation des produits sont dès lors limitées. Le secteur du tourisme et d'utilisation de l'environnement côtier pour des activités récréatives est par ailleurs lui en plein essor.

Fort de ce constat, le groupe de travail pêche a développé un nouveau mode de commercialisation permettant au secteur de la pêche de bénéficier du dynamisme du développement de la zone côtière. Un site internet sur la pêche locale a dès lors été mis sur pied. Ce site, en plus de fournir des informations sur la pêche locale (historique, type de pêche, de poissons, lieux de débarquement, etc.), est utilisé en tant que plate forme d'information en temps réel sur les prises des pêcheurs et sur les prochains débarquements (lieux et heure). Les consommateurs intéressés par l'achat de poisson local savent à l'avance ce qui sera disponible à la vente, à quelle heure et dans quel port. Le site a été lancé au printemps 2011 et pour sa première saison a généré une moyenne de 20 000 visites par mois. Les pêcheurs obtiennent un prix 2 à 3 fois plus élevés que via les autres canaux de distribution qui, de plus, sont essentiellement tournés vers l'exportation et ne génèrent donc pratiquement aucune valeur ajoutée localement.

Le concept part d'une idée (reconnecter le secteur de la pêche à son territoire) et repose sur une technologie simple d'utilisation. Pour un investissement limité (environ 20 000 euros), il a permis de générer un effet de levier important en terme de revenus supplémentaires pour les pêcheurs locaux ainsi qu'en terme de notoriété et d'image du secteur, notamment via plusieurs reportages de télévisions et d'autres médias locaux et nationaux.

### Pour en savoir plus

Trois autres vidéos de projets et quantités d'autres exemples sont disponibles sur le site de FARNET ([www.farnet.eu](http://www.farnet.eu)) et la cellule d'appui au réseau FARNET ([info@farnet.eu](mailto:info@farnet.eu)) est à la disposition de toute personne intéressée à en savoir plus sur l'Axe 4 du Fonds européen de la pêche.

### Contact

**Gilles VAN DE WALLE - Coordinateur thématique, FARNET Support Unit**

Le support de cette présentation ainsi que l'ensemble des résumés des Rencontres halieutiques sont disponibles à l'adresse suivante : <http://halieutique.agrocampus-ouest.fr/rh2011/>

Depuis 1990, l'association agro-halieuates et le Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST organisent périodiquement les Rencontres halieutiques de Rennes. Cette manifestation constitue un lieu d'échange et de réflexion prospective entre les différents acteurs de la filière halieutique (professionnels, administratifs, décideurs, scientifiques). La 7<sup>e</sup> édition des Rencontres halieutiques de Rennes s'appuie sur une idée clé : les activités de pêche et d'aquaculture sont, et doivent être plus encore, un atout majeur pour l'aménagement des territoires côtiers. Ces activités primaires sont en effet le support d'un tissu économique et social essentiel pour le développement durable des territoires côtiers. Au-delà de leur poids économique, elles contribuent fortement à l'identité culturelle et à l'équilibre de ces territoires.



### Session 3 - De nouvelles activités, de nouvelles synergies territoriales : des exemples de réalisation

## La mise en œuvre du PESCATORISME sur le bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre

*Aurélie LECANU, Chargée de mission FEP Axe 4, Pays Bassin d'Arcachon - Val d'Eyre*

### Territoire de projet FEP Axe 4

Le Pays Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre est constitué de trois intercommunalités : la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud ; la Communauté de communes du Bassin d'Arcachon Nord et la Communauté de communes du Val de l'Eyre. Il regroupe 17 communes et près de 130 000 habitants et présente une importante filière maritime avec 315 entreprises ostréicoles et 113 entreprises de pêche. Il porte deux programmes européens qui sont pilotés par deux groupes de partenaires : le groupe d'action local LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Économie Rurale) et le groupe FEP Axe 4 (Fonds Européen pour la Pêche).

Le groupe FEP Axe 4 réunit en son sein des professionnels de la pêche et de la conchyliculture (majoritairement), des élus des collectivités locales, des usagers et une association environnementale. Il est coprésidé par les présidents des filières maritimes de la pêche et de l'ostréiculture (Jean-Michel LABROUSSE, Président du Comité local des pêches maritimes et des élevages marins d'Arcachon et Olivier LABAN, Président du Comité régional de la conchyliculture Arcachon Aquitaine). Il permet de partager les problématiques des filières avec les autres acteurs du territoire et de créer des synergies pour accompagner ou développer des projets. Pour cela, le territoire dispose d'une enveloppe de 1,55 millions d'euros de 2010 à 2013 grâce aux soutiens de l'Europe, de l'État, de la région Aquitaine et du département de la Gironde.

En complément d'actions sur l'innovation, l'environnement ou l'accompagnement des professionnels, le groupe FEP Axe 4 a souhaité inscrire, au sein du programme Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre, le développement de la valorisation touristique de l'ostréiculture et de la pêche. Cela vise à développer l'écotourisme centré sur les professions maritimes et leur environnement naturel, culturel et patrimonial. L'objectif est de renforcer l'identité maritime du territoire, valoriser les métiers et les produits et offrir des revenus complémentaires. Le pescatourisme constitue un volet de ce projet que les professionnels de la pêche et de la conchyliculture ont choisi de développer en premier lieu par une mise en œuvre expérimentale durant l'été 2010.

### Mise en œuvre du projet Pescatourisme

Il s'agit d'embarquer des touristes à bord des navires armés en pêche ou en cultures marines et en activité professionnelle. Cela offre une possibilité aux professionnels de diversifier leurs revenus et de faire découvrir leur métier.

Envie d'un *tourisme différent et authentique...*

# Embarquez !

avec **les ostréiculteurs** et **les pêcheurs** du Bassin d'Arcachon...

Ce projet est mené par un étroit partenariat entre le Comité local des pêches maritimes et des élevages marins d'Arcachon, le Comité régional de la conchyliculture Arcachon Aquitaine, le Syndicat intercommunal du bassin d'Arcachon (en charge de la promotion touristique sur le territoire) et le Pays Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre (animation FEP Axe 4). Il s'appuie sur les acteurs du territoire (offices de tourisme, services de l'état, partenaires institutionnels) et illustre parfaitement la synergie territoriale qui s'est développée avec l'Axe 4 du FEP. Il bénéficie également du soutien de l'AGLIA et de MARCO POLO.

## Bilan 2010 - 2011

Une opération expérimentale a été mise en œuvre durant la saison estivale 2010 à partir d'une charte élaborée collectivement. Cette charte définit la prestation, les modalités et les engagements de chacun. Elle rappelle les aspects réglementaires et apporte la sécurité nécessaire à l'investissement des partenaires pour la promotion de l'activité.

L'opération expérimentale a permis de tester la prestation de manière significative malgré un lancement tardif pour un produit touristique, avec 46 embarquements effectués, un bon accueil du produit et une forte implication des offices de tourisme.

Les acteurs ont alors souhaité développer cette nouvelle activité en 2011. Les résultats obtenus sont les suivants :

- ✓ 15 professionnels (3 pêcheurs et 12 ostréiculteurs) se sont inscrits dans la démarche,
- ✓ la sortie à la marée a été proposée à 45 € par personne. Dégustation comprise à l'ostréiculture avec un tarif famille à 130 €,
- ✓ plus de 170 embarquements ont été effectués (le bilan est toujours en cours et devrait dépasser 200).

Outre le revenu complémentaire pour le professionnel, cette activité contribue fortement à la valorisation des métiers et des produits de la pêche et de l'ostréiculture du Bassin d'Arcachon. Le pescatourisme a bénéficié d'une importante couverture de la presse. Il constitue un très bon vecteur de promotion pour les professionnels qui jugent cette activité particulièrement valorisante.

## Perspectives

La démarche nécessite d'être confortée, ce à quoi s'emploieront les acteurs du Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre en 2012, notamment en renforçant la communication et en améliorant la réservation et la commercialisation du produit.

En prolongement de cette action, d'autres projets sont en discussion sur le territoire dans le cadre du programme FEP Axe 4 comme la mise en place d'une route numérique qui permettrait l'organisation d'une offre globale liée au patrimoine maritime (pescatourisme, dégustations à la cabane ; visite de la halle à marée et des ports ostréicoles, sites naturels maritimes...). Et, le Comité régional de la conchyliculture Arcachon Aquitaine étudie l'opportunité et la faisabilité de développer des gîtes de mer en prolongement de l'activité des professionnels pour valoriser et préserver le patrimoine maritime des ports ostréicoles.

## CONTACT

**Aurélien LECANU - Chargée de mission FEP Axe 4, Pays Bassin d'Arcachon - Val d'Eyre**

Le support de cette présentation ainsi que l'ensemble des résumés des Rencontres halieutiques sont disponibles à l'adresse suivante : <http://halieutique.agrocampus-ouest.fr/rh2011/>

Depuis 1990, l'association agro-halieuates et le Pôle halieutique AGROCAMBUS OUEST organisent périodiquement les Rencontres halieutiques de Rennes. Cette manifestation constitue un lieu d'échange et de réflexion prospective entre les différents acteurs de la filière halieutique (professionnels, administratifs, décideurs, scientifiques). La 7<sup>e</sup> édition des Rencontres halieutiques de Rennes s'appuie sur une idée clé : les activités de pêche et d'aquaculture sont, et doivent être plus encore, un atout majeur pour l'aménagement des territoires côtiers. Ces activités primaires sont en effet le support d'un tissu économique et social essentiel pour le développement durable des territoires côtiers. Au-delà de leur poids économique, elles contribuent fortement à l'identité culturelle et à l'équilibre de ces territoires.



### Session 3 - De nouvelles activités, de nouvelles synergies territoriales : des exemples de réalisation

## Vente directe et lien au territoire : le cas de la Manche

Marie LESUEUR, Pôle halieutique,  
AGROCAMPUS OUEST

### Constats généraux et état des lieux

La vente directe au consommateur est définie comme la commercialisation directe entre le producteur et le consommateur final. L'idée de vente directe renvoie à une commercialisation ne suivant pas le circuit classique de commercialisation (sous halle à marée dans le cas de la pêche) : le producteur prend en charge la vente de ses produits tout en conservant son statut professionnel. Cette activité est alors considérée comme une activité de diversification : activité complémentaire à la production en lien avec le produit et dans le cas présent apportant un revenu complémentaire. Cette vente peut prendre différentes formes : elle peut être pratiquée sur les quais (avec ou sans étal) ou sur le chantier, sur les marchés, dans un local privé ou public, ou encore par livraison.

Deux projets menés par le Pôle halieutique, AGROCAMPUS OUEST, se sont intéressés à la diversification des activités de pêche (incluant les activités de vente directe) à l'échelle de la Bretagne et de la Manche. Une première étude financée par la Région Bretagne a permis d'identifier notamment les activités de vente directe de produits de la mer existantes en Bretagne ; une seconde étude réalisée dans le cadre du projet CHARM 3, Interreg IV A France (Manche)—Angleterre, a permis d'analyser les stratégies de vente directe des produits de la pêche le long du littoral de la Manche.

#### Etat des lieux

La première étude montre que la vente directe est plus pratiquée en conchyliculture qu'en pêche. En effet, la vente directe est dans le prolongement naturel de l'activité d'élevage et fait partie intégrante du métier de conchyliculteur. Ainsi, 50 % des conchyliculteurs interrogés dans l'étude réalisée en Bretagne, réalisent de la vente directe régulièrement.

La vente directe au consommateur est une activité également largement pratiquée par les pêcheurs : sur les zones enquêtées en Manche, plus de six pêcheurs enquêtés sur dix affirment exercer cette activité (de façon plus ou moins régulière).

#### Caractérisation de la vente directe : de la tradition au renouveau

Pour le secteur des pêches, la forme la plus courante sur le littoral de la Manche est la vente directe sur les quais, pratiquée par 80 % des pêcheurs interrogés. 20 % des enquêtés vendant en direct mettent en place des livraisons et 16 % vendent leurs produits sur les marchés. Cette activité naît le plus souvent d'initiatives individuelles, très peu d'initiatives collectives ont été identifiées.

La pratique de la vente directe est variable le long du littoral de la Manche. En Haute-Normandie, près de 90 % des pêcheurs enquêtés font de la vente directe et de nombreux ports sont équipés de structures dédiées à ce type d'activité (aubettes, étals en dur). Dans le Nord-Pas-de-Calais et en Bretagne, deux-tiers des pêcheurs enquêtés ont adopté la vente directe. En Basse-Normandie, moins de 50 % des pêcheurs enquêtés dans cette région pratiquent cette activité. Les enquêtes montrent qu'un tiers des entreprises de pêche vendant en direct ont mis en place cette activité il y a plus de 10 ans (avec une répartition homogène sur les 4 régions enquêtées). Il s'agit donc d'une activité traditionnelle présentant un développement plus important dans certaines régions.

Les études ont permis de mettre en évidence le développement de nouveaux modes de commercialisation par l'utilisation de site internet et via les AMAP (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) sous forme de colis ou de panier de la mer. On note l'apparition de nouvelles initiatives contribuant à une diversification de l'offre par le développement d'activités de transformation des produits (conservation, cuisson, etc.). Les producteurs théâtralistent les points de vente et intensifient la communication sur les produits vendus et le métier.

### Qu'apporte la vente directe?

La vente directe contribue au maintien des entreprises de pêche mais également au développement durable des zones côtières. En effet, les études montrent que :

- ✓ la vente directe est source de revenus complémentaires pour le producteur même si la part de cette activité dans le chiffre d'affaire est très variable en fonction des stratégies mise en œuvre,
- ✓ cette activité permet également de promouvoir le métier et les produits. A l'échelle locale, la vente directe permet de valoriser le territoire par ses produits et ses activités professionnelles. Elle assure le maintien des traditions locales et leur promotion.
- ✓ D'un point de vue socio-économique, la vente directe permet également le maintien des emplois, du tissu social et la création de nouvelles dynamiques économiques locales à l'origine de nouveaux réseaux d'acteurs.

Ainsi, l'activité de vente directe peut être un élément de solution extérieure aux problèmes des secteurs halieutiques (pêche et conchyliculture) par l'apport de revenus complémentaires ou par la diversification des sources de revenus par une meilleure valorisation des produits. Ces activités vont également permettre de réaffirmer le statut des producteurs en tant qu'acteur du territoire et ainsi permettre leur intégration dans des démarches territoriales vers le maintien et le développement des activités de pêche et de conchyliculture sur les zones côtières.

### Des perspectives nouvelles de développement

Depuis quelques années, la demande en produits locaux de la part des consommateurs est croissante et les démarches territoriales, notamment au travers de l'Axe 4 du Fonds Européen pour la Pêche (FEP) encouragent ce type de vente en circuit-court ; soit un ensemble de facteurs qui créent un contexte favorable au développement des activités de vente directe sur les territoires.

Il existe également des perspectives intéressantes d'évolution de ces activités de vente directe au travers du développement de nouveaux modes de commercialisation et de nouveaux services notamment en lien avec le tourisme (dégustation et vente directe de produits, visite des chantiers ou navires et vente directe, etc.).

### Pour en savoir plus

L'ensemble des rapports d'étude du Pôle halieutique sur la diversification des activités de pêche et de conchyliculture sont disponibles à l'adresse suivante : <http://halieutique.agrocampus-ouest.fr/>.

### Contact

**Marie LESUEUR - Ingénieur de recherche, Pôle halieutique, AGROCAMPUS OUEST**

Le support de cette présentation ainsi que l'ensemble des résumés des Rencontres halieutiques sont disponibles à l'adresse suivante : <http://halieutique.agrocampus-ouest.fr/rh2011/>

Depuis 1990, l'association agro-halieuves et le Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST organisent périodiquement les Rencontres halieutiques de Rennes. Cette manifestation constitue un lieu d'échange et de réflexion prospective entre les différents acteurs de la filière halieutique (professionnels, administratifs, décideurs, scientifiques). La 7<sup>e</sup> édition des Rencontres halieutiques de Rennes s'appuie sur une idée clé : les activités de pêche et d'aquaculture sont, et doivent être plus encore, un atout majeur pour l'aménagement des territoires côtiers. Ces activités primaires sont en effet le support d'un tissu économique et social essentiel pour le développement durable des territoires côtiers. Au-delà de leur poids économique, elles contribuent fortement à l'identité culturelle et à l'équilibre de ces territoires.



Session 3 - De nouvelles activités, de nouvelles synergies territoriales : des exemples de réalisation

## Perspectives pour le développement de Mesures halio-environnementales

Aude KORFER, Service Pêche et Aquaculture, Conseil régional de Bretagne

### Les Mesures halio-environnementales

Le développement de Mesures Halio-Environnementales (MHE) s'inscrit dans une réflexion sur les mesures d'accompagnement du secteur de la pêche. La problématique des aides de la pêche est aujourd'hui d'autant plus cruciale, que le processus de révision du Fonds Européen pour la Pêche (FEP) s'amorce. En 2010, dans la perspective d'approfondir une proposition originale faite dans le cadre de la réforme de la Politique Commune des Pêches (PCP), la Région Bretagne a initié un travail exploratoire en partenariat avec le département d'économie rurale et gestion et le Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST.

La notion de « Mesures halio-environnementales » est un néologisme inspiré des Mesures Agro-Environnementales (MAE) qui existent, au niveau européen, dans le secteur agricole depuis plus de 20 ans et souvent citées en référence. Le principe est de permettre aux professionnels de contracter auprès des pouvoirs publics des engagements allant au-delà de la réglementation et favorisant les bonnes pratiques ou les services environnementaux rendus en contrepartie d'une aide financière. L'un des enjeux de cette étude était de savoir si une transposition des MAE au secteur des pêches est possible et opportune. Les résultats attendus sont une connaissance précise des dispositifs existants et des différentes composantes d'un dispositif de contractualisation et la formulation de propositions pour de futures MHE. Si de nombreux travaux de recherche existent sur les dispositifs de MAE, cette étude est le premier travail sur les expériences de contractualisation à la pêche (Contrats bleus).

Les enjeux du développement de MHE sont de repenser le mécanisme des aides directes au secteur des pêches pour sortir de la logique actuelle qui peut s'assimiler à une logique de guichet. Une conditionnalité des financements peut encourager et généraliser les bonnes pratiques et ainsi permettre une meilleure gestion des ressources.

Dans une logique de développement durable, une réflexion est indispensable sur l'intégration de critères sociaux et économiques dans l'attribution des aides pour aller au-delà d'une seule conditionnalité environnementale. Au niveau budgétaire, l'enjeu est de renforcer la cohérence entre les aides publiques et les objectifs politiques. L'élaboration de MHE doit prendre en compte des contraintes juridiques et financières (négociation internationales, eurocompatibilité), les spécificités de la pêche (ressource commune, application du concept de multifonctionnalité) tout en recherchant un dispositif aux coûts de gestion faibles et efficace d'un point de vue environnemental, social tout en améliorant la rentabilité des flottes.

### Analyse de l'existant

#### Enseignements des Mesures agro-environnementales

Concernant l'agriculture, la reconnaissance de sa multifonctionnalité et en particulier de ses fonctions environnementales et non-marchandes a permis de renouveler les soutiens à ce secteur. Les MAE sont caractérisées par la diversité des dispositifs mis en place, des réajustements en matière d'objectifs (nature des mesures et champs d'intervention) et de fonctionnement des dispositifs (plafonnements, ciblage des contractants, etc.).

Parmi les limites du système des MAE, on relève : le faible taux de contrôle, certaines mesures très peu contraignantes, l'absence d'évaluation environnementale et leur coût très important. Il ne s'agit pas de transposer simplement les dispositifs agricoles à la pêche mais de tirer profit de l'analyse de leur évolution pour exclure certaines modalités ou au contraire retenir les mécanismes efficaces.

## Transposition au secteur aquacole

Dans le secteur aquacole, deux démarches ont été développées : les CTE aquacoles (Contrats Territoriaux d'Exploitation) puis les Mesures Aqua-Environnementales (MAquaE) dans le cadre du FEP. Une ambiguïté de statut de l'aquaculture donne la possibilité d'adapter les outils nationaux agricoles à l'aquaculture, mais sans financement européen. Les MAquaE sont peu développées et ne concernent pas la conchyliculture.

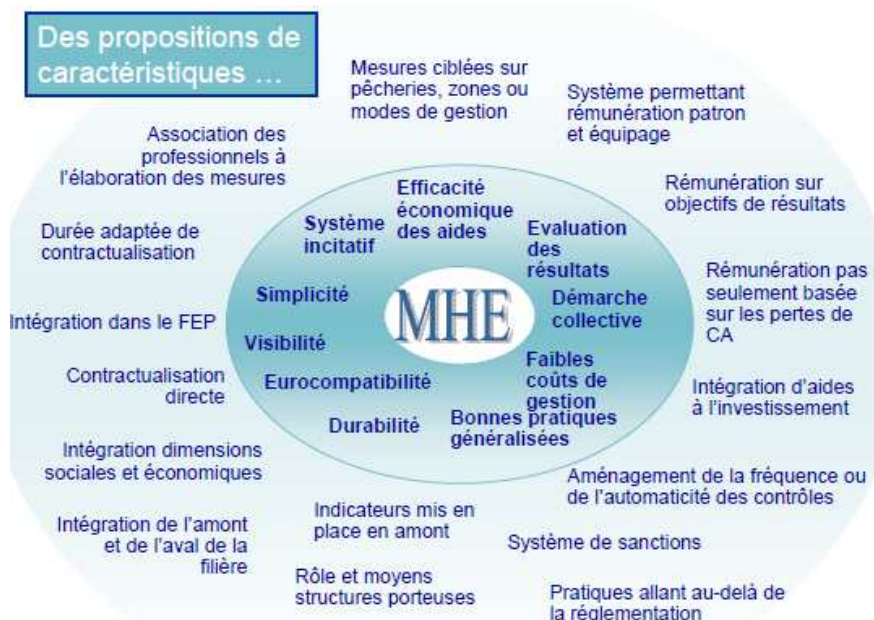
## Les Contrats bleus

Comme les MAE, les Contrats bleus (dispositif national initié par les professionnels et unique en Europe) permettent aux pêcheurs de contractualiser sur des engagements environnementaux allant au-delà de la réglementation et des pratiques antérieures. Aucun dispositif n'étant actuellement prévu par le FEP, les Contrats bleus sont portés par des structures collectives et adossés à la mesure « actions collectives » du FEP.

L'analyse approfondie du système des Contrats bleus fait apparaître un dispositif pluriel : mesures variées et adaptées aux pêcheries et façades maritimes, diversité des structures porteuses, échelles variables des projets et des coûts de gestion induits, etc. Les limites des Contrats bleus concernent notamment : les mécanismes financiers, la restriction des mesures au champ environnemental, les modalités des partenariats scientifiques / professionnels, le temps de travail des autres acteurs non indemnisé, la lenteur des paiements et la complexité administrative amplifiée par les changements d'interlocuteurs et l'inéligibilité de certaines mesures déclarée après coup. Le dispositif est récent mais a déjà évolué. La faible visibilité qu'offre la durée d'un an de contractualisation permet de procéder aux ajustements nécessaires. L'efficacité du dispositif des Contrats bleus repose en particulier sur l'initiative des professionnels, des projets collectifs à l'échelle des pêcheries, des contrôles systématiques, des engagements au-delà de la réglementation.

## Enseignements pour la mise en place de nouveaux dispositifs

L'analyse des dispositifs de mesures développées en agriculture, aquaculture et pêche met en avant une complexité et une diversité selon les caractéristiques utilisées et combinées. L'étude a permis l'identification de caractéristiques à prendre en compte pour élaborer un système de MHE. Le schéma ci-dessous met ces différents paramètres en perspective avec les objectifs et contraintes à respecter.





## Conclusions et perspectives

Des MHE pourraient se traduire par des engagements concrets tels que : la mise en œuvre de bonnes pratiques nouvelles ; la valorisation et la reconnaissance de pratiques existantes si elles sont innovantes en vue de leur transfert et/ou de leur généralisation, l'acquisition de savoirs ; le matériel ou la technologie permettant la mise en œuvre d'une nouvelle pratique durable, la transmission de données (ayant fait l'objet d'un premier traitement), un service rendu à la collectivité, etc.

Cette étude a montré la complexité des dispositifs et a permis d'identifier des paramètres clés pour la mise en place de MHE, mais aussi des aspects à approfondir pour construire un système solide : des indicateurs environnementaux, sociaux et économiques pour définir des objectifs de résultats et évaluer la mise en œuvre de MHE, une meilleure évaluation des externalités positives de la pêche pour mieux appréhender les relations entre activités, aides économiques et attentes sociétales.

**Cette étude demeure un travail exploratoire qui s'insère dans une réflexion globale de la Région Bretagne sur la conditionnalité des aides.**

### POUR EN SAVOIR PLUS

L'étude qui a pris la forme d'un mémoire de stage peut être téléchargée à l'adresse suivante : <http://halieutique.agrocampus-ouest.fr/projets.php?idproj=68>

### CONTACT

**Aude KORFER - Service Pêche et Aquaculture, Conseil Régional de Bretagne**

Le support de cette présentation ainsi que l'ensemble des résumés des Rencontres halieutiques sont disponibles à l'adresse suivante : <http://halieutique.agrocampus-ouest.fr/rh2011/>

Depuis 1990, l'association agro-halieuètes et le Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST organisent périodiquement les Rencontres halieutiques de Rennes. Cette manifestation constitue un lieu d'échange et de réflexion prospective entre les différents acteurs de la filière halieutique (professionnels, administratifs, décideurs, scientifiques). La 7<sup>e</sup> édition des Rencontres halieutiques de Rennes s'appuie sur une idée clé : les activités de pêche et d'aquaculture sont, et doivent être plus encore, un atout majeur pour l'aménagement des territoires côtiers. Ces activités primaires sont en effet le support d'un tissu économique et social essentiel pour le développement durable des territoires côtiers. Au-delà de leur poids économique, elles contribuent fortement à l'identité culturelle et à l'équilibre de ces territoires.





### Session 3 - De nouvelles activités, de nouvelles synergies territoriales : des exemples de réalisation

## Exemple d'un contrat bleu en Bretagne

*Philippe LE MOIGNE, Président, Ar Mor Glaz*

### Historique et principe des contrats bleus


Les contrats bleus sont nés après les grèves de 2007-2008 dues à l'explosion du coût de l'énergie. Lors de sa visite en novembre 2007 au Guilvinec, le Président de la république a donné à quelques pêcheurs le message suivant : « Il faut que les pêcheurs occupent et s'occupent de l'espace maritime. Qui mieux que les marins pêcheurs peuvent occuper cet espace et qui mieux que les marins pêcheurs peuvent s'occuper de cet espace ? ». Ce message est resté en mémoire. Une réflexion avait déjà été engagée sur l'image de la pêche. Pourquoi a-t-elle si mauvaise image à travers le public, le consommateur, la presse en général, alors que les professionnels n'ont pas l'impression de mal faire et même dans beaucoup de pratiques font mieux que ce qui est demandé (maillage supérieur à la réglementation, zones laissées en jachère...) ? Il y avait tout un ensemble de pratiques que les pêcheurs ont ou avaient et qui n'étaient pas suffisamment valorisées.

Dans un premier temps, il a fallu convaincre les pêcheurs, dans le contexte de l'énergie chère de l'époque, de l'intérêt des contrats bleus; mais aussi une grande partie des structures professionnelles existantes qui n'avaient pas perçu l'intérêt de ce mécanisme. Il a fallu enfin convaincre l'administration française. Les politiques ont très vite compris l'intérêt au moins au niveau national. Plusieurs interlocuteurs comme le secrétariat général de la préfecture de Quimper, la direction des pêches et la direction des affaires maritimes d'alors, ont donné leur aide pour le cadrage du « contrat bleu ». Les deux principes majeurs étaient 1) être euro-compatible et 2) faire mieux que la réglementation et les pratiques antérieures.

La transparence était le premier engagement des contrats bleus. Pour pouvoir souscrire à un contrat bleu il est ainsi obligatoire de vendre ou de déclarer sa pêche en halle à marée dans le circuit statistique officiel. L'adhésion à une organisation de producteurs est apparue également comme une nécessité. Ensuite venait le respect de la réglementation, des quotas, des plans de gestion de pêche. Le troisième principe, avec une forte portée symbolique et médiatique, concernait le ramassage des déchets, mesure la plus facilement explicable et la plus médiatiquement porteuse.

Associé à tout ceci est venu se joindre un ensemble de mesures déclinées par pêcherie et adaptées à l'activité des navires. La coopérative Ar Mor Glaz comprend 220 chalutiers (8,5 m pour le plus petit, à 46 m pour le plus grand) avec des métiers différents pour lesquelles il a fallu adapter des mesures (maillage, raccourcissement des marées, éloignement géographique...) et les articuler entre les différents acteurs de la coopérative. Les premiers contrats bleus ont démarré le 12 juin 2008 et les premières rémunérations en septembre - octobre 2008, avec en 2009 une procédure d'ajustement (récupération des sommes indument versées). Il a fallu ainsi gérer au plus près des quais, écrire, formater, continuer d'expliquer tant aux adhérents qu'aux structures professionnelles en lien (DPMA - Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture et DIRM - Direction interrégionale de la mer) notamment les règles d'éligibilité (prouver l'amélioration de ses pratiques depuis 2007-2008).





Cet ensemble de mesures et de règles a nécessité un gros travail documentaire en se référant comme base au « log book », carnet de déclaration de pêche de la communauté européenne, document officiel rempli chaque jour de mer par les pêcheurs. Considéré comme contraignant, il a fallu expliquer que ce log book était en quelque sorte « l'acte notarié » qui fixait le droit à un instant donné qui permettait de rendre compte du lieu, du jour, de l'heure et de l'espèce pêchée. C'est à partir de ce document dont la version électronique est en passe d'être généralisée, qu'on retrouve les informations qui ont permis d'établir les antériorités pour montrer qu'il y avait eu de réelles améliorations des pratiques individuelles de chaque navire. A partir de cela, la coopérative a pu développer une base de données qui sert tous les jours lors des échanges entre la DPMA et la DIRM. Grâce à cette base, la coopérative est arrivée au bout de quatre ans à avoir un ensemble cohérent de mesures de modifications du comportement des pêcheurs.

## Perspectives

Il est possible aujourd'hui d'aller un peu plus loin. Il faut que les contrats bleus aillent jusqu'aux consommateurs. Depuis peu, des discussions sont menées avec France Agri Mer, puis demain France Filière Pêche sur l'insertion des adhérents des contrats bleus dans la démarche « pêcheur responsable ». Cette démarche plus globale implique des contraintes de sécurité, des contraintes sociales et environnementales. L'objectif est d'avoir une cinquantaine de navires de la coopérative certifiés « pêcheur responsable ». Dans cette démarche, il existe aussi un volet formation. Les demandes environnementales et sociétales des consommateurs indiquent en effet qu'il existe des possibilités dans l'environnement de la pêche de développer de nouveaux métiers de marins pêcheurs. Il faudrait dans le même temps développer le concept de groupement d'employeurs permettant de mutualiser, pour un ensemble cohérent de bateaux, un marin pêcheur chargé de la qualité, un autre de la sécurité, un autre du tri sélectif des déchets dans les filières de retraitement, etc. Une réflexion est menée à ce sujet avec la direction du travail et le comité de bassin d'emplois du Finistère ainsi que la DIRM. Il s'agira enfin de communiquer sur l'image des marins pêcheurs. Il existera un socle, un ensemble cohérent à faire connaître du consommateur. Il s'agira finalement de mettre en relation consommateurs, mareyeurs et bateaux de pêche.

Finalement, « s'il a souvent été affirmé que c'était de la faute des pêcheurs s'il n'y avait plus de poissons dans les océans, on pourra peut-être dire un jour que c'est grâce aux pêcheurs qu'il y en a à nouveau ».

## Contact

**Philippe LE MOIGNE - Président, Ar Mor Glaz**

Le support de cette présentation ainsi que l'ensemble des résumés des Rencontres halieutiques sont disponibles à l'adresse suivante : <http://halieutique.agrocampus-ouest.fr/rh2011/>

Depuis 1990, l'association agro-halieuates et le Pôle halieutique AGROCAMBUS OUEST organisent périodiquement les Rencontres halieutiques de Rennes. Cette manifestation constitue un lieu d'échange et de réflexion prospective entre les différents acteurs de la filière halieutique (professionnels, administratifs, décideurs, scientifiques). La 7<sup>e</sup> édition des Rencontres halieutiques de Rennes s'appuie sur une idée clé : les activités de pêche et d'aquaculture sont, et doivent être plus encore, un atout majeur pour l'aménagement des territoires côtiers. Ces activités primaires sont en effet le support d'un tissu économique et social essentiel pour le développement durable des territoires côtiers. Au-delà de leur poids économique, elles contribuent fortement à l'identité culturelle et à l'équilibre de ces territoires.



### Session 3 - De nouvelles activités, de nouvelles synergies territoriales : des exemples de réalisation

## Synergies entre pêche et énergies marines renouvelables

*Pierre-Georges DACHICOURT, Président du CNPMM*

### Projets d'énergies marines renouvelables

L'un des engagements du Grenelle de la Mer fut d'implanter 6 000 MW d'Energies Marines Renouvelables (EMR) d'ici à 2020 au large des côtes françaises. Cet engagement s'inscrit dans les objectifs de la France de porter à 23 % la part des énergies renouvelables dans sa consommation d'énergie, d'ici à 2020. Les projets sont nombreux et concernent les pêcheurs de toutes les régions, tant en métropole qu'en Outre-mer. Notamment, le Gouvernement a lancé en juillet 2011 un appel d'offre pour l'implantation de 3 GW d'énergie éolienne en mer.

Si le Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMM) n'est pas directement concerné par les projets, il favorise toutefois les échanges d'expérience entre les comités concernés et participe au groupe synergie « Energies marines » du Cluster maritime français, afin de concilier le développement des EMR avec les activités de pêche.

### Position des pêcheurs à l'égard des énergies marines renouvelables

Conscients des enjeux de développement des énergies alternatives pour la France et du potentiel disponible en mer, les pêcheurs ne veulent pas être écartés et préfèrent être acteurs plutôt que de subir.

S'ils ne sont pas opposés au développement des EMR, les pêcheurs souhaitent que des préalables soient posés :

- ✓ **une concertation** très en amont des projets avec les comités des pêche et à tous les stades de déploiement (choix de la zone et des modalités d'implantation, aménagements, contenu des études, etc.).
- ✓ **des conditions techniques acceptables** : périmètre d'interdiction de la pêche le plus restreint possible, câbles ensouillés (exemples : technique d'ensouillage – privilégier l'utilisation de la charrue plutôt que le « jetting »), forme du parc - privilégier l'implantation en ligne plutôt qu'en une forme pleine, etc.
- ✓ **des études préliminaires co-expertisées** : risques (navigation, croche), impacts socio-économiques sur la pêche, état initial du site, impacts environnementaux (notamment halieutiques, tenant compte de la saisonnalité et de la variabilité interannuelle). Il convient également d'assurer le suivi des impacts sur l'environnement et sur les activités maritimes, en phase d'exploitation et jusqu'au démantèlement.
- ✓ **des conditions financières et des mesures compensatoires** en phase de chantier et en phase d'exploitation pour indemniser des pertes d'exploitation et la mise en place d'observatoire des pêches, accompagnés de financement de projets de pêche durable. Concernant l'éolien en mer posé en phase d'exploitation, cet accompagnement de projets de pêche durable est légalement prévu : 35 % de la taxe annuelle sur l'éolien en mer sera affecté au financement de tels projets, portés par les comités des pêches.

En effet, le développement des EMR aura inévitablement un certain nombre de contraintes sur les activités de pêche, à commencer par la perte de zones de pêche. Or, certaines activités de pêche sont très dépendantes de certaines zones.



Des reports de l'effort de pêche dans d'autres zones, si tant est qu'ils soient possibles, occasionneront nécessairement des difficultés telles que la reconversion sur d'autres pêcheries, entraînant des problèmes de cohabitation, des problèmes de disponibilité des quotas sur les espèces ciblées, etc.

Sur ces questions d'espace, il convient de ne pas perdre de vue que les développeurs d'éoliennes ne sont pas les seuls à avoir des visées en mer. Il est donc important de trouver des modes de cohabitation avec toutes les activités maritimes qui prennent de l'ampleur (entre autres, les extractions de granulats, étant donné que les besoins pour les Bâtiments et travaux publics sont croissants).

Néanmoins, des synergies entre les EMR et les activités de pêche semblent possibles et sont à développer. Pour les pêcheurs, le développement des EMR constitue une opportunité d'acquérir des connaissances scientifiques sur le milieu marin et les espèces pêchées, un appui à la mise en place de projet de pêche durable, ainsi qu'une possibilité de diversification, voire de reconversion.

Par ailleurs, les développeurs d'EMR devraient rechercher la collaboration des pêcheurs pour favoriser leurs projets. Il leur appartient donc de :

- ✓ solliciter les connaissances « terrain » des professionnels pour optimiser leur projet (nature des fonds, érosion),
- ✓ solliciter la connaissance des pêcheurs des activités de pêche (cartographies fines des pratiques et des stratégies de pêche réalisées par les comités des pêches, à un niveau de détail nécessaire pour les études d'impact),
- ✓ recourir aux moyens nautiques des pêcheurs pour les opérations de logistique, de maintenance, d'utilisation des navires en tant que « plateforme d'étude », etc.,
- ✓ disposer de personnel qualifié pour ces opérations.

Un focus sur le projet hydrolien de Paimpol-Bréhat démontre qu'il n'y a pas forcément d'incompatibilité de principe avec certains types d'EMR. Au contraire, un partenariat s'est établi entre les promoteurs d'EMR et les pêcheurs. Le programme de suivi du stock de homard et son exploitation dans le quartier de Paimpol ainsi que le cantonnement à crustacés de la Horaine sont les conséquences pragmatiques de ce partenariat (également en lien avec Ifremer). C'est ainsi qu'il a pu être montré que le homard n'est pas une espèce forcément sédentaire puisqu'un spécimen a parcouru 70 km en moins de 2 mois !

**En conclusion, une synergie entre pêche et EMR est tout à fait possible en respectant les recommandations suivantes :**

- ✓ la nécessité d'une concertation démarrée au plus tôt et sur le long terme,
- ✓ un effort de compréhension des enjeux des professionnels de la pêche,
- ✓ une ambition géographique mesurée, c'est-à-dire « commencer petit » (site d'essai), pour bien appréhender les impacts sur le milieu et les activités maritimes,
- ✓ éviter la précipitation même si les objectifs restent ambitieux (6000 MW d'ici à 2020), il faut le temps que la confiance et les partenariats se créent.

## CONTACT

**Pierre-Georges DACHICOURT - Comité national des pêches maritimes et des élevages marins**

Le support de cette présentation ainsi que l'ensemble des résumés des Rencontres halieutiques sont disponibles à l'adresse suivante : <http://halieutique.agrocampus-ouest.fr/rh2011/>

Depuis 1990, l'association agro-halieuques et le Pôle halieutique AGROCAMBUS OUEST organisent périodiquement les Rencontres halieutiques de Rennes. Cette manifestation constitue un lieu d'échange et de réflexion prospective entre les différents acteurs de la filière halieutique (professionnels, administratifs, décideurs, scientifiques). La 7<sup>e</sup> édition des Rencontres halieutiques de Rennes s'appuie sur une idée clé : les activités de pêche et d'aquaculture sont, et doivent être plus encore, un atout majeur pour l'aménagement des territoires côtiers. Ces activités primaires sont en effet le support d'un tissu économique et social essentiel pour le développement durable des territoires côtiers. Au-delà de leur poids économique, elles contribuent fortement à l'identité culturelle et à l'équilibre de ces territoires.



## Session 3 - De nouvelles activités, de nouvelles synergies territoriales : des exemples de réalisation

**Président : Philippe MAUGUIN, Directeur, Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture**  
**Rapporteur : Olivier DENOVAL, Agence de services de paiement**

### Synthèse des interventions de la session 3

En introduction, [Philippe Manguin, le Président de la session](#) souligne l'importance de parler de nouveaux outils comme l'Axe 4 du Fonds Européen pour la Pêche (FEP) ou les contrats bleus, symboles de la volonté d'ouvrir de nouvelles approches pour les professionnels de la pêche et de l'aquaculture. L'enjeu de la préservation de la ressource est toujours important mais il est également nécessaire de doter les acteurs professionnels de nouveaux outils liés notamment au développement local. Le débat va permettre grâce à ces expériences de tirer un premier bilan et de donner des perspectives dans le cadre de la future Politique Commune de la Pêche (PCP).

Pour la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA), l'Axe 4 du FEP n'a pas vocation à être marginal. C'est un pari de s'engager dans le développement territorial, de mettre autour d'une table des acteurs qui se connaissent mais qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble. La deuxième originalité est de ne pas passer par une procédure d'appels d'offre nationale définissant à priori les thèmes d'action mais de conforter les acteurs de terrain en privilégiant une démarche ascendante, basée sur la volonté des acteurs locaux de se réunir pour définir une stratégie de développement territorial pour le littoral. Les premières expériences montrent que c'est possible. La DPMA avec l'appui de l'Agence de services et de paiement a amorcé cette démarche en sélectionnant 11 territoires pilotes couvrant les 3 façades maritimes. Ce sont 8 régions, 13 départements et une centaine d'actions engagées. Pour l'animation, un réseau national a été mis en place, le PACTE (Pêche et Aquaculture au Cœur des Territoires) pour faire vivre l'Axe 4 du FEP. De plus, ce n'est pas qu'une démarche franco-française mais à dimension européenne comme l'explique [Gilles Van de Walle, coordinateur thématique du réseau FARNET](#), dont la mission est d'animer ce réseau des zones de pêche supportées par l'Axe 4 du FEP.

Tout d'abord ce programme est un changement de perception puisqu'on regarde le secteur de la pêche et de l'aquaculture comme un acteur clef du territoire. La priorité est donnée aux actions mettant en relation les acteurs professionnels et les autres acteurs du territoire. Ces liens sont symbolisés par l'élaboration commune d'une stratégie de développement intégrée. Ces projets visent à créer de la valeur ajoutée pour les professionnels, par exemple en Allemagne, 20 patrons-pêcheurs ont développé un projet de vente directe via un site Internet dont la fréquentation est de 16 000 visiteurs par mois. Les pêcheurs donnent en temps réel des informations sur ce qu'ils ont pêché et l'heure à laquelle ils vont débarquer. Ce projet permet une meilleure lisibilité des professionnels et un renforcement de leur position financière.

La diversification des activités économiques est également un objectif avec l'Axe 4 du FEP. Au Danemark, un projet de coopération entre 2 groupes Axe 4 a permis de développer une production primaire d'algues destinées à l'agroalimentaire et le développement de produits élaborés à base d'algues (huiles de cuisine, salades d'algues, glace à base d'algues). Au final, cela permet le développement de nouvelles activités économiques en répondant à la demande du marché (nouvelle cuisine nordique) et d'élaborer des partenariats entre acteurs locaux (mytiliculteurs, entrepreneurs, artistes, restaurateurs, agriculteurs, etc.).



En France, [Aurélie Lecanu, chargée de mission Axe 4 pour le Pays Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre](#), présente un projet de Pescatourisme porté par le groupe pour présenter une synergie territoriale et une dynamique de projets.

Avec l'Axe 4 du FEP, les objectifs recherchés par les professionnels sont de diversifier leurs revenus, de faire découvrir leurs métiers, de valoriser leurs produits et de sensibiliser le grand public au respect de l'environnement. Les objectifs recherchés par le territoire sont de développer l'offre écotouristique et de valoriser l'identité maritime du territoire en préservant l'activité des professionnels.

Le Pescatourisme est l'accueil de touristes à bord des navires de pêche et d'ostréiculture en activité professionnelle.

Il s'agit d'un projet multi-partenarial pour un budget de 10 000 euros. Le bilan en 2011 est l'implication de 15 professionnels (3 pêcheurs et 12 ostréiculteurs) pour plus de 170 personnes embarquées.

En termes d'enseignements, ce projet est une démarche valorisante pour les professionnels, dont le contact direct avec la clientèle est gratifiant. Il y a une large satisfaction du public. C'est un très bon vecteur de promotion pour les professionnels et le territoire (presse locale et nationale). L'offre touristique se trouve renforcée. Le partenariat fonctionne bien entre les acteurs du territoire et cela inscrit les pêcheurs et les ostréiculteurs au cœur du développement du territoire. De plus, ce projet fait naître de nouvelles idées (développement des gîtes de mer, projet de route numérique, etc.). Pour le territoire et les professionnels arcachonnais, l'Axe 4 du FEP permet de faire émerger des réflexions dans le cadre des comités de programmation, lieu de concertation entre les acteurs. Il permet de connaître et de partager les besoins, les problèmes et de trouver des solutions communes.

[Marie Lesueur, chargée de mission, Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST](#), présente une étude sur la vente directe, activité traditionnelle connaissant un nouvel essor comme le montre l'exemple de la Manche.


La vente directe est la commercialisation directe entre le producteur et le consommateur final. La vente directe, activité de diversification la plus développée car elle est rémunératrice, est majoritairement l'œuvre d'initiatives individuelles. C'est une activité traditionnelle, plus pratiquée en conchyliculture qu'en pêche car c'est un prolongement naturel du métier. Si la vente directe des produits de la pêche a lieu principalement sur les quais (80 %) et les marchés, la livraison connaît une forte augmentation avec des nouveaux modes de commercialisation comme les contrats type AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) ou la vente via les sites Internet.

Pour les professionnels, la vente directe apporte des revenus complémentaires et permet de promouvoir le métier, les savoir faire (contact avec le consommateur) et les produits (produits locaux, marques, fraîcheur). Pour le territoire (collectivités, administrations, acteurs du tourisme), elle est vue comme une possibilité d'animer le territoire, de le promouvoir par ses produits et ses activités, de maintenir les emplois, de créer une dynamique économique locale et d'établir des liens avec les acteurs du tourisme.

La vente directe peut représenter une opportunité de diversification intéressante pour les professionnels car il existe une demande croissante de la part des consommateurs et des acteurs territoriaux. Par ailleurs, cette activité peut bénéficier des nouveaux modes de commercialisation naissant (dans le cadre de la vente des produits agricoles notamment) et ainsi être à l'origine de nouvelles synergies sur les territoires.

A la suite de cette présentation, un débat s'ouvre sur l'intérêt de la vente directe. Tout d'abord, comment articuler la valeur ajoutée de la vente directe et la réglementation qui impose aujourd'hui une limite des quantités vendables en direct. Il est important de s'interroger sur l'effet net (y a-t-il des pertes pour les autres acteurs ?) pour conclure sur l'effet bénéfique de ce type dispositif. Des craintes sont exprimées sur ce mode de commercialisation (notamment concernant les effets négatifs sur les halles à marées, les mareyeurs). Un intervenant précise que la vente directe n'entre pas en concurrence avec les autres systèmes de vente mais qu'elle est plutôt complémentaire aux systèmes de vente en halle à marée ou de gré à gré. De plus, un producteur précise que c'est bien une vente complémentaire car ce n'est jamais la totalité de la production qui est vendue par ce type de commercialisation.





Gouvlen Brest précise que pour l'ostréiculture la vente directe a des vertus. Tout d'abord, elle compense la perte de points de vente sur des territoires ruraux et permet donc d'être présent dans des lieux où le consommateur n'avait plus accès à ce produit. Il précise que la vente directe peut permettre de pallier les problèmes en lien avec une diminution des prix d'achat des grandes surfaces : lorsque les prix d'achat sont trop faibles, les ostréiculteurs vendent de plus grandes quantités en direct afin de stabiliser leur prix de vente. Finalement, un équilibre s'établit et les grandes surfaces finissent par augmenter le prix. Selon lui, c'est donc une force de pouvoir commercialiser en direct.

Philippe Mauguin souligne l'intérêt d'articuler les différents systèmes de vente et de trouver les modes de concertation entre acteurs pour trouver des équilibres. La vente directe représente de petits volumes, et ne doit pas mettre en péril les modes traditionnels de commercialisation qui passe par les halles à marée, les mareyeurs, les Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) et les poissonniers. Elle doit se faire dans le respect de la réglementation mais peut être encouragée à l'instar de ce qui se fait en agriculture pour dégager des revenus complémentaires aux professionnels.

[Aude Korfer, chargée de mission au Conseil Régional de Bretagne](#), présente une étude sur les perspectives des Mesures Halio-Environnementales (MHE).

Les MHE sont l'adaptation des Mesures Agro-Environnementales (MAE). C'est une contractualisation entre les pouvoirs publics et les professionnels sur des engagements durables visant une meilleure adéquation entre les aides publiques et les objectifs politiques (développement de la conditionnalité des aides).

Les objectifs de l'étude visent à connaître les conditions de transposition des MAE vers la pêche et l'aquaculture. Les principaux enseignements de cette étude sont de garder quelques principes importants des MAE pour des MHE cohérentes; comme l'efficacité économique des aides, le développement d'un système incitatif, le principe de démarche collective, la prise en compte des coûts de gestion, etc.

[Philippe Lemoigne, Président de la coopérative Ar Mor Glaz](#), en témoignant sur les Contrats bleus en Bretagne, donne un exemple de mesures halio-environnementales.

Les contrats bleus sont nés à la suite de manifestations contre l'augmentation des charges liés au coût de l'énergie. Le constat a été fait que les pratiques des pêcheurs pour la préservation de la ressource n'étaient pas suffisamment mises en valeur. Afin de mieux les valoriser, les Contrats bleus ont été mis en place en prenant en compte deux principes : l'euro-compatibilité et la mise en œuvre d'engagements allant au-delà de la réglementation.

Le premier engagement des professionnels est de déclarer leurs captures dans le circuit statistique officiel (notamment via les Logbooks). Il y a donc un réel souci de transparence. Le pêcheur doit également adhérer à une organisation de producteurs. Une des opérations mise en avant dans les Contrats bleus est le ramassage des déchets.

L'intérêt des contrats bleus est le rôle fort des pêcheurs pour proposer et coproduire avec l'Etat un ensemble de mesures (maillage, éloignement géographique de la zone de pêche).

A partir de cette base, une des perspectives des Contrats bleus est d'aller jusqu'aux consommateurs pour avoir une démarche plus globale, sur la base de la certification de « Pêcheur responsable ». Par exemple, l'idée est de développer le volet formation en formant des pêcheurs à de nouveaux métiers comme qualitatif. La volonté est d'avoir un ensemble cohérent, valorisant le métier de marin-pêcheur auprès des consommateurs.



Pierre-Georges Dachicourt, Président du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins intervient sur la synergie entre le secteur des pêches et le développement des énergies marines renouvelables.

La filière pêche n'est pas opposée au développement des énergies marines mais souhaite que certaines conditions soient réunies; comme une concertation très en amont de ces projets avec les comités des pêches pour le choix des zones. Par exemple, il est important de définir des conditions techniques d'acceptabilité, d'avoir des périmètres d'interdiction de pêche les plus restreints possibles, d'avoir des études préliminaires co-expertisées, de définir des conditions financières et des mesures compensatoires (indemnisation des pertes d'exploitation).

Les projets de développement des énergies marines représentent certes des contraintes pour la pêche mais ils peuvent également être à l'origine de nouvelles opportunités pour les pêcheurs et permettre de développer de nouvelles synergies. Ils peuvent être un moyen d'acquérir des connaissances (état biologique des stocks, nature des fonds, etc.) grâce aux moyens d'étude des développeurs. Cela peut permettre d'avoir des aides pour des projets de pêche durable (création observatoire de pêche, suivi de l'activité, développement de pratiques alternatives, etc.) et des opportunités de diversification, voire de reconversion. Toutefois ces synergies ne seront possibles qu'en étant le fruit d'une concertation.

En conclusion de la session, Philippe Mauguin, souligne la complémentarité de ces interventions qui montrent combien les pêcheurs et les aquaculteurs sont des acteurs clés du développement du littoral, dès lors qu'ils sont consultés et associés en amont par les pouvoirs publics et les collectivités locales, que ce soit en terme de commercialisation de leurs produits, d'offre touristique mais aussi de développement des énergies marines.

Les supports de ces présentations ainsi que l'ensemble des résumés des interventions des Rencontres halieutiques sont disponibles à l'adresse suivante : <http://halieutique.agrocampus-ouest.fr/rh2011/>

Depuis 1990, l'association agro-halieuates et le Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST organisent périodiquement les Rencontres halieutiques de Rennes. Cette manifestation constitue un lieu d'échange et de réflexion prospective entre les différents acteurs de la filière halieutique (professionnels, administratifs, décideurs, scientifiques). La 7<sup>e</sup> édition des Rencontres halieutiques de Rennes s'appuie sur une idée clé : les activités de pêche et d'aquaculture sont, et doivent être plus encore, un atout majeur pour l'aménagement des territoires côtiers. Ces activités primaires sont en effet le support d'un tissu économique et social essentiel pour le développement durable des territoires côtiers. Au-delà de leur poids économique, elles contribuent fortement à l'identité culturelle et à l'équilibre de ces territoires.

## **Session 4**

**Des outils pour intégrer la pêche et l'aquaculture  
dans l'aménagement des territoires côtiers**





## Session 4 - Des outils pour intégrer la pêche et l'aquaculture dans l'aménagement des territoires côtiers

# Instruments de planification spatiale en mer et sur le littoral

*Christophe LE VISAGE, Consultant,  
Association LittOcéan*

## Planification et espace

Depuis plus de 25 ans se développent désormais des instruments de planification spatiale pour la mer et la zone côtière. Leur objectif principal est d'y organiser les activités sur une base spatiale, en affectant des espaces à des activités, et des activités à des espaces. Cette démarche est bien plus ancienne dans les zones terrestres, à travers les approches principalement stratégiques de l'aménagement du territoire, et principalement opérationnelles de l'urbanisme. Pourquoi cette volonté nouvelle d'appliquer cette démarche au littoral, terre et mer, et surtout à la mer ? Quels sont les problèmes qu'on cherche ainsi à résoudre, et les solutions sont-elles les bonnes ?

Planifier, c'est organiser selon un plan. Mais un plan, ce n'est pas seulement une représentation de l'espace à deux dimensions, mais c'est aussi – et logiquement d'abord – une stratégie, qui vise à diriger et à coordonner des actions pour atteindre un objectif.

Avant la planification spatiale, qui répond à la question « où fait-on quoi ? », il y a ou il devrait y avoir la planification stratégique, qui répond d'abord aux questions « que fait-on, pourquoi, comment ? ». La planification stratégique définit ce qui est possible, ce qui ne l'est pas, et fournit des orientations générales. La planification spatiale permet ensuite de rendre opérationnelle cette planification stratégique en affectant des espaces aux activités et des activités aux espaces.

## Pourquoi planifier en mer et sur le littoral ?

L'espace maritime est immense, mais beaucoup d'activités requièrent des zones bien spécifiques, soit parce qu'elles recherchent la proximité de quelque chose (généralement la terre) soit parce que les ressources qu'elles exploitent se concentrent dans certaines zones (souvent les zones côtières).

Pendant longtemps, cette situation n'a pas posé sur le littoral ou en mer de problèmes insurmontables, soit parce que l'espace était abondant ou peu convoité (le littoral, il y a quelques décennies encore), soit parce que les ressources étaient abondantes (par exemple les ressources halieutiques), soit encore parce que la densité des activités était faible, et rare la compétition pour l'espace. Par ailleurs, l'espace et les ressources marines étant publics, le principe de base souvent implicite en mer est le partage et non la répartition ou la division.

On a ainsi longtemps pu se contenter de régulations opérationnelles (ex : règles de priorité, accords locaux entre les quelques acteurs concernés...), avec un minimum d'affectation d'espace, rarement exclusive (ex : chenaux de navigation...).

La situation a changé, et cette évolution semble irréversible : c'est évident sur le littoral terrestre, cela le devient de plus en plus dans la partie maritime du littoral et même au-delà, plus au large. Des « ruptures » successives ébranlent les équilibres traditionnels, qu'il s'agisse de la raréfaction des ressources, de l'arrivée en mer d'activités encore naguère essentiellement terrestres, ou de l'apparition d'activités conduisant à une occupation permanente du même espace maritime (éoliennes, etc.). Il semble de plus en plus nécessaire de disposer, toutes activités confondues, d'un cadre commun pour une gestion partagée de l'espace maritime. Les actuels instruments le permettent-ils ?

## Les instruments réglementaires de planification existants

Il existe divers instruments relatifs à la planification des activités et à l'espace, dont certains seulement sont spécifiques à la mer et au littoral ; ces instruments peuvent être stratégiques, opérationnels, ou les deux. Ils correspondent aussi à diverses échelles, du national au local. Leur champ est généralement défini de manière assez floue, et leur articulation est rarement claire.

### Instruments stratégiques

Au niveau **national**, il n'existait naguère pas encore d'instrument stratégique ; les lois et règlements existants (Loi Littoral, etc.) définissaient plus des lignes directrices (*comment faire ?*) que des stratégies (*que veut-on faire ?*). La récente (2009) Stratégie nationale pour la mer et les océans constitue la première version d'une stratégie pour la mer et le littoral à l'échelle nationale. Cette stratégie s'appuiera à terme sur des documents stratégiques de façade, déclinaison aux échelles et niveaux adaptés des orientations nationales pour la mer et le littoral.

Au niveau **régional**, les Schémas d'Aménagement Régionaux (SAR), les Plans d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et les Directives Territoriales d'Aménagement (DTA) ont un rôle de plan stratégique. Ces instruments « valant SMVM » (voir plus bas) au sens réglementaire constituent aussi des instruments opérationnels de planification spatiale. Les autres instruments réglementaires ou non (Schéma Régional d'Aménagement Du Territoire - SRADT, « charte » - exemple : charte des espaces côtiers bretons) n'engagent pas réglementairement tous les acteurs et ont donc des ambitions stratégiques nécessairement limitées.

Au niveau **local**, les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) développés à l'échelle supra-communale définissent, en principe, des orientations stratégiques qui s'imposent aux instruments opérationnels.

### Instruments opérationnels


Tous les instruments opérationnels terrestres de planification spatiale ont vocation à être mis en œuvre sur le littoral, à commencer par le principal, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) à l'échelle de la commune. En principe, cet instrument d'urbanisme n'a pas vocation à s'appliquer en mer. Mais dans le flou de la législation, la jurisprudence a tendance à faire déborder les instruments terrestres sur la mer, ce qui pose plus de problèmes qu'elle n'en résout (*peut-on mouiller ou chaluter dans une zone « non constructible » ?*).

### Instruments opérationnels et stratégiques

Conscient des insuffisances du PLU en termes de thématiques et d'échelle, le législateur a créé pour le littoral un instrument spécifique de planification spatiale, le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM); ce caractère de « SMVM » est maintenant systématiquement transféré à tous les nouveaux instruments sur le littoral, y compris les instruments stratégiques (PADD, SAR, et depuis 2005 SCoT à travers leur « volet maritime ») quelle que soit leur échelle. Ils se voient tous reconnaître le droit de planifier précisément les usages dans l'espace marin, y compris quand ils n'ont pas la capacité de le faire sur l'espace terrestre.

Depuis 2006, s'y ajoutent divers types d'Aires Marines Protégées (AMP), dont l'une, le Parc Naturel Marin, (PNM) dépasse largement le cadre de la protection de l'environnement et a clairement vocation à permettre la gestion de zones maritimes. Le PNM peut comprendre des zonages organisant les activités dans l'espace et dans le temps.





Il existe donc de nombreux instruments réglementaires. Mais développés de manière non coordonnée, avec une vision rarement littorale et encore moins réellement maritime, ces instruments ne suffisent pas complètement à ce jour :

- ✓ à définir une véritable stratégie cohérente en mer et sur le littoral (recouvrement d'instruments, gouvernance inadaptée, prise en compte limitée de la mer, instruments à peine créés)
- ✓ à organiser les activités en mer, même sur le littoral : d'inspiration essentiellement terrestre (espace à deux dimensions, « aménagement » et non « usages »), le « SMVM » et ses variantes ont encore rarement été mis en œuvre. Le PNM, très récent, n'a encore été mis en œuvre que dans des espaces très spécifiques, et la planification spatiale y est encore embryonnaire, priorité ayant été logiquement donnée au volet stratégique.

## Analyse de ces instruments

### ✓ **Gouvernance**

Qu'il s'agisse du littoral (espace public et privé) ou de la mer (espace public, activités privées), la gouvernance des instruments existants est rarement adaptée. A travers le volet maritime de leur SCoT, les collectivités se voient ainsi reconnaître le droit de planifier des activités pour lesquelles elles n'ont aucune compétence réglementaire – et même souvent aucune compétence du tout (transport maritime, pêche...); les acteurs intéressés (usagers de la mer) sont souvent absents ou sous-représentés dans les instances de concertation. Seul le PNM propose une gouvernance adaptée.

### ✓ **Approches techniques**

Basées sur un modèle d'aménagement terrestre (occupation permanente et exclusive d'un espace en deux dimensions), les approches techniques sont généralement inadaptées à la régulation spatiale dynamique d'activités non permanentes engageant les trois dimensions de l'espace et susceptibles sans difficultés de partager les mêmes espaces (par exemple en mer, le même espace – y compris entre des éoliennes – peut être utilisé successivement par plusieurs métiers de pêche, des plaisanciers ou des navires de transport...). Elles ont aussi des difficultés à intégrer les dimensions non spatiales de la régulation (impacts environnementaux, variations saisonnières, ressources marines...).

### ✓ **Les approches modernes**

Généralement développés sur des bases conservatrices ou traditionnelles (« domaine public maritime », « urbanisme »), les instruments existants n'ont pas toujours pris en compte les nouvelles approches intégrée portées pour les zones littorales par la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC), pour les zones maritimes par la « Planification de l'espace maritime » (Maritime spatial planning, MSP). Ces approches sont sous-tendues par une vision stratégique, et visent à développer une gouvernance partagée associant tous les acteurs publics et privés ; ces approches dynamiques s'appuient rarement (même si elles y recourent souvent) à la planification spatiale, considérée comme un moyen opérationnel parmi d'autres de mettre en œuvre le projet stratégique partagé.

## Conclusions et recommandations

Le besoin de planification spatiale en mer est réel ; les instruments existants sont peu satisfaisants, mais ils ont le mérite d'exister : plutôt que d'essayer de développer de nouveaux instruments qui se superposeraient à ceux existants, ne peut-on pas unifier et adapter ceux qui existent ? Cela semble possible, au prix d'une remise à plat.

Quelques recommandations :

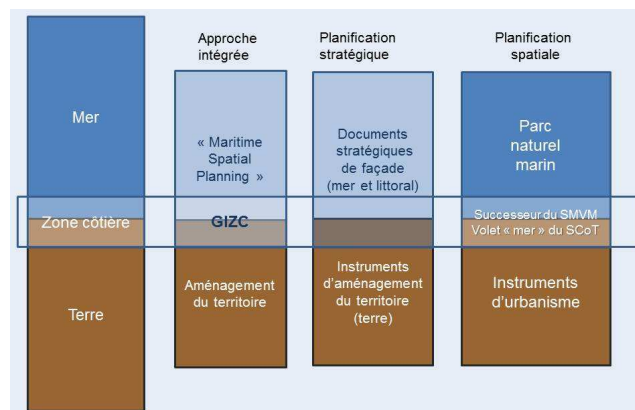
### ✓ **Distinguer dimension stratégique et dimension opérationnelle**

Il conviendrait d'éviter de donner un caractère opérationnel à des instruments stratégiques (SAR, SCoT, documents stratégiques de façade...) : ni leurs objectifs, ni leurs échelles ne sont adaptés.

Sauf exception, la planification purement spatiale relève d'une approche opérationnelle ; elle devrait être confiée à un instrument spécifique. Pour des raisons touchant aussi bien aux aspects techniques qu'à la gouvernance, il faut distinguer la planification spatiale en zone littorale (terre et mer) et la planification spatiale purement maritime.

### ✓ Faut-il créer d'autres instruments ?

Un seul **successeur du SMVM** conviendrait dans toutes les zones côtières ; cet instrument, qui pourrait être le SCoT associé à un volet maritime, serait mis en œuvre chaque fois qu'une planification opérationnelle commune à terre et en mer est jugée nécessaire. Il devrait s'imposer aux instruments opérationnels terrestres, et son périmètre devrait être fonctionnel et non administratif (*s'affranchir des limites communales ou départementales*). Il devrait prendre en compte toutes les orientations stratégiques définies par les instruments de niveau plus élevé. Sa gouvernance, son élaboration et sa mise en œuvre devraient être adaptées aux principes de la GIZC.



Pour les zones maritimes, les **parcs naturels marins** semblent susceptibles de couvrir tous les cas où une vision stratégique partagée sur un espace doit se traduire par des mesures coordonnées de gestion de cet espace. Dans l'espace concerné, ils devraient considérer toutes les orientations stratégiques définies à des niveaux supérieurs.

Un dispositif constitué des PLU (zones terrestres jusqu'à la laisse de basse mer), SCoT avec volet maritime pour les zones côtières et PNM au-delà, couvrirait donc tous les besoins de planification spatiale en mer et sur le littoral, et permettrait ainsi de décliner de manière cohérente à la fois les approches de la GIZC et de la planification de l'espace maritime (MSP).

### ✓ Faut-il étendre la planification à toute la mer ?

Même lorsque les instruments existent et qu'ils ont été testés et validés, il n'y a aucune raison de généraliser la planification spatiale à toutes les zones maritimes, ou même à toutes les zones côtières. Cette approche devrait être dans un premier temps réservée aux zones où se posent des problèmes liés au partage de l'espace.

En revanche, il est indispensable de généraliser à toutes les zones côtières et toutes les zones maritimes la planification stratégique, aux échelles adaptées ; en métropole, l'échelle des façades maritimes (l'échelle fonctionnelle, pas nécessairement confondue avec l'échelle administrative interrégionale récemment créée) semble pertinente ; les stratégies définies à cette échelle devront naturellement être compatibles avec les stratégies définies à des niveaux supérieurs, quel qu'en soit le cadre (conventions de mer régionale, cadre communautaire...), et avec les planifications stratégiques terrestres (instruments d'aménagement du territoire).

## CONTACT

**Christophe LE VISAGE - Consultant, Association LittOcean**

Le support de cette présentation ainsi que l'ensemble des résumés des Rencontres halieutiques sont disponibles à l'adresse suivante : <http://halieutique.agrocampus-ouest.fr/rh2011/>

Depuis 1990, l'association agro-halieuves et le Pôle halieutique AGROCAMBUS OUEST organisent périodiquement les Rencontres halieutiques de Rennes. Cette manifestation constitue un lieu d'échange et de réflexion prospective entre les différents acteurs de la filière halieutique (professionnels, administratifs, décideurs, scientifiques). La 7<sup>e</sup> édition des Rencontres halieutiques de Rennes s'appuie sur une idée clé : les activités de pêche et d'aquaculture sont, et doivent être plus encore, un atout majeur pour l'aménagement des territoires côtiers. Ces activités primaires sont en effet le support d'un tissu économique et social essentiel pour le développement durable des territoires côtiers. Au-delà de leur poids économique, elles contribuent fortement à l'identité culturelle et à l'équilibre de ces territoires.





## Session 4 - Des outils pour intégrer la pêche et l'aquaculture dans l'aménagement des territoires côtiers

# Les pêcheurs opérateurs Natura 2000

*Hubert CARRE, Directeur général, Comité national des pêches maritimes et des élevages marins*

## Les pêcheurs : acteurs de la gestion du milieu marin

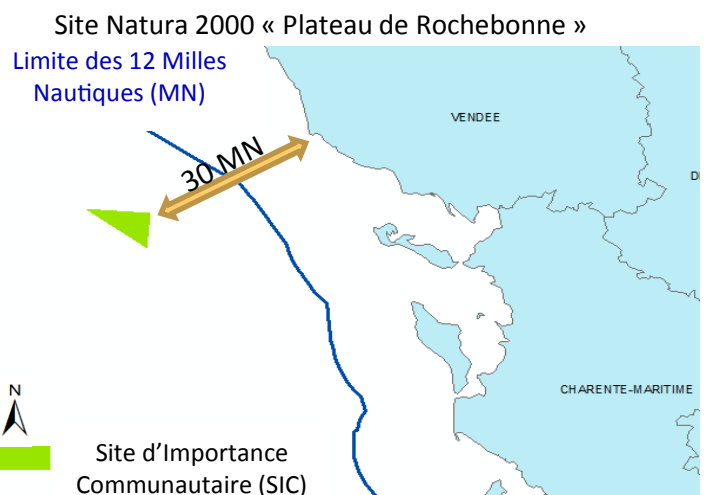
La Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche (LMAP), adoptée en juillet 2010 donne de nouvelles missions à l'organisation professionnelle, notamment dans le domaine de l'environnement. Ainsi, le Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMEM) est désormais, entre autres, chargé : « de participer à la mise en œuvre des politiques publiques de protection et de mise en valeur de l'environnement, afin notamment de favoriser une gestion durable de la pêche maritime et des élevages marins » (article L912-2, LMAP, 2010).


Cette reconnaissance ne fait que conforter l'engagement des pêcheurs qui, depuis de nombreuses années, sont des acteurs de la gestion du milieu marin. A titre d'exemple, il convient de rappeler la contribution du CNPMEM au Livre Vert sur la réforme de la Politique Commune de la Pêche (PCP) qui a confirmé la volonté des professionnels de la pêche de préserver un environnement sain et de qualité, garant de la durabilité de leur métier. Citons par exemple les programmes PROCET (PROtection des CETacés) et FILMANCET (FILEyeurs MANche CETacés), concernant la protection des mammifères marins.

C'est dans cette logique que les structures professionnelles de la pêche se sont portées candidates pour être opératrices (principales ou associées) de sites Natura 2000 en mer : le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) du Nord Pas de Calais – Picardie pour le site des « Bancs de Flandres », le CRPMEM Basse-Normandie pour le site « Baie de Seine occidentale », le CRPMEM Bretagne pour le site « Roches de Penmarc'h », le CRPMEM Pays de la Loire pour le site « Plateau du Four », le CRPMEM Aquitaine pour les sites « Au détroit de l'étang d'Hourtin-Carcan » et « Portion du littoral sableux de la côte Aquitaine » et le CRPMEM Languedoc-Roussillon pour le site « Posidonie de la côte palavasienne ». Quant au CNPMEM, il est opérateur du site « Plateau de Rochebonne ».

## Exemple du site Natura 2000 « Plateau de Rochebonne »

La partie nord du Plateau de Rochebonne (plateau rocheux) a en effet été désignée comme site Natura 2000 au titre de la directive « habitats-faune-flore » en ce qui concerne l'habitat « récifs » et les espèces Marsouin commun et Grand dauphin. La candidature du CNPMEM se justifiait par la grande importance que ce site revêt, d'une part, pour la pêche française mais aussi car il constitue le premier Document d'Objectifs (DOCOB) en cours d'élaboration pour un site en dehors des eaux territoriales.





Le CNPMM, en tant qu'opérateur Natura 2000, signifie la responsabilité de l'élaboration du DOCOB sur ce site dont les moments clés sont :

- ✓ **une phase d'inventaire** qui comprend la conduite du diagnostic socio-économique et le suivi de la réalisation du diagnostic écologique réalisé par Créocéan en tant que prestataire de l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP) dans le cadre du marché national pour la cartographie des habitats dans les Aires Marines Protégées (AMP).
- ✓ **une phase de définition des objectifs de conservation et des actions.** Après la définition des objectifs de développement durable et de conservation, il conviendra d'établir des propositions de mesures de gestion : fiches action, contrats Natura 2000 marins, charte Natura 2000.
- ✓ **la rédaction du DOCOB.** Une fois rédigé, le DOCOB devra être validé par les membres du COPIL puis par le Préfet maritime.

La phase d'inventaire et d'identification des enjeux de conservation a commencé en novembre 2010 et s'achèvera en décembre 2011. La définition des mesures de gestion et la rédaction du DOCOB débuteront en janvier 2012 pour s'achever à l'été 2012.

Le processus Natura 2000 repose sur une large concertation des acteurs. Il faut également souligner l'implication des pêcheurs professionnels dans la démarche avec un suivi de fréquentation *in situ*. Ainsi de mi-mai à mi-septembre 2011, environ 300 embarcations dont 90 % de navires de pêche professionnelle ont été observées.

Le suivi de fréquentation a été également combiné à des enquêtes de terrain (pêche professionnelle), des questionnaires (chasse, plongée, pêche récréative) et des entretiens (plongée, transport maritime, navigation) qui ont confirmé que les principaux usagers (en nombre et en temps passé sur site) sont les pêcheurs professionnels. Le même constat se retrouve sur d'autres sites Natura 2000 marins et confirme la légitimité des pêcheurs à s'être portés opérateurs.

Cette démarche signifie que si les AMP doivent être vues comme des lieux d'expérimentation pour une gestion renouvelée du milieu marin et un développement durable des activités maritimes, elles ne doivent pas remplacer les outils de gestion traditionnels. Au contraire, à la faveur d'une gouvernance large, elles doivent permettre aux acteurs de la mer, au premier rang desquels les pêcheurs, de partager leur expérience de gestionnaires.

## POUR EN SAVOIR PLUS

Le travail réalisé sur le site Natura 2000 « Plateau de Rochebonne » fait l'objet d'une communication à destination des usagers du site et du public disponible à l'adresse suivante : <http://plateauderochebonne.n2000.fr>.

## CONTACT

**Hubert CARRE - Directeur général, Comité national des pêches maritimes et des élevages marins**

Le support de cette présentation ainsi que l'ensemble des résumés des Rencontres halieutiques sont disponibles à l'adresse suivante : <http://halieutique.agrocampus-ouest.fr/rh2011/>

Depuis 1990, l'association agro-halieuves et le Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST organisent périodiquement les Rencontres halieutiques de Rennes. Cette manifestation constitue un lieu d'échange et de réflexion prospective entre les différents acteurs de la filière halieutique (professionnels, administratifs, décideurs, scientifiques). La 7<sup>e</sup> édition des Rencontres halieutiques de Rennes s'appuie sur une idée clé : les activités de pêche et d'aquaculture sont, et doivent être plus encore, un atout majeur pour l'aménagement des territoires côtiers. Ces activités primaires sont en effet le support d'un tissu économique et social essentiel pour le développement durable des territoires côtiers. Au-delà de leur poids économique, elles contribuent fortement à l'identité culturelle et à l'équilibre de ces territoires.



## Session 4 - Des outils pour intégrer la pêche et l'aquaculture dans l'aménagement des territoires côtiers

# Exemple des aires marines protégées

*François GAUTHIEZ, Agence des aires marines protégées*

## Les aires marines protégées en France

Alors que des espaces protégés « pionniers » mais de périmètres limités existaient en France depuis les années soixante (notamment, le Parc national de Port-Cros et plusieurs réserves naturelles), voire depuis plus longtemps encore (réserve des Sept Îles créée en 1912), la politique des Aires Marines Protégées (AMP) a récemment connu une accélération : la création effective de l'Agence des aires marines protégées en 2007 est suivie de près par le processus d'extension en mer de Natura 2000 (notification entre 2008 et 2010 de sites majoritairement côtiers dont la superficie cumulée représente plus de 40 % de la mer territoriale). Le premier Parc Naturel Marin (PNM) est créé en mer d'Iroise en 2007 (PNM<sup>1</sup>) ; suivent celui de Mayotte en 2010 et du golfe du Lion en octobre 2011. Le « Grenelle de la mer » en 2009 donne une nouvelle impulsion à ce processus avec des objectifs ambitieux pour 2020 : 20 % d'AMP dans la Zone Economique Exclusive (ZEE) française et beaucoup d'autres objectifs associés. Parallèlement, l'adoption au niveau communautaire de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) marque la volonté partagée par les États membres et la Commission européenne de développer une vision environnementale et intégrée des politiques publiques en mer, avec l'objectif de conserver ou d'atteindre le bon état du milieu marin en 2020. La directive exprime clairement que les AMP occupent une place de choix dans les outils de mise en œuvre.

Ce bref rappel montre bien que la France, dans un contexte où elle décide de se doter d'une ambition forte en matière de politiques de protection et de valorisation du milieu marin, fait le pari de s'appuyer sur les aires marines protégées, entre autres outils. Il importe à ce stade de rappeler que les aires marines protégées ne se substituent pas aux politiques sectorielles existantes mais viennent les compléter.

Le droit français ne prévoit pas de définition explicite d'une AMP mais seulement une liste d'outils : d'après la loi du 14 avril 2006, les AMP sont i) les parcs nationaux, ii) les réserves naturelles, iii) les arrêtés de biotopes, iv) les parcs naturels marins, v) les sites Natura 2000, vi) les parties maritimes du domaine relevant du Conservatoire du littoral.

Une définition pratique est retenue en France : une AMP est un espace délimité en mer, doté d'un objectif de protection de la nature à long terme, qui peut être soit associé à un objectif local de développement socio-économique, soit articulé avec une gestion durable des ressources. Lorsque l'AMP ne se limite pas à un objectif de protection stricte, l'approche de gestion qui y est développée s'inscrit dans l'approche écosystémique au sens le plus large (*i.e.*, pour la gestion du milieu et de l'ensemble de ses usages). Les finalités d'une AMP, telles que prévues par le Code de l'environnement, peuvent inclure un large éventail (cf. parcs nationaux ou parcs naturels marins), se concentrer sur les notions de protection de la nature selon diverses acceptions (cf. réserves naturelles, parcs nationaux dans le cœur de parc, arrêtés de protection de biotope) ou être ciblées sur le bon état d'une liste d'espèces ou d'habitats (cf. sites Natura 2000).

Aujourd'hui, le réseau couvre environ 1,90 % de l'ensemble des eaux françaises métropolitaines et ultramarines (ZEE et Zone de Protection Ecologique - ZPE). Ce chiffre masque une forte disparité entre la métropole où les aires marines protégées couvrent environ 11,70 % des eaux françaises (sur la seule base des catégories de la loi de 2006), alors que la couverture pour les seules eaux ultramarines est d'environ 1,15 %. Un groupe de travail issu du Grenelle de la mer a récemment remis à la Ministre chargée de l'écologie un projet de révision de la stratégie nationale de création et de gestion des aires marines protégées.

## Les parcs naturels marins

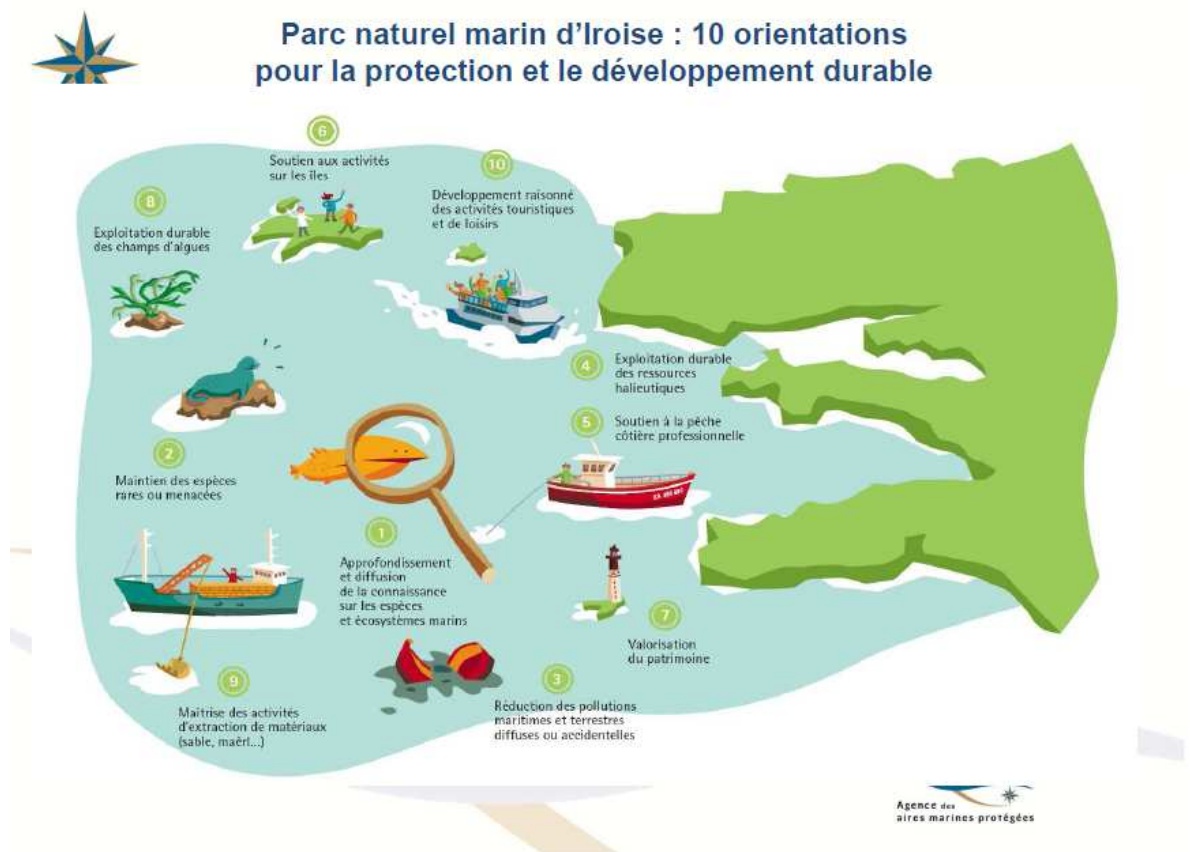
Les PNM répondent à une large palette de finalités. Espaces d'une certaine dimension (ex. 3 500 km<sup>2</sup> pour le PNM<sup>1</sup>), ils peuvent héberger en leur sein des mesures de protection forte mais permettent aussi une large prise en compte des activités économiques comme la pêche et l'aquaculture.

Ainsi, parmi les orientations du PNM d'Iroise figurent l'exploitation durable des ressources halieutiques, le soutien à la pêche côtière professionnelle, l'exploitation durable des champs d'algues.

Rappelons en outre que, dans toute AMP, les finalités de protection du milieu marin concourent à la durabilité des activités de pêche et d'aquaculture. Sauf absence d'enjeux pour ces secteurs, les représentants de la pêche et de l'aquaculture sont parties prenantes de la gouvernance d'un PNM, à travers la participation au Conseil de gestion. Celui-ci adopte le plan de gestion, feuille de route du parc pour 15 ans. Il constitue un lieu de débats et d'orientation pour toutes les questions intéressant le parc ; il peut proposer des réglementations aux autorités compétentes et formuler un avis conforme sur toute activité susceptible d'altérer de façon notable le milieu marin.

### Exemple du Parc naturel marin d'Iroise

L'exemple du Parc naturel marin d'Iroise permet de montrer qu'au sein d'un PNM de nombreuses actions peuvent toucher, directement ou indirectement, l'activité de pêche.



Des actions de connaissance sont menées pour mieux appréhender des ressources particulières (marquage du bar, suivi des gisements de tellines et des nourriceries de la Baie de Douarnenez, algues de rive) ou des métiers particuliers : bolinche, programmes d'embarquements d'observateurs dans le Parc, Recopesca, peigne à Hyperborea.

Par ailleurs, au-delà de la mise en place déjà effective d'un label pour l'ormeau de Molène, un travail avec Normapêche est lancé pour consolider et généraliser la démarche pour des espèces prioritaires et emblématiques de la mer d'Iroise (ormeau, homard, langouste, lieu jaune).

En matière de gestion, il est prévu de procéder à un réensemencement de coquilles Saint-Jacques sur des sites à l'intérieur du Parc ; un travail de suivi est aussi réalisé pour évaluer l'efficacité des cantonnements à crustacés dans la chaussée de Sein.



La question de la qualité de l'eau illustre par ailleurs comment un PNM peut traiter d'autres enjeux, déterminants pour les activités de pêche et d'aquaculture. Les enjeux sont bien identifiés en Bretagne : eutrophisation, microbiologie, pollution toxique et diffuse, pollution accidentelle et macro-déchets, dragage, clapage ; les sources se trouvent à terre ou en mer.

Dans ce contexte, les priorités du PNM par rapport aux objectifs du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux) concernent i) les problématiques « algues vertes » et « algues microscopiques toxiques », ii) la contamination microbiologique (lié aux rejets fécaux) ayant un impact pour la pêche et la qualité de l'eau de baignade, iii) la limitation des rejets en mer (dont les sédiments de dragage des zones portuaires). Pour les atteindre, le PNM participe à la gouvernance locale de la gestion de l'eau, mène des actions pour porter à la connaissance des acteurs terrestres et marins les problématiques de qualité de l'eau marine. Il mobilise directement les maîtres d'ouvrage gérant les activités polluantes, et ceux intervenant pour la gestion du milieu (mise en place d'un plan de lutte et de restauration adapté aux pollutions accidentelles, efficacité des aires de carénage). Le PNM permet également une densification des réseaux d'observation.

Dans le cas de la pêche comme dans celui de la qualité de l'eau, mais aussi pour d'autres questions, le PNM a déjà mobilisé la procédure de l'avis conforme.

Par exemple, une activité d'extraction de maërl a été stoppée par le Préfet pour anticiper un avis défavorable du Conseil de gestion ; le Conseil de gestion a donné un avis défavorable à l'extension d'une porcherie en raison des apports excessifs en nitrates qui perturbent le milieu marin (baie de Douarnenez) ; il a aussi souhaité limiter le nombre de navire pratiquant la pêche à la bolinche dans le parc (20 sur 27 prévus) en raison de l'absence de connaissances suffisantes sur les captures accessoires de poissons blancs, des rejets et de l'impact de l'engin sur le fond. Un programme de suivi est engagé depuis un an (en partenariat avec Bremer).

## CONTACT

**François GAUTHIEZ - Agence des aires marines protégées**

Le support de cette présentation ainsi que l'ensemble des résumés des Rencontres halieutiques sont disponibles à l'adresse suivante : <http://halieutique.agrocampus-ouest.fr/rh2011/>

Depuis 1990, l'association agro-halieuates et le Pôle halieutique AGROCAMBUS OUEST organisent périodiquement les Rencontres halieutiques de Rennes. Cette manifestation constitue un lieu d'échange et de réflexion prospective entre les différents acteurs de la filière halieutique (professionnels, administratifs, décideurs, scientifiques). La 7<sup>e</sup> édition des Rencontres halieutiques de Rennes s'appuie sur une idée clé : les activités de pêche et d'aquaculture sont, et doivent être plus encore, un atout majeur pour l'aménagement des territoires côtiers. Ces activités primaires sont en effet le support d'un tissu économique et social essentiel pour le développement durable des territoires côtiers. Au-delà de leur poids économique, elles contribuent fortement à l'identité culturelle et à l'équilibre de ces territoires.





## Session 4 - Des outils pour intégrer la pêche et l'aquaculture dans l'aménagement des territoires côtiers

# La conchyliculture, une activité littorale à l'interface, une activité littorale menacée

*Alain DREANO, Secrétaire général, Comité régional de la conchyliculture Bretagne Sud*

## La conchyliculture en Bretagne sud

La conchyliculture en Bretagne sud représente de l'ordre de 430 entreprises (dont 370 dans le Morbihan). Elles exploitent près de 6 000 hectares de concession pour un potentiel de production s'approchant des 25 000 tonnes de coquillages (dont 20 000 d'huîtres). Cette activité fortement saisonnière génère 1 500 emplois équivalents temps-plein.

### La conchyliculture, une profession à l'interface

La profession conchylicole est souvent issue de l'agriculture littorale et de la petite pêche côtière. Ces activités vivrières étaient souvent pratiquées de façons successives et complémentaires en fonction des saisons. A cette époque, le littoral était avant tout un espace de production et d'échanges. Aujourd'hui, la conchyliculture est définie par la loi comme étant par nature agricole quel que soit le régime social auquel est affilié l'exploitant (agricole ou maritime). Cette dualité impose une gestion à l'interface entre ces deux mondes.

Si les champs de nos agriculteurs sont en mer, les sièges d'exploitations sont à terre et situés à l'interface du domaine maritime et privé. Là aussi, cette position « entre » impose des modalités de gestion spécifiques et souvent sources de conflits de lecture et/ou d'interprétation du droit. Les outils de gestion des espaces tels que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Plan Local d'Urbanisme (PLU) deviennent alors les premiers niveaux d'action pour la profession. Toutefois, la prise en compte des intérêts de la profession dépend à la fois des choix politiques des collectivités et de la capacité de la profession et des professionnels à développer un argumentaire recevable et audible.

### La conchyliculture, une production en prise directe sur le milieu naturel

La production conchylicole a évidemment besoin d'eau salée. Les coquillages se nourrissent principalement d'algues microscopiques, le phytoplancton. Pour se développer ces algues « fourrage » ont besoin de sels nutritifs et de lumière comme tous les végétaux. Les sources principales en sels nutritifs proviennent de la terre via les apports des bassins versants au travers des eaux douces qui s'y déversent.

Ainsi, la capacité trophique du littoral (qui permet la croissance des coquillages) est directement liée à la qualité des eaux provenant des bassins versants en amont. Par ailleurs, ces apports telluriques peuvent également être porteurs de polluants mettant en cause la qualité sanitaire des coquillages. La conchyliculture est donc à l'interface des eaux douces et salées qui ont des cadres de gestion et de suivi souvent très différents. Or de fait, la qualité des eaux littorales et des bassins versants reste directement liée à la gestion des territoires.

Dans un contexte réglementaire et économique exigeant qui impose son lot de contraintes aux entreprises, amplifié par le manque d'attractivité en matière d'emplois et de transmission d'entreprise, la profession doit faire face à des crises récurrentes et brutales mettant en jeu la survie de l'activité.

Les professionnels recherchent donc des solutions pour assurer la poursuite de leurs activités. Cela passe, par exemple, par des solutions de diversification des productions ou des activités qui doivent par nature s'exercer sur l'espace littoral, objet de toutes les convoitises.

Ces nouvelles activités peuvent imposer des changements de pratiques et/ou d'équipements qui se heurtent alors au regard d'une population résidentielle bien éloignée des contraintes de l'entreprises. Le littoral est devenu un espace de villégiature avec de multiples usages dans un environnement réglementaire de plus en plus nourri d'une jurisprudence en réponse aux assauts de cette nouvelle population.

Aussi, face à la pression, au développement de l'urbanisation littorale et des nouveaux usages, l'activité se trouve de plus en plus fragilisée. La conchyliculture passe ainsi d'un statut d'activité historique et structurante du littoral, à celui d'activité gênante qui doit justifier sa place sur le trait de côte. D'une légitimité historique au service d'une économie de production, l'ensemble des activités primaires se trouve remise en cause par une nouvelle population consommatrice d'un environnement où l'homme semble exclu par définition.

La production conchylicole est par nature liée au territoire et à sa gestion. Elle ne peut donc pas y répondre seule. Cela s'inscrit dans un espace plus large que le seul secteur conchylicole : celui d'une approche globale de territoire, seule voie d'un développement pérenne. Cela est exigeant et oblige tous les acteurs à dépasser son seul champ d'action pour intégrer la totalité des problématiques à la recherche de solutions partagées dans un corpus réglementaire pas toujours cohérent. Pour y parvenir, le droit seul n'est pas suffisant. Il faut donc créer un dispositif et un espace de gestion adaptés.

### Exemple de dispositif de gestion : la charte « urbanisme et conchyliculture »

Au préalable, rappelons qu'une charte n'a pas de valeur juridique en soi. Elle ne crée pas du droit. C'est avant tout le partage d'un constat, d'enjeux et de préconisations.

La charte « urbanisme et conchyliculture » a été rendue possible par la volonté partagée de la profession et des services de l'Etat autour de deux enjeux majeurs : la qualité de l'eau et la gestion de l'espace.

C'est le résultat d'un positionnement politique stable de la profession depuis plusieurs années. En effet, les questions de changements de destination, de perte de sites ostréicoles et de conflits d'usages animent les débats internes à la profession depuis plusieurs années. Cela a débouché sur des décisions politiques fortes.

La crise ostréicole actuelle a accentué l'acuité de toutes ces questions et a incité l'ensemble des acteurs à rédiger la charte avec un seul objectif : mieux prendre en compte l'activité conchylicole (et sa diversité) dans ses différentes dimensions aux côtés des autres usages.

### CHARTÉ CONCHYLICOLE DU MORBIHAN



Les partenaires de la charte sont : les professionnels représentés par le Comité Régional de la Conchyliculture (CRC), l'Etat (Directions départementales des territoires et de la mer, Directions départementales de la protection des populations, Directions départementales des finances publiques, Agences régionales de santé, ...), le Conseil Général et les collectivités représentées par l'association des maires et présidents d'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).



### La charte traite principalement des éléments suivants :

- ✓ la qualité des eaux,
- ✓ les diversifications,
- ✓ les changements de destination,
- ✓ l'abandon des concessions,
- ✓ la prévention et la résolution des conflits d'usage,
- ✓ l'impact paysager et architectural,
- ✓ l'impact vis à vis de la biodiversité,
- ✓ la connaissance de la profession - dont un Système d'Information Géographique (SIG) partagé.

### Les effets attendus de la charte sont :

- ✓ une clarification du cadre juridique, afin de ne plus choisir automatiquement les positions les plus restrictives et rechercher des solutions alternatives adaptées au contexte,
- ✓ la mise en place d'un comité de suivi chargé du volet opérationnel, de la médiation et de l'éclairage sur les projets : concertation et recherche des réponses équitables et adaptées,
- ✓ la déclinaison des préconisations dans les documents stratégiques (SCoT, PLU, ...).

Ce contrat signé entre les partenaires a déjà permis de partager le même niveau d'informations et de références sur l'ensemble des problématiques autour de la profession. C'est déjà beaucoup. L'avenir est directement lié à la capacité des signataires à animer et faire vivre cet espace de concertation à la recherche de solutions adaptées au service d'une conchyliculture présente sur le littoral à long terme aux côtés des autres usagers.

### Pour en savoir plus

Le texte intégral de la charte peut être téléchargé sur le site de la Préfecture du Morbihan à l'adresse suivante : [http://www.morbihan.pref.gouv.fr/sections/les\\_documents\\_de\\_ref/](http://www.morbihan.pref.gouv.fr/sections/les_documents_de_ref/)

### Contact

**Alain DREANO - Secrétaire général, Comité régional de la conchyliculture Bretagne Sud**

Le support de cette présentation ainsi que l'ensemble des résumés des Rencontres halieutiques sont disponibles à l'adresse suivante : <http://halieutique.agrocampus-ouest.fr/rh2011/>

Depuis 1990, l'association agro-halieuves et le Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST organisent périodiquement les Rencontres halieutiques de Rennes. Cette manifestation constitue un lieu d'échange et de réflexion prospective entre les différents acteurs de la filière halieutique (professionnels, administratifs, décideurs, scientifiques). La 7<sup>e</sup> édition des Rencontres halieutiques de Rennes s'appuie sur une idée clé : les activités de pêche et d'aquaculture sont, et doivent être plus encore, un atout majeur pour l'aménagement des territoires côtiers. Ces activités primaires sont en effet le support d'un tissu économique et social essentiel pour le développement durable des territoires côtiers. Au-delà de leur poids économique, elles contribuent fortement à l'identité culturelle et à l'équilibre de ces territoires.





## Session 4 - Des outils pour intégrer la pêche et l'aquaculture dans l'aménagement des territoires côtiers

# Nouvelles approches, nouvelles perspectives pour la pêche et l'aquaculture

*Christophe LE VISAGE, Consultant,  
Association LittOcéan*

## Un mouvement général vers la mer

Le monde maritime bouge très vite ; un nombre croissant de pays développent des politiques maritimes, alors que les territoires littoraux se découvrent ou redécouvrent un intérêt pour la mer. Cette évolution semble inéluctable : en manque d'espace et de ressources, l'humanité se tourne vers la mer pour en exploiter les ressources naguère encore très mal connues ou peu accessibles (ressources minérales, énergétiques, biologiques), et cherche à développer en mer des aménagements jadis terrestres ou littoraux (plates-formes, éoliennes, etc.).

Ce mouvement s'inscrit dans un contexte général d'évolution de la gouvernance, avec une tendance croissante à la décentralisation et à la subsidiarité, et une volonté croissante du public de participer à l'élaboration des décisions.

Enfin, la multiplication des activités et des enjeux ajoute encore à la complexité naturelle du milieu marin et littoral : la somme de solutions sectorielles conduit désormais non à une solution globale, mais à un nouveau problème, et il faut dépasser cette approche sectorielle pour développer des approches intégrées.

Ce nouvel intérêt des terriens pour la mer n'est ni passager, ni opportuniste : il est légitime que l'humanité recherche de nouvelles ressources et de nouveaux espaces. Ceci entraînera certainement des tensions avec les activités primaires existantes (mais les nouvelles activités sont elles aussi pour l'essentiel des activités primaires, qu'il s'agisse de production d'énergie, d'extraction de matériaux ou d'hydrocarbure, ou d'exploitation des ressources biologiques).

Il est probable que ce développement potentiel aura des retombées d'abord sur le littoral : essentiellement utilisé par des activités terrestres (urbanisation, agriculture, etc.) et marginalement par des activités maritimes (ports, aquaculture, etc.), il devra accueillir à la fois les interfaces avec toutes ces nouvelles activités (qui commencent et se terminent généralement sur le littoral), et les nouveaux travailleurs de la mer correspondants, et des tensions importantes sont à attendre dans cet espace déjà convoité et contraint.

## Les politiques s'adaptent

Dans ces conditions, l'évolution n'est pas un choix, mais une nécessité. Cette évolution a déjà commencé dans les politiques, en commençant par le littoral (avec le concept – désormais devenu opérationnel – de gestion intégrée des zones côtières) ; elle s'étend désormais à la mer, avec la généralisation des politiques maritimes intégrées qui se développent dans un nombre croissant de pays, et notamment au niveau de l'Union européenne (avec la PMI, Politique Maritime Intégrée).

La France a elle-même entamé sa révolution copernicienne à la suite du Grenelle de la mer et du Grenelle de l'environnement : elle a adopté en 2009 un « Stratégie nationale pour la mer et les océans », ou Livre Bleu, qui affiche à la fois ses ambitions (développement durable des usages de la mer) et la méthode choisie (approche intégrée, centrée sur une gouvernance élargie et une vision inscrite dans des planifications stratégiques emboîtées, du niveau national jusqu'au niveau local).

## Usagers traditionnels : que faire ?

Les nouveaux « occupants » sont là, et pour longtemps. Plutôt que d'adopter une attitude purement défensive sans doute vouée à terme à l'échec, ne vaudrait-il pas mieux se lancer dans une démarche proactive et saisir les nouvelles opportunités associées au changement.

- ✓ Ceci suppose *d'anticiper* : l'avenir n'est pas inscrit dans le passé, et seule une démarche prospective peut permettre d'explorer le champ des futurs possibles et des scénarios souhaités, base des futures stratégies collectives.
- ✓ La nouvelle règle est aussi celle de la *participation* aux travaux collectifs : on ne peut agir sur les démarches en cours que si l'on y participe (élaboration des stratégies, planification, etc.).
- ✓ Les acteurs sectoriels doivent « *jouer collectif* » : face à la revendication par les nouveaux venus d'espaces et de ressources, les acteurs traditionnels doivent être audibles et cohérents ; ceci suppose d'arbitrer d'abord les différends internes (compétition entre métiers, régions, etc.) et de développer une expertise réelle pour être en mesure de défendre ses intérêts (dans la concertation, il ne suffit pas d'affirmer des connaissances basées sur l'expérience, il faut pouvoir les démontrer).
- ✓ Enfin, l'intégration passe par la recherche de *synergies* : c'est non seulement la solution à la plupart des conflits d'usages, mais c'est souvent la meilleure manière d'utiliser de manière optimale des ressources et des espaces publics partagés.

Ces recommandations s'appliquent à tous, usagers traditionnels comme nouveaux arrivants ou collectivités territoriales littorales.

La nouvelle donne offre des opportunités réelles. A condition d'adhérer à l'approche de l'intégration, la pêche et l'aquaculture devraient pouvoir tirer un réel bénéfice de l'évolution des politiques :

- ✓ en s'inscrivant dans les politiques territoriales, et non en marge, la pêche et l'aquaculture peuvent bénéficier directement ou indirectement de tous les instruments nationaux ou communautaires de financement et de soutien, et non plus seulement des ressources limitées des instruments spécifiques à la pêche,
- ✓ l'adhésion à cette approche ouvre la voie à des partenariats ambitieux et novateurs (collectivités, ONG, etc.), avec des bénéfices potentiels considérables en termes d'acceptabilité et d'image,
- ✓ enfin, pour peu qu'elle les accepte au lieu de les repousser, la communauté de plus en plus réduite des usagers traditionnels (marine de commerce, pêche, etc.) peut être beaucoup renforcée par l'arrivée de ces nouveaux usagers industriels, qui permettront de donner une meilleure visibilité aux questions maritimes, et plus de poids à la mer dans les décisions des collectivités littorales.

### CONTACT

**Christophe LE VISAGE - Consultant, Association LittOcean**

Le support de cette présentation ainsi que l'ensemble des résumés des Rencontres halieutiques sont disponibles à l'adresse suivante : <http://halieutique.agrocampus-ouest.fr/rh2011/>

Depuis 1990, l'association agro-halieuates et le Pôle halieutique AGRO CAMPUS OUEST organisent périodiquement les Rencontres halieutiques de Rennes. Cette manifestation constitue un lieu d'échange et de réflexion prospective entre les différents acteurs de la filière halieutique (professionnels, administratifs, décideurs, scientifiques). La 7<sup>e</sup> édition des Rencontres halieutiques de Rennes s'appuie sur une idée clé : les activités de pêche et d'aquaculture sont, et doivent être plus encore, un atout majeur pour l'aménagement des territoires côtiers. Ces activités primaires sont en effet le support d'un tissu économique et social essentiel pour le développement durable des territoires côtiers. Au-delà de leur poids économique, elles contribuent fortement à l'identité culturelle et à l'équilibre de ces territoires.



## Session 4 - Des outils pour intégrer la pêche et l'aquaculture dans l'aménagement des territoires côtiers

**Président : Benoit Vasselin, Responsable du service Mer, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**  
**Rapporteur : Denis Bailly, Enseignant chercheur, Université de Bretagne Occidentale**

### Synthèse des interventions de la session 4

**Benoît Vasselin, Responsable du service Mer, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur** introduit la session en remerciant cette invitation faite à la Méditerranée. Il pointe l'importance pour les aménageurs de disposer d'outils pour réguler les pressions auquel le littoral doit faire face et assurer le maintien des activités traditionnelles. Il pose la question du trop-plein d'outils et de leur adaptation.

**Christophe Le Visage, Consultant, Association LittOcéan**, propose un tour des instruments de planification spatiale, des principes et mode d'emploi considérant que le problème n'est pas le manque d'outils mais plutôt de savoir quand et comment les utiliser. Il note une confusion entre la planification spatiale et la planification stratégique. La première vise à établir des zones et des règles du jeu. La seconde amène à se poser la question de ce que l'on veut faire et celle-ci devrait venir en premier. La stratégie doit précéder l'affectation espace-activités. En mer, on a principalement des autorisations ponctuelles et sectorielles délivrées pour régler des problèmes de cohabitation. L'apparition de nouveaux usages et surtout l'augmentation des structures fixes en mer génèrent de nouveaux besoins. Le premier outil a été le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) qui fait un zonage des activités autorisées et interdites sur le modèle de l'aménagement à terre. Un instrument spécifique tel que les Parcs Naturels Marins (PNM) vise à organiser la cohabitation en mer autour de l'objectif de protection de l'environnement. Mais une vision terrienne prend mal en compte les spécificités maritimes : surface, fond et colonne d'eau, mobilité des activités et des ressources.

L'approche par les instruments de l'urbanisme propose des solutions aux problèmes d'hier en les figeant alors qu'il faudrait une vision qui anticipe les problèmes de demain. Il serait nécessaire de recourir à une vision intégrant les ressources et l'environnement moins ancrée dans l'espace. L'enjeu central est celui d'une gouvernance appropriée à l'espace maritime inclusive d'acteurs qui ne sont pas présents dans la gouvernance de l'espace terrestre. A terre ce sont les collectivités qui sont les instruments d'exercice de pouvoir. Non seulement les SMVM étaient mal adaptés à la décentralisation, mais la décentralisation totale en mer n'est pas d'actualité. Christophe Le Visage propose une synthèse dans le continuum mer-zone côtière-terre avec les outils de l'approche intégrée (Gestion intégrée des zones côtières) pour la gouvernance, les outils de planification stratégique tel le document stratégique de façade (Grenelle de la mer) et les instruments d'urbanisme tel que le volet mer du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) valant SMVM ou de planification spatiale en mer tel les PNM. Il conclut qu'il n'y a pas besoin d'inventer de nouveaux instruments mais qu'il faut apprendre à les articuler.

**Hubert CARRE, Directeur général, Comité national des pêches maritimes et des élevages marins**, présente l'implication de l'organisation professionnelle des pêcheurs en tant qu'opérateurs de zones Natura 2000. On aurait pu supposer une opposition à Natura 2000 de la part des pêcheurs. *A contrario*, ils se sont positivement positionnés au travers de leur organisation professionnelle. Dans sa mission de gestion équilibrée des ressources, le Comité national doit favoriser une gestion durable et, à ce titre, il a une responsabilité dans les dossiers environnementaux. Les professionnels ont exprimé l'importance d'un environnement sain pour la durabilité de leur métier dans les discussions sur le Livre Vert, mais aussi sur de nombreux dossiers. Les cantonnements de pêche ont été pratiqués bien avant les réserves halieutiques.



Hubert Carré présente 8 sites Natura 2000 où les comités régionaux sont opérateurs de sites Natura 2000 en association parfois avec l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP) ou la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO). Il développe l'exemple du site du plateau de Rochebonne qui est géré par le Comité national. En tant qu'observateurs sentinelles de la mer, il était normal que les pêcheurs soient proactifs dans les démarches de classement de zones en mer. Le Comité national a été candidat pour ce plateau car il s'agit d'un site vital pour la pêche, et dont les pêcheurs ont une très bonne connaissance. Après une phase d'inventaire prévue de novembre 2010 à décembre 2011, il faudra définir et finaliser le document d'objectifs (DOCOB) pour juillet 2012. L'inventaire consiste en un diagnostic écologique fait par un bureau d'étude et en un diagnostic socio-économique réalisé par l'opérateur. La mise en perspective des deux diagnostics doit permettre de définir et de hiérarchiser les enjeux de conservation, puis les propositions d'actions qui devront être validées par les membres du Comité de Pilotage (COFIL) et le préfet maritime. Le tout repose sur une large concertation : groupe de travail « usages » avec collecte de données et recueil d'avis, groupe de travail « patrimoine naturel » pour partager le diagnostic écologique.

Le Comité national voit les Aires Marines Protégées (AMP) comme un lieu permettant de renouveler la gestion des synergies entre activités maritimes, et pour mieux connaître le milieu marin et modifier les pratiques de pêche. Mais les AMP ne doivent pas remplacer les outils traditionnels. Les pêcheurs doivent garder leurs responsabilités, en particulier de gestionnaires de certaines zones comme les cantonnements de pêche.

[François Gauthiez directeur adjoint de l'Agence des Aires Marines Protégées](#), présente les Aires Marines Protégées (AMP) comme les outils d'intégration de la pêche et de l'aquaculture dans l'aménagement des territoires côtiers. Les AMP ont connus des développements antérieurs à la création de l'Agence en 2007 et au débat suscité par le Grenelle de la mer en 2009 avec des surfaces faibles. La création du statut de Parc Naturel Marin (PNM) en 2006 et l'arrêté de Juin 2011 sur les réserves ont accéléré le processus.

Les AMP ne se substituent pas aux politiques sectorielles. C'est un outil particulier qui se préoccupe entre autres choses de la gestion durable des ressources. C'est un développement dans la logique de l'approche écosystémique des pêches centrée au départ sur la gestion conventionnelle des stocks, puis de la prise en compte des interactions entre métiers, avec les habitats et la biodiversité pour en venir à la prise en compte du socio-système. Dans l'approche écosystémique, on considère tous les usages et l'ensemble de leurs interactions dans les écosystèmes. Il faut donc considérer les réglementations sectorielles, les politiques de coordination, le lien avec la terre et les outils de planification existants. L'approche permet donc de prendre en compte l'impact des autres activités sur la pêche. Il existe de nombreux instruments valant les AMP avec des finalités différentes. Le noyau commun est la protection des espèces et des habitats à statut. Les variantes sont : la prise en compte d'autres habitats ou espèces, le rendu de fonctions écologiques clés, le bon état des eaux marines, la gestion durable des ressources, le développement durable des autres usages, le maintien du patrimoine culturel et la valeur ajoutée économique, sociale, éducative ou scientifique. Les outils sont les réserves naturelles, les sites Natura 2000, les parcs nationaux, les parcs naturels marins, les sites du conservatoire du littoral, les arrêtés de biotope. Toutefois, l'extension du champ des objectifs de certains instruments se pose souvent, même si certaines finalités ne sont pas indiquées dans les textes.

On compte actuellement en France trois Parcs Naturels Marins (PNM). Dans ces PNM, la gouvernance est essentielle au travers du fonctionnement du conseil de gestion qui a la possibilité d'émettre des avis conformes obligeant l'autorité compétente en matière d'autorisations. Les moyens de suivi et de surveillance associés au temps de construction des consensus constituent un point fort des parcs. En matière de pêche, les points forts sont les bénéfices de la protection du milieu, du développement de la connaissance des écosystèmes et des ressources et de la valorisation des ressources emblématiques (labellisation). Le travail réalisé sur la qualité de l'eau met les parcs en prise directes avec les activités qui se déroulent à terre.



Pierre-Yves Roussel, animateur, Association Cap 2000, présente l'outil de concertation Cap 2000. Cet outil de concertation existe depuis plus de 10 ans. L'enjeu premier de Cap 2000 a été de construire par le dialogue horizontal une culture commune et une voie pour faire valoir les intérêts des activités primaires de moins en moins audibles en zone côtière.

Dans le Morbihan, 65 communes littorales, représentant 19 % de la superficie du département, concentrent 50 % de la population et 75 % des résidences secondaires avec 1 650 exploitations agricoles de 54 ha en moyenne pour un espace agricole couvrant 1/3 de leur superficie. L'agriculture littorale était très contrainte en matière d'épandage avec la problématique de la pêche à pied et celle du classement des zones conchylicoles. Un début d'initiative locale, sous forme de groupes d'échanges, a été appuyé par les collectivités. L'association s'est constituée en 2001 autour de personnes investies dans leur profession qui ont été chargées de diffuser les initiatives dans leurs réseaux. Le financement est principalement assuré par les collectivités pour un budget de 70 000 euros par an. Un des résultats a été l'établissement d'une Charte de bonnes pratiques et la mise en place d'un cadre légal permettant l'épandage au plus près des zones conchylicoles dans le cadre de procédures dérogatoires. Ces contrats d'épandage ont permis l'accès à 2 000 ha supplémentaires. La dynamique ainsi créée a fait émerger d'autres problématiques locales. Elle a permis de développer des actions de recherche pour valider les règles et le dispositif. Des référentiels ont été produits sur la base d'essais in-situ permettant d'évaluer les impacts environnementaux. Ceci a permis de mettre en évidence le fait que certaines pratiques retenues dans la concertation comportaient un plus haut niveau de risques bactériologiques que l'on ne pensait. L'analyse des données a aussi montré qu'il n'y avait pas de lien entre périodes d'épandages et pics bactériologiques, ce qui suggérait la prise en compte d'autres pratiques sources de rejet de bactéries. Ceci a débouché sur un travail avec les syndicats mixtes de bassins pour identifier les problèmes et aboutir à des préconisations. L'association conduit également des actions de diffusion de données à destination des professionnels et d'observation du milieu pour que les agriculteurs comprennent les effets en mer de leurs actions. Elle conduit un programme d'animation de groupes locaux professionnels / élus pour étendre la surveillance du milieu.

Alain Dréano, directeur du Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne sud, présente l'expérience de la charte sur la conchyliculture, l'urbanisme et le développement du littoral. La conchyliculture se situe à l'interface sur le littoral. La conchyliculture est par nature une activité agricole dont les champs sont en mer. A l'interface des métiers agricoles et marins, les conchyliculteurs relevaient d'ailleurs souvent de ces deux régimes. Interface terre-mer aussi car ils ont besoin des deux espaces pour les champs aquacoles et les installations à terre tout en étant à cheval sur le domaine privé et le Domaine Public Maritime (DPM). Ils travaillent aussi à l'interface eaux douces / eaux salées, en relation avec la pluviométrie et la qualité des eaux des bassins versants tant pour la croissance, la reproduction, que la santé des animaux. La charte a été signée en juillet 2011 dans un contexte de forte pression d'urbanisation, de pression sur la qualité de l'eau et d'augmentation des demandes d'accès à la mer par une économie résidentielle bloquée par les installations conchylicoles. Il s'agissait de sortir des tribunaux pour anticiper les conflits d'usages. Dans un contexte de crise de mortalités de coquillages, de baisse d'attractivité du métier et un arsenal réglementaire toujours plus exigeant, il s'agit de trouver des complémentarités.

Hier, on avait un littoral vivrier, nourricier et lieu d'échanges, avec la pluriactivité comme règle. Aujourd'hui, on a un littoral sous pression avec de nouveaux usages et une demande d'accès qui ne se limite plus aux ports. On veut des espaces pour travailler, jouer, dormir, protéger la nature ou le paysage, chacun ayant des visions différentes. Se pose alors la question de la légitimité et de la place des activités primaires sur le littoral. Il y a un enjeu majeur de gestion du territoire qui passe par la nécessité de sortir d'une vision de filière. Il faut devenir visible sur le territoire et cela exige du temps à donner pour la concertation. Cette concertation a abouti à la mise en place d'une charte pour préserver la conchyliculture à partir d'une vision globale. Le travail a débuté sur les problématiques en lien avec la qualité de l'eau et l'urbanisme. Mais il y a aussi la problématique des changements de destination conduisant à la perte de sites ostréicoles. Les effets attendus sont la clarification du cadre juridique pour avoir des réponses plus équilibrées et adaptées. Pour cela, il est nécessaire d'offrir un espace de réponses globales avec toutes les dimensions liées à un projet : sanitaire, urbanisme, sécurité, fiscalité, etc. La concertation permet d'identifier les points de blocage. Le comité de suivi et de concertation permet d'apporter des réponses adaptées à chaque cas afin de trouver des compromis rendant possible des projets habituellement bloqués. Les sujets traités sont multiples : qualité des eaux, diversification, abandon des concessions, prévention des conflits, insertion paysagère, impact sur la biodiversité, connaissance de la profession. La charte a ainsi pour vocation de se traduire dans les documents stratégiques (SCOT, PLU, etc.).



Christophe Le Visage représentant Catherine Bersani, coordinatrice de la stratégie nationale pour la mer et les océans présente les nouvelles approches et les nouvelles perspectives en matière d'intégration de la pêche et de l'aquaculture dans l'aménagement des territoires côtiers. Les terriens retournent vers la mer. Les demandes d'espace et de ressources augmentant, elle constitue autant des opportunités que des menaces. Les territoires côtiers se retournent ainsi, eux-aussi vers la mer, facteur de leur attractivité. Même si la mer n'est pas dans le périmètre de leurs compétences administratives, elle rentre dans celui de leur projet. La gouvernance change. Ce n'est plus le face à face professions-Etat. Le monde se complexifie. Toute réponse devient potentiellement un nouveau problème. Il est donc nécessaire de regarder l'avenir « ensemble » et de réaliser un travail intégré pour une politique maritime. Pour une vision et un constat de l'existant, les motivations sont fortes, les demandes pour les ressources marines sont légitimes. Il faut aussi accepter le fait que tous les développements envisagés commencent et se terminent à terre. Ces évolutions sont inévitables, et l'économie bleue est en expansion. Pour évoluer avec cette perspective, faut-il entrer en résistance ou en coopération ?

L'émergence de la GIZC, la politique maritime intégrée européenne, le Grenelle de la mer et le Livre Bleu (stratégie nationale pour la mer et les océans) sont là pour rendre compte des diverses aspirations. Il faut donc construire du positif sur ce constat en passant du défensif au proactif. En d'autres termes, il s'agit de monter dans le train plutôt que de la regarder passer. Il faut anticiper et donc faire de la prospective, le futur n'étant pas que la continuation du passé. La participation aux actions suppose de s'associer dès le début aux processus et à la mise en place des instruments. Mais être dans les instances de gouvernance suppose aussi une organisation différente pour jouer collectif. Le recours à l'expertise est important. Cela nécessite de modifier les modes de représentation pour rechercher des synergies dans le cadre d'une vision large de l'intérêt général au-delà des accords à deux contre le troisième. Le Livre Bleu a vocation à être révisé tous les 5 ans. Ce processus requiert aussi absolument les contributions des acteurs de la mer.

Les supports de ces présentations ainsi que l'ensemble des résumés des interventions des Rencontres halieutiques sont disponibles à l'adresse suivante : <http://halieutique.agrocampus-ouest.fr/rh2011/>

Depuis 1990, l'association agro-halieuates et le Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST organisent périodiquement les Rencontres halieutiques de Rennes. Cette manifestation constitue un lieu d'échange et de réflexion prospective entre les différents acteurs de la filière halieutique (professionnels, administratifs, décideurs, scientifiques). La 7<sup>e</sup> édition des Rencontres halieutiques de Rennes s'appuie sur une idée clé : les activités de pêche et d'aquaculture sont, et doivent être plus encore, un atout majeur pour l'aménagement des territoires côtiers. Ces activités primaires sont en effet le support d'un tissu économique et social essentiel pour le développement durable des territoires côtiers. Au-delà de leur poids économique, elles contribuent fortement à l'identité culturelle et à l'équilibre de ces territoires.



# **Espace Tables rondes**





## Table ronde 1—Partage ou division des espaces côtiers : quelles stratégies ?

**Modérateur :** Olivier LEPAPE, Professeur, Pôle halieutique, AGROCAMBUS OUEST  
**Rapporteur :** Armelle LAINE, Ingénieure d'étude, AGROCAMBUS OUEST

### Animateurs

Denis BAILLY, Enseignant chercheur, Université de Bretagne Occidentale

Brice TROUILLET, Enseignant chercheur, LETG Géolittomer, UMR6554 CNRS/Université de Nantes

Yannick HEMEURY, Président, Comité local des pêches maritimes et des élevages marins de Paimpol

Loïc LAISNE, Adjoint du Préfet, Préfecture maritime de l'Atlantique

François GAUTHIEZ, Directeur adjoint, Agence des aires marines protégées

### Enjeux et problématique

L'utilisation des espaces côtiers a traditionnellement été l'apanage des producteurs primaires, pêcheurs et conchyliculteurs. D'autres activités sont venues concurrencer ces pratiques traditionnelles depuis plusieurs décennies (pour citer les plus emblématiques : transport maritime et câbles sous marins pour la pêche, tourisme pour la conchyliculture). Aujourd'hui de nouvelles exigences environnementales (Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM), Grenelle de la mer, mise en place d'aires marines protégées) et l'émergence d'activités nouvelles (énergies marines renouvelables) viennent exacerber la demande d'utilisation de ces milieux. Cette table ronde posait donc la question de l'utilisation de ces espaces en réponse à cette demande croissante ainsi que leur mode de gestion.

Les cinq animateurs ont tout d'abord contribué à exprimer cette problématique : Brice Trouillet rappelle le déficit de connaissances sur les activités dans le milieu côtier, le manque de perception de ces activités et de leur dynamique. Leur connaissance est un a priori indispensable à la gestion de la multifonctionnalité au sein d'un espace commun.

Loïc Laisné souligne que la bande côtière n'est pas vide, que beaucoup d'acteurs y cohabitent. Il s'agit de partager cet espace et non de le diviser, de préférence par la concertation entre acteurs en ne légiférant que si nécessaire.

François Gauthiez abonde sur le fait que le partage de l'espace doit être la règle et sa division l'exception. Les politiques de gestion de ce partage émergent et vont désormais trouver leur place dans le cadre de la politique maritime intégrée, notamment par le biais des politiques maritimes de façade. Les parcs marins pourront constituer une solution complémentaire partielle et plus locale.

Yannick Hémeury confirme que le dialogue entre acteurs conduit à des solutions, même si les positions de départ peuvent être opposées (plaisanciers ou extracteurs de granulats / pêcheurs professionnels).

Denis Bailly insiste sur le besoin de gouvernance de ces espaces (exigences environnementales, sanitaires, sociétales). Il souligne que les collectivités territoriales ont ces questions de gestion en charge dans le domaine terrestre mais que ces structures de gestion n'existent pas en milieu marin et côtier.

## Le débat

Le débat a porté autour des principaux points suivants : la gouvernance en milieu maritime et la place des collectivités, le besoin de définition d'un projet et d'objectifs de gestion et les problèmes d'échelles de gestion.

La discussion s'engage sur des divergences d'opinions sur le rôle des collectivités territoriales et des acteurs sur la gouvernance des espaces côtiers. Catherine Dumas (Agence d'urbanisme du Pays de Brest—ADEUPa) souligne que la présentation des enjeux par les animateurs de la table ronde met en évidence la divergence des points de vue sur l'implication de ces collectivités en milieu maritime. Des habitudes de travail distinctes entre les acteurs opérant en milieux terrestres et marins ont conduit à l'absence de gestion commune. Il manque donc un outil d'intégration pour que les acteurs impliqués dans la gestion des territoires puissent aussi intervenir en milieu marin. Yannick Hêmeury souligne les réticences des professionnels à cette implication et les difficultés pour ces collectivités à entendre les demandes et l'expertise des acteurs marins. Christophe Le Visage (LittOcéan) souligne que la représentation des activités détermine ces conflits de perception : la pêche est-elle une activité privée en domaine public ou la mise en œuvre d'une politique publique ? Loïc Laisné et François Gauthiez précisent que les collectivités territoriales sont de facto impliquées dans la gestion de ces territoires (pour exemple, conseil de gestion des parcs marins). Brice Trouillet souligne que la décentralisation en cours ne permet pas une définition claire des responsabilités de chacun. Benoit Faist (Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille et Vilaine—DDTM 35) exprime la nécessité que les gestionnaires territoriaux s'impliquent du fait du lien des problématiques terrestre et marines, notamment en termes d'aménagements et d'infrastructures. Denis Bailly insiste sur la nécessité que les collectivités investissent des objectifs de gestion qui deviennent plus contraignants, notamment en lien avec des contraintes environnementales croissantes (DCSMM).

Thierry Robin (Conseil général d'Ille et Vilaine) souligne la nécessité de dessiner un projet et un avenir commun. Il faut donc définir des enjeux de développement à l'horizon de 15 ou 20 ans, sur un espace encore méconnu, sans opposer professionnels et collectivités avant de mettre en place l'outil de gestion. François Gauthiez signale que les parcs marins ont été proposés sur des objectifs de gestion. Il reste aux missions d'études à mettre en place les projets de gestion de ces parcs en concertation mais cela prend du temps. Brice Trouillet revient sur le problème de gouvernance et met l'accent sur le manque de structures de gouvernance pour définir ces projets.

Le dernier point abordé portait sur les problèmes d'échelles et de gestion d'espace. Benoit Faist (DDTM 35) met l'accent sur le besoin de transcender les frontières et donc d'articuler des politiques locales, régionales, nationales et européennes (exemple de la baie du Mont Saint-Michel, Bretagne—Normandie). Anthony Viera (Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins Nord-Pas de Calais—CRPMEM) et Perinne Ducloy (Comité National des Pêches et des Elevages Marins—CNPMM) abondent en évoquant le problème de la coordination des politiques entre pays, en soulignant les préoccupations des pêcheurs français devant les volontés conservacionnistes des britanniques. Denis Bailly explique les enjeux de concilier politique nationale et réglementation européenne. La nécessité de concerter les politiques de gestion sur des zones mitoyennes entre les Etats membres (et aussi entre régions) va constituer un défi important à court terme (Perinne Ducloy).

Par ailleurs, le caractère dynamique des ressources et des activités (Anthony Viera) va nécessiter de mettre en place une gestion adaptative prenant en compte la capacité des acteurs à réagir et s'adapter aux évolutions du milieu et des activités.



## Bilan

Catherine Dumas (ADEUPa de Brest) conclut que tous les acteurs vont être obligés de travailler ensemble. Brice Trouillet ajoute qu'il est indispensable de valoriser les savoirs locaux, dans ce contexte de carences de la connaissance des activités sur la bande côtière, car les experts ne pourront pas disposer des connaissances suffisantes sans qu'ils contribuent au processus. Il ajoute que les pêcheurs et les conchyliculteurs, acteurs du milieu au quotidien, sont un atout majeur pour réussir cette mutation

L'ensemble des résumés des Rencontres halieutiques sont disponibles à l'adresse suivante : <http://halieutique.agrocampus-ouest.fr/rh2011/>

Depuis 1990, l'association agro-halieuves et le Pôle halieutique AGROCAMBUS OUEST organisent périodiquement les Rencontres halieutiques de Rennes. Cette manifestation constitue un lieu d'échange et de réflexion prospective entre les différents acteurs de la filière halieutique (professionnels, administratifs, décideurs, scientifiques). La 7<sup>e</sup> édition des Rencontres halieutiques de Rennes s'appuie sur une idée clé : les activités de pêche et d'aquaculture sont, et doivent être plus encore, un atout majeur pour l'aménagement des territoires côtiers. Ces activités primaires sont en effet le support d'un tissu économique et social essentiel pour le développement durable des territoires côtiers. Au-delà de leur poids économique, elles contribuent fortement à l'identité culturelle et à l'équilibre de ces territoires.





## Table ronde 2—Approche écosystémique de la gestion des pêches : un point d'appui pour la prise en compte des enjeux économiques et sociaux ?

*Modérateur : Didier GASCUEL, Professeur,  
Pôle halieutique, AGROCAMPUS OUEST*  
*Rapporteur : Mathieu COLLETER, Doctorant,  
Pôle halieutique, AGROCAMPUS OUEST*

### Animateurs

Pierre PETITGAS, Chercheur, Ifremer Nantes

Patrice GUILLOTREAU, Professeur, Institut d'économie et de management de l'Université de Nantes

Benoît GUERIN, Secrétaire général, Conseil consultatif régional Sud

Christian GARNIER, Vice-président, France Nature Environnement

### Enjeux et problématique

En introduction, Pierre Petigas (Ifremer) a rappelé que l'Approche Ecosystémique des Pêches (AEP) vise à replacer les ressources dans le contexte de l'écosystème auquel elles appartiennent, en tenant compte des usages multiples et des services rendus par cet écosystème. Ceci implique de prendre en compte l'ensemble des impacts directs ou indirects induit par les diverses activités anthropiques. Cette approche sera mise en œuvre dans le cadre de la Directive Cadre européenne Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM).

Patrice Guillotreau (Université Nantes) note que l'AEP suppose de prendre en compte : les habitats, les interactions trophiques, et les effets de l'environnement ou de la qualité des milieux sur les ressources halieutiques.

Pour Didier Gascuel (AGROCAMPUS OUEST), l'AEP ne doit pas se limiter aux aspects environnementaux, mais bien prendre en compte les trois piliers écologique, économique et social du développement durable. De ce point de vue, il est important de noter que la DCSMM ne s'intéresse qu'au bon état écologique. Elle doit effectivement permettre une vision plus intégrative des différents impacts environnementaux, mais ne remplace en aucun cas l'AEP.

Benoit Guérin (CCR Sud) indique lui aussi que le diagnostic concernant la pêche doit porter sur les volets écologique, économique et social. Il prône une approche qui s'appuie sur les territoires et souligne le caractère décisif de la question de gouvernance.

Christian Garnier (France Nature Environnement) indique notamment que les ONG se sont prononcées, comme les professionnels, contre les Quotas Individuels Transférables (QIT). L'objectif doit être de ne pas vider les ports (une agriculture plus respectueuse de l'environnement aurait permis de conserver deux fois plus d'agriculteurs). En même temps, il est nécessaire de remettre à plat les règles, par exemple celles concernant l'antériorité des droits de pêche individuels. Il faut plus globalement s'intéresser aux socio-écosystèmes, en intégrant les interactions terre/mer.

## Le débat

Le débat a notamment conduit à aborder les questions suivantes :

- ✓ La place de la recherche. Il y a un consensus (au moins relatif) entre les participants pour souligner l'importance de la recherche et la nécessité de lui attribuer des moyens. Elle doit à la fois développer des outils performants, parfois complexes (notamment des modèles à l'échelle des écosystèmes et des pêcheries), et rester en contact avec les réalités de terrain. Ces recherches supposent en particulier d'avoir les données (notamment celles des pêcheurs) et les informations requises. Elles impliquent également une réelle collaboration entre les scientifiques et les pêcheurs (cf. table ronde n° 6).
- ✓ L'impact de la pêche sur les habitats. C'est une question clé de l'AEP. Il est clair que la pêche modifie et structure les habitats marins. Les pêcheurs présents jugent que cet impact peut être positif, au moins pour certaines ressources (la langoustine est citée). Tous les participants s'accordent sur le fait que ces effets sur l'habitat doivent être évalués de la manière la plus précise (et la plus objective) possible.
- ✓ Le caractère opérationnel de l'AEP. Développer l'AEP est un processus sur le long terme et certaines questions, notamment sur le fonctionnement des écosystèmes, ou sur l'effet des interactions trophiques, supposent encore beaucoup de recherches avant qu'en soient déduites des règles de gestion opérationnelles. Dans le même temps, des outils sont d'ores et déjà disponibles et des changements structurels sont aujourd'hui nécessaires pour construire une AEP opérationnelle.
- ✓ L'approche par flottille ou par pêcherie est l'un de ces outils. Comme l'a montré l'exposé de Patrice Guillotreau, elle doit permettre de construire des indicateurs simples sur les performances des flottilles (en termes de CO2 émis, d'emploi, de rentabilité, de production, ...). A terme cette approche peut conduire à une gestion différenciée par pêcherie.
- ✓ La question de la gouvernance locale est jugée unanimement comme étant centrale. Elle doit permettre l'implication réelle des pêcheurs, ainsi que la construction de diagnostic et de proposition partagés par les différents acteurs. Les participants s'accordent sur le fait que les grands objectifs de gestion devraient être fixés à l'échelle européenne, tandis que les moyens et règles à mettre en œuvre devraient être délégués dans des structures plus locales.
- ✓ Cette gouvernance locale doit s'appuyer sur les territoires maritimes. La question de spatialisation de la gestion est ici centrale. C'est bien à l'échelle des territoires (des écosystèmes, des UEGC ou Unités d'Exploitation et de Gestion Concertées,...) que doit s'instaurer le dialogue et se construire une approche ouverte et plus intégrative.
- ✓ Il est également indispensable de développer une vision de long terme. Il s'agit à la fois de définir une visée stratégique sur l'avenir du secteur, de donner une visibilité économique et sociale aux agents économiques, de dégager les scientifiques d'une course à l'immédiateté des avis. Il faut notamment s'appuyer sur le développement de plans de gestion à long terme et sur une démarche de gestion adaptative.
- ✓ Le rôle des écolabels est également évoqué. Ils n'ont souvent qu'un impact réduit sur les prix (pour des marchés de niche). En revanche, ils incitent souvent à une réflexion sur les pratiques de pêche et favorisent des dynamiques positives, aussi bien en termes environnemental, qu'économique et social.





## Bilan

Finalement les participants s'accordent sur la nécessité absolue de prendre en compte les dimensions économiques et sociales dans la définition des politiques des pêches. Le rôle de la pêche et de l'aquaculture pour la structuration et la cohésion du tissu social au sein des territoires côtiers est primordial. La politique commune de la pêche est jugée de ce point de vue insuffisante et nombre d'acteurs s'interrogent sur les lieux de pouvoir aptes à prendre en compte ces dimensions (qui s'en préoccupe ?). A nouveau, l'importance stratégique des territoires comme lieu de gouvernance est souligné.

L'ensemble des résumés des Rencontres halieutiques sont disponibles à l'adresse suivante : <http://halieutique.agrocampus-ouest.fr/rh2011/>

Depuis 1990, l'association agro-halieuates et le Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST organisent périodiquement les Rencontres halieutiques de Rennes. Cette manifestation constitue un lieu d'échange et de réflexion prospective entre les différents acteurs de la filière halieutique (professionnels, administratifs, décideurs, scientifiques). La 7<sup>e</sup> édition des Rencontres halieutiques de Rennes s'appuie sur une idée clé : les activités de pêche et d'aquaculture sont, et doivent être plus encore, un atout majeur pour l'aménagement des territoires côtiers. Ces activités primaires sont en effet le support d'un tissu économique et social essentiel pour le développement durable des territoires côtiers. Au-delà de leur poids économique, elles contribuent fortement à l'identité culturelle et à l'équilibre de ces territoires.





## Table ronde 3 - Quelle place pour les activités primaires face aux nouveaux enjeux : urbanisme, plaisance, conservation... ?

**Modérateur : Guy FONTENELLE, Professeur, Pôle halieutique, AGROCAMBUS OUEST**

**Rapporteur : Laura-Mars HENICHART, Ingénieure d'étude, Pôle halieutique, AGROCAMBUS OUEST**

### Animateurs

Yves LE GOURRIEREC, Président, Chambre d'agriculture du Morbihan

Joël BROSSIER, Vice-président, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne

Benoît VASSELIN, Responsable du Service mer et littoral, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Olivier LOZACHMEUR, Juriste Consultant

Hervé JENOT, Président, Comité régional conchylicole de Bretagne Sud

### Enjeux et problématique

Le modérateur rappelle les quelques idées clés devant être abordées lors de cette table ronde qui a rassemblé 26 participants. Les enjeux pour un territoire Terre ↔ Mer ? L'objectif sera de présenter les expériences de chacun en identifiant les divers usages de la zone côtière, leurs interactions, les problèmes rencontrés et les éléments de solutions expérimentées.

En guise d'introduction les animateurs font une rapide présentation des enjeux de leurs activités et/ou expériences.

#### Hervé Jenot

La conchyliculture est une activité qui a façonné le littoral depuis des décennies. Elle constitue une interface entre les mondes agricole et marin, les milieux d'eau douce et salée, le DPM (Domaine Public Maritime) et les domaines privés. Il s'agit d'une activité en prise directe avec la qualité du milieu naturel. Il constate que l'espace littoral est de plus en plus convoité. Ainsi, l'espace conchylicole reste sous pression et demeure non extensible. Il évoque l'évolution de la profession en rappelant la succession de crises et qu'il faut donc trouver de nouvelles solutions dans un contexte de mutations économiques des exploitations qui sont de plus en plus régies par des normes européennes et nationales (Loi Littoral 1986). Sachant que les réglementations des espaces conchylicoles diffèrent selon les domaines (DPM – Etat // Privé), il s'interroge sur la place de la conchyliculture dans les Schémas de COhérence Territoriale (SCOT). Par ailleurs, il relate un travail commun positif avec des agriculteurs autour des enjeux de la qualité des eaux.

#### Yves Le Gourrierc

Il rappelle que les agriculteurs sont engagés dans la défense de l'agriculture littorale puisqu'un tiers des communes du Morbihan sont concernées par la Loi Littoral. Il identifie trois problématiques majeures :

- ✓ Comment l'agriculture littorale peut-elle s'inclure dans le principal système breton (production laitière, porcine et avicole) lié à l'export ?
- ✓ En Morbihan, comment les activités agricoles peuvent-elles faire face à une urbanisation dévoreuse de terres (1600 ha ont été perdus en 10 ans de manière irréversible), ce qui entraîne également un mitage des terres agricoles ? Ainsi, en Bretagne, la surface moyenne des terrains pour construction d'habitations est double par rapport à celle de la France qui est elle-même double de celle en Allemagne).
- ✓ Le maintien de ces activités primaires doit passer par des alliances et des partenariats avec les autres acteurs concernés.

## Joël Brossier

Pour lui, les pêcheurs doivent déjà partager la mer entre leurs divers métiers de pêche. Or d'autres usages non primaires convoitent de plus en plus l'espace marin côtier. De plus, en raison de l'augmentation des coûts de l'immobilier côtier, ces mêmes pêcheurs sont de plus en plus obligés de s'éloigner de la côte pour se loger.

Selon lui, les touristes ne devraient pas trop empiéter sur les zones de pêche mais devraient être un complément à leurs activités en développant des interactions positives (Pescatourisme, ventes directes, ...).

Finalement, pour les pêcheurs, partager la zone côtière revient à laisser la place à d'autres et se reporter sur d'autres zones de pêche déjà exploitées.

## Benoît Vasselin

En région PACA, il rappelle que la pression de l'urbanisme se fait sentir en rétro littoral jusqu'à 70 km. L'urbanisme n'est pas le seul enjeu car, en termes d'impact, il évoque les enjeux de la Conservation sur les activités primaires. Ceux-ci ne sont pas négligeables en termes d'espaces car ils imposent de fortes contraintes sur les activités primaires.

Les pressions du développement urbain entraînent un fort risque de disparité sociale et d'exclusion sur ces territoires. Selon lui, les populations locales et régionales doivent pouvoir bénéficier d'un accès au littoral et aux activités nautiques. Il souligne la difficulté à l'échelle de la région de créer des activités sur la zone côtière (stratégie de développement économique) si on ne peut loger les personnes près de leurs activités. Il y a donc une forte nécessité de régulation qui ne doit pas se faire que par l'argent.

Finalement, la promotion de ces activités primaires sur le territoire nécessite davantage de moyens humains et financiers, ce qui selon lui représente un intérêt collectif et pourrait donc être supporté par des financements publics.

## Olivier Lozachmeur

En termes de pistes de travail, il évoque des problèmes de divers ordres :

- ✓ ordre psychologique : en effet, 71 % des habitants de Bretagne habitent une maison individuelle contre 60 % dans le reste de la France,
- ✓ ordre politique : les élus veulent maintenir des activités primaires mais il leur est difficile de passer aux actes (le tourisme est maintenant prédominant),
- ✓ ordre juridique : il n'existe pas de réelle politique foncière en France bien qu'un établissement public foncier ait été créé récemment en Bretagne pour soutenir les activités primaires, entre autres. Les français restant très attachés au droit de propriété privée, il est donc difficile de créer des réserves foncières et un phénomène de grignotage apparaît sur les territoires. Une piste intéressante serait d'interdire les changements de destination dans les documents d'urbanisme, voire en ajouter une nouvelle zone spécifique « P » pour zone à protéger pour les activités primaires. Une autre proposition consisterait aussi à modifier la loi Littoral déjà ancienne afin de tenir compte de l'évolution des activités primaires. Mais il y a ici un risque d'ouvrir la boîte de Pandore et de permettre des plans

## Le débat

### Concernant la pertinence des outils de gestion territoriale :

Plusieurs questions ont porté sur la pertinence de ces outils pour le maintien des activités primaires sur la zone côtière :

- ✓ Les SCOT sont-ils bien adaptés pour une planification des usages en zone côtière (Schéma de Mise en Valeur de la Mer—SMVM = échec) ?
- ✓ Les Parcs Naturels Marins peuvent-ils être un outil de gestion des usages sur un plan d'eau (exemple d'Arcachon) ? Peuvent-ils permettre une sécurisation des espaces pour certains usages ? Ces outils sont le plus souvent vus au travers du prisme de l'environnement même s'ils sont présentés autrement (par exemple, Parc Naturel Marin d'Iroise a permis d'empêcher l'installation d'une porcherie dans le bassin versant de la baie de Douarnenez malgré une station d'épuration intégrée).

Tous ces outils peuvent en fait être pertinents s'il existe une réelle volonté de les appliquer et de mettre en place un suivi et un contrôle. Encore faut-il que tous les acteurs soient identifiés et présents au bon moment (exemple du SCOT Narbonnais où la pêche avait été oubliée). Finalement, la question est de savoir comment on définit une activité qui gêne une activité primaire (SMVM) si cette dernière est qualifiée comme prioritaire.

Il convient de ne pas oublier qu'il faudrait d'abord appliquer la réglementation en vigueur.

Alors que l'ensemble des acteurs est actuellement à marche forcée pour appliquer les stratégies et directives européennes transposées en droit français, il faudra encore compter sur l'apparition d'un Document Stratégique de Façade (DSF) issu du Grenelle de la Mer qui laisse beaucoup de participants dans une grande expectative. Ils se demandent, en effet, quel intérêt il y a à identifier l'échelle de cette stratégie avant même d'en identifier les objectifs. Beaucoup d'éléments soulignent encore les contradictions entre tous ces textes et leurs applications (superpositions de plusieurs types de zonages). Les participants se demandent également comment cette nouvelle stratégie pourrait confirmer la place et le rôle des activités primaires en zone côtière.

#### **Concernant les enjeux de conservation face aux activités primaires marines :**

Face à l'enjeu de conservation (Natura 2000), les acteurs de la pêche ont dû justifier par des évaluations d'incidence les possibles impacts de leurs activités sur les écosystèmes côtiers. S'agissant d'une démarche lourde, un participant suggère qu'il serait opportun d'utiliser ces études afin de sécuriser les activités primaires.

#### **Concernant les enjeux de partage de ressources en eau douce :**

Un participant évoque en Aquitaine le problème de l'eau douce à partager entre usagers primaires (agriculture, pêches estuariennes, conchyliculture) et consommateurs d'eau potable (touristes) en particulier en période d'étiage. C'est, et ce sera, un arbitrage difficile pour faire entendre la voix des pêcheurs auprès des institutions compétentes (Préfectures). De plus, les objectifs de débits d'étiage ne sont jamais respectés et les sanctions sont absentes. Il serait peut-être intéressant de s'associer avec les agriculteurs pour créer des réserves d'eaux collinaires, quand cela est possible.

## **Bilan**

En guise de conclusion, il est rappelé qu'il y aurait grand avantage à mutualiser les compétences et les résultats d'expériences pour aller vers une approche de gestion intégrée qui ne se résume pas à une simple concertation. La difficulté est souvent de se projeter dans l'avenir de manière proactive en l'absence de crise.

L'ensemble des résumés des Rencontres halieutiques sont disponibles à l'adresse suivante : <http://halieutique.agrocampus-ouest.fr/rh2011/>

Depuis 1990, l'association agro-halieuates et le Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST organisent périodiquement les Rencontres halieutiques de Rennes. Cette manifestation constitue un lieu d'échange et de réflexion prospective entre les différents acteurs de la filière halieutique (professionnels, administratifs, décideurs, scientifiques). La 7<sup>e</sup> édition des Rencontres halieutiques de Rennes s'appuie sur une idée clé : les activités de pêche et d'aquaculture sont, et doivent être plus encore, un atout majeur pour l'aménagement des territoires côtiers. Ces activités primaires sont en effet le support d'un tissu économique et social essentiel pour le développement durable des territoires côtiers. Au-delà de leur poids économique, elles contribuent fortement à l'identité culturelle et à l'équilibre de ces territoires.





## Table ronde 4 - De nouveaux usages pour les ressources marines, des co-produits à la molécule

**Modérateur : Catherine GUERIN, Enseignant chercheur, AGROCAMBUS OUEST**

**Rapporteur : Lucile MESNILDREY, Ingénieure d'étude, Pôle halieutique, AGROCAMBUS OUEST**

### Animateurs

Philippe COSTENOBLE, Directeur Général, COPALIS

Jean-Pascal BERGE, Chercheur, Ifremer Nantes

Gaël BOUGARAN, Chercheur, Ifremer Nantes

Florian SOISSON, Directeur général, Compagnie des pêches Saint Malo Santé

Elisa DUCLOS, Responsable R&D, Compagnie des pêches Saint Malo Santé

### Enjeux et synthèse des débats

#### L'approvisionnement en matière première : un enjeu majeur pour la valorisation des co-produits

De l'avis de l'ensemble des participants, industriels et chercheurs, le frein majeur pour le développement de la valorisation des co-produits marins réside dans la logistique d'approvisionnement de la matière première à traiter.

Sur des grandes zones de production telles que Boulogne-sur-mer ou Lorient, l'approvisionnement est assez bien géré car la matière première est centralisée sur une même zone géographique. En revanche, sur d'autres zones, les co-produits sont plus dispersés, et les entreprises de valorisation doivent donc assurer l'enlèvement des co-produits dans un large rayon. La filière des produits de la mer est aujourd'hui trop déstructurée, éclatée sur le territoire pour permettre une récolte des produits rapide et rentable.

Pour que les produits soient le mieux valorisés, le traitement doit se faire au maximum, dans les 24 heures après transformation afin de garantir la fraîcheur du produit. Passé ce délai, il devient difficile de fabriquer des produits à destination de l'alimentation humaine (pulpe utilisée dans les plats traiteurs de la mer) voire même de l'alimentation animale (cas des hydrolysats utilisés pour l'appétence des « pet food »). Lorsque le temps de transport devient trop important, il est nécessaire de récolter les produits en gros volume. Ces produits subiront une altération de leur qualité et ne pourront être valorisés que sous forme de farine. Le coût de l'enlèvement est également à considérer. Il est en effet important de prendre en compte le fait que beaucoup d'entreprises doivent payer pour l'enlèvement de leurs produits.

La filière est aujourd'hui centralisée et mono-filière. Deux aspects pourraient être pris en compte pour son développement :

- ✓ la conception des micro-unités de traitement,
- ✓ le mélange des produits issus de filières différentes. Cette solution exclurait automatiquement la valorisation pour l'alimentation humaine mais serait applicable pour l'alimentation animale voire l'énergie.

Cette problématique de la logistique ne s'applique bien évidemment pas à la Compagnie des Pêches de Saint Malo qui a mis en place la valorisation du merlan bleu (poisson non destiné à la consommation humaine) sous forme de protéines pour valoriser ses quotas de pêche. Les poissons pêchés par cet armement sont destinés au filetage, à la production de pulpe, de surimi base (transformé en kamaboko à terre) et finalement de protéines ou peptides pour le secteur de la santé.

### **Le cas des déchets coquillers**

Les coquilles d'huîtres, de moules ou encore de coquilles Saint-Jacques peuvent être valorisées sous forme d'amendement calcique pour les sols agricoles. Le recyclage des déchets coquillers est particulièrement délicat lorsque les produits contiennent de la matière organique. C'est le cas, par exemple, des moules avec les écarts de tri (petites moules) ou les débris coquillers de moules contenant le byssus. Des projets sont en cours et des pistes de valorisation semblent exister. Toutefois, le transport est encore une limite au développement de cette voie de valorisation.

### **L'obstacle de l'image « poisson »**

L'utilisation de co-produits de poissons (type peptides) dans les produits cosmétiques voire alimentaire (yaourt par exemple) est fortement limitée par l'image du poisson dans notre société.

Au-delà de cette image, beaucoup de produits issus du poisson conservent une odeur, même infime. Des technologies pour masquer l'odeur de poisson existent mais ne semblent pas suffisantes.

### **La politique du « zéro rejet »**

Si les pêcheurs doivent demain rapporter leurs rejets à terre, ceux-ci ne représenteront que de faibles volumes. Il est important de préciser que cette politique a pour objectif de conduire à l'amélioration de la sélectivité des engins de pêche, il est précisé que les navires ne devront pas tirer un profit financier de ces rejets.

Comment les pêcheurs feront-ils pour stocker ces rejets ? Des projets sont mis en œuvre afin de proposer des techniques permettant de réduire le volume stocké (découpe, compression, surgélation).

La Compagnie des Pêches de Saint Malo n'est pas vraiment concernée par cette mesure puisque les espèces pêchées sont généralement en banc mono-spécifiques.

### **Le cas des micro-algues**

Les micro-algues peuvent être utilisées dans les secteurs de la santé, de l'énergie ou encore de l'aquaculture. Cette filière est encore très récente et des investissements lourds sont à prévoir : l'amélioration des connaissances sur la biologie des espèces, le développement de techniques de production à coût modéré ou encore la sélection de variétés productives.

### **Des molécules dans des applications santé humaine**

Les produits halieutiques renferment de nombreuses molécules bioactives pouvant être extraites et incorporées dans des produits alimentaires ou cosmétiques. Cependant, avant de pouvoir commercialiser un produit sous une allégation spécifique, de nombreux tests cliniques sont nécessaires et imposés par la réglementation. Ces études sont souvent très longues, très onéreuses et des PME (petites et moyennes entreprises) ne peuvent souvent pas financer ces études. Ainsi, de nombreux projets de valorisation de molécules d'origine marine, pourtant très prometteuses, ne peuvent aboutir à la commercialisation.

### **Transfert de la technologie de la recherche aux industriels**

Pour la plupart des appels à projets, un partenariat entre universitaires et PME est obligatoire, ce qui rend dès lors la communication entre les chercheurs et les industriels facilitée. Toutefois, les chercheurs ont des difficultés à s'associer avec des industriels prêts à investir dans un projet.

Les participants ont souligné le rôle des Pôles de compétitivité dans le transfert des connaissances.

Concernant les industriels et le transfert des technologies issues de la recherche et développement vers la production et la commercialisation, même si peu de subventions sont disponibles pour assurer ce transfert, les industries peuvent se tourner vers le système d'avance remboursable (remboursement partiel si le projet échoue) ou encore vers le crédit impôt recherche.







L'ensemble des résumés des Rencontres halieutiques sont disponibles à l'adresse suivante : <http://halieutique.agrocampus-ouest.fr/rh2011/>

Depuis 1990, l'association agro-halieuves et le Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST organisent périodiquement les Rencontres halieutiques de Rennes. Cette manifestation constitue un lieu d'échange et de réflexion prospective entre les différents acteurs de la filière halieutique (professionnels, administratifs, décideurs, scientifiques). La 7<sup>e</sup> édition des Rencontres halieutiques de Rennes s'appuie sur une idée clé : les activités de pêche et d'aquaculture sont, et doivent être plus encore, un atout majeur pour l'aménagement des territoires côtiers. Ces activités primaires sont en effet le support d'un tissu économique et social essentiel pour le développement durable des territoires côtiers. Au-delà de leur poids économique, elles contribuent fortement à l'identité culturelle et à l'équilibre de ces territoires.





## Table ronde 5 - Algues, coquillages et poissons : quel avenir pour les cultures marines côtières ?

**Modérateur : Hervé LEBRIS, Professeur, Pôle halieutique, AGROCAMPUS OUEST**

**Rapporteur : Florent SPINEC, Formateur aquaculture et pêche, AGROCAMPUS OUEST**

### Animateurs

Jean-Sébastien BRUANT, Directeur, Ferme Marine de Douhet

Jean-François ARBONA, Gérant, C-Weed Aquaculture

Jean-Pierre BAUD, Chercheur, Ifremer Nantes

Marc VANDEPUTTE, Chercheur, Inra Jouy-en-Josas

Franck VALLERIE, Dirigeant, SCEO Edulis

### Enjeux et problématique

La table ronde a pour objectif de confronter les points de vue sur les différentes pistes d'avenir de l'aquaculture en se basant sur la perception des animateurs et des participants.

#### Les atouts

La France possède de nombreux atouts. La volonté affichée de l'Etat et des régions en matière de maintien voire de développement de l'aquaculture. La France dispose d'un maillage scientifique et technique serré, avec les universités, les instituts de recherche et les centres techniques régionaux qui couvrent l'ensemble du spectre d'activité aquacole. Les compétences de l'ensemble des acteurs sont reconnues dans des domaines aussi variés que la production, la transformation et la valorisation des denrées alimentaires.

Le marché français est porteur en matière d'attrait et de volonté de consommer les produits marins. Les produits possèdent une « belle image » auprès des consommateurs. Nous avons des pôles d'excellences sur la production de juvéniles avec une reconnaissance internationale. Ils sont adossés à des réseaux de surveillance sur la qualité et la mise en marché. Ce qui n'est pas le cas au niveau européen. Par ailleurs, le niveau de formation technique en France est bien reconnu au niveau international.

#### Les difficultés

Des distorsions existent entre pays de l'Union Européenne. Cela pose le problème de la compétitivité. Le discours de l'Etat est positif mais sur le terrain peu de choses se réalisent concrètement. La typologie des structures à dominante familiale pour la conchyliculture et le manque de grands groupes posent questions. Les négociations avec les GMS (Grandes et Moyennes Surfaces) sont donc difficiles. La protection des élevages peut devenir un frein au développement (vols, dégradations...).

Les animateurs portent la même vision sur l'avenir de l'aquaculture :

- ✓ La difficulté d'accès aux sites corrélée avec l'acceptabilité sociétale des activités primaires aquacoles est le problème majeur.
- ✓ Le potentiel existe mais le « gros problème est de mettre les activités en place ».
- ✓ L'accès à l'espace est difficile en France mais dans le monde l'aquaculture se développe. Le problème est politique.
- ✓ Les productions sont en décalages. Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) ne jouent pas toutes le jeu.

## Perspectives

La mise en place d'une concertation permanente et organisée est vitale. Mais pour les professionnels « le temps de la concertation est peu compatible avec le temps de l'entreprise ».

Une meilleure relation entre le monde scientifique et professionnel est nécessaire. Les sciences humaines et sociales doivent être mieux représentées dans les travaux de recherches. Ceux-ci doivent être une co-construction entre professionnels et scientifiques (exemple du Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) « Piscicultures demain »).

Pour se développer l'aquaculture doit être acceptée et donc il faut aller vers le public et modifier les pratiques. Une des possibilités est de proposer un autre modèle, de modifier l'image de l'aquaculture par de la sensibilisation et de l'éducation (exemple l'utilisation de végétaux et d'algues pour l'alimentation des poissons carnivores).

Les progrès zootechniques peuvent aussi passer par une délocalisation extracommunautaire pour profiter des atouts des sites d'élevages (température / qualité des eaux).

Des freins sociologiques existent ainsi il n'est pas facile pour des professionnels d'avoir un regard territorial. Les Aires Marines Protégées (AMP) peuvent être une opportunité pour développer les cultures marines. Par ailleurs, l'axe 4 du Fonds Européen pour la Pêche (FEP) est un bon outil pour la concertation.

## Bilan

Plusieurs points et questionnements ont été identifiés en guise de bilan :

- ✓ Le travail avec les sciences économiques et sociales donne une prise de recul.
- ✓ L'accès aux littoraux ne peut se régler sans la mobilisation des politiques à tous les niveaux du communal au national.
- ✓ Comment arrive-t-on à plus de lobbying national ?
- ✓ Il apparaît que le raisonnement à l'échelle du territoire permet d'avoir une meilleure représentativité des activités.
- ✓ Quelle sensibilisation des jeunes doit-on faire sur les métiers aquacoles ?

L'ensemble des résumés des Rencontres halieutiques sont disponibles à l'adresse suivante : <http://halieutique.agrocampus-ouest.fr/rh2011/>

Depuis 1990, l'association agro-halieuates et le Pôle halieutique AGROCAMBUS OUEST organisent périodiquement les Rencontres halieutiques de Rennes. Cette manifestation constitue un lieu d'échange et de réflexion prospective entre les différents acteurs de la filière halieutique (professionnels, administratifs, décideurs, scientifiques). La 7<sup>e</sup> édition des Rencontres halieutiques de Rennes s'appuie sur une idée clé : les activités de pêche et d'aquaculture sont, et doivent être plus encore, un atout majeur pour l'aménagement des territoires côtiers. Ces activités primaires sont en effet le support d'un tissu économique et social essentiel pour le développement durable des territoires côtiers. Au-delà de leur poids économique, elles contribuent fortement à l'identité culturelle et à l'équilibre de ces territoires.



## Table ronde 6 - Recherche et profession en aquaculture et pêche : un partenariat à entretenir

**Modérateur : Marianne ROBERT, Doctorante, IRD/ Université Libre de Bruxelles**  
**Rapporteur : Benoît ARCHAMBAULT, Doctorant, Pôle halieutique, AGROCAMBUS OUEST**

### Animateurs

Pascal TRINTIGNAC, Conseiller aquacole, SMIDAP

Jean-Marc DESLOU-PAOLI, Directeur, CEPRALMAR

Philippe GROS, Chercheur, Ifremer Brest

Hubert CARRE, Directeur général, Comité national des pêches maritimes et des élevages marins

Goulven BREST, Président, Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Nord

### Synthèse des débats

Cette table ronde a réuni une vingtaine de personnes : représentants du monde scientifique (Ifremer), de la profession (des structures locales aux comités nationaux) et de structures d'interface (Syndicat Mixte pour le Développement de l'Aquaculture et de la Pêche des Pays de la Loire—SMIDAP, Cepralmar et Pôles de compétitivité). La question débattue lors de cette table ronde porte sur les enjeux liés au maintien, au développement et à la création de partenariats entre recherche et profession en aquaculture et en pêche.

Dans le cadre d'une gestion concertée des ressources marines, il existe actuellement un consensus sur la nécessité de mettre en place des partenariats entre la recherche et le monde professionnel. Au-delà de ce constat partagé, les difficultés se révèlent multiples. En effet, le temps de la recherche n'est pas celui de la profession. Les professionnels doivent répondre à des problématiques ancrées dans le quotidien, tandis que la recherche est davantage tournée vers des objectifs à long terme. Les chercheurs sont évalués sur la publication d'articles scientifiques, qui ne traitent pas nécessairement de sujets correspondant aux attentes de la profession. Ainsi, bien que travaillant sur un thème identique, les chercheurs et les professionnels doivent faire face à des impératifs différents : rentabilité économique *versus* publication scientifique. Des difficultés réciproques liées au montage technico-financier des projets ont également été mentionnées. Un partenariat réussi passe également par la compréhension des contraintes des autres acteurs. Les initiatives menées par les structures telles que les pôles de compétitivité et les syndicats mixtes permettent de résoudre certains problèmes mentionnés.

Les intervenants s'accordent sur la récente amélioration des échanges entre les deux mondes. Cette amélioration fait suite à une crise de confiance liée à l'éloignement des thématiques de recherches par rapport aux considérations de la profession (mutation de l'Institut Spécialisé de Technologie des Pêches Maritimes (ISTPM), alors dédié à l'appui technique à la filière, vers l'Ifremer, dont les missions sont davantage tournées vers la recherche).



Par ailleurs, le discours scientifique est difficilement accessible pour la profession et un effort de vulgarisation est nécessaire. La présence d'ingénieurs halieutes au sein des structures professionnelles facilite grandement ces échanges. Toutefois, la mobilisation effective des professionnels dans le cadre de partenariats scientifiques représente également un défi important pour les structures. La formation continue des professionnels pourrait permettre une compréhension accrue des enjeux auxquels doivent faire face les filières halieutiques et aquacoles.

Les exemples de partenariats réussis en matière de pêche ne manquent pas. Le programme PELGAS (campagne d'évaluation), a contribué à traverser la crise de l'anchois : les pêcheurs ont été associés à des campagnes scientifiques de pêche visant à mieux comprendre les causes de l'effondrement du stock d'anchois. Après 5 années de travaux et de collaboration, les résultats obtenus ont conduit à la réouverture de la pêcherie. Le projet RECOPECA (Réseau de mesure de l'activité de pêche spatialisé et de données environnementales reposant sur le volontariat des pêcheurs, fournit des données détaillées aux chercheurs sur l'activité de pêche. Des études sur la sélectivité et le développement de nouvelles techniques de pêche associent les professionnels et le monde de la recherche. Néanmoins, les représentants de la conchyliculture ont rappelé que les partenariats au sein de leur filière sont peu nombreux et qu'il est nécessaire avant tout d'en créer de nouveaux.

## Bilan

De fait, le potentiel de développement et de création de partenariats est aujourd'hui considérable, mais les modalités d'organisation et de fonctionnement de ces partenariats restent à définir. Tout d'abord, la question de l'échelle se pose. Les partenariats locaux ont fait la preuve de leur efficacité, mais il apparaît nécessaire d'élever l'expérience à d'autres niveaux. L'intérêt primordial des Comités Consultatifs Régionaux a été relevé, pour permettre d'établir un dialogue avec la Commission européenne. Ainsi, l'organisation du partenariat à l'échelle européenne, niveau incontournable dans le domaine de la gestion des ressources halieutiques et aquacoles, reste à définir.

L'ensemble des résumés des Rencontres halieutiques sont disponibles à l'adresse suivante : <http://halieutique.agrocampus-ouest.fr/rh2011/>

Depuis 1990, l'association agro-halieutes et le Pôle halieutique AGROCAMBUS OUEST organisent périodiquement les Rencontres halieutiques de Rennes. Cette manifestation constitue un lieu d'échange et de réflexion prospective entre les différents acteurs de la filière halieutique (professionnels, administratifs, décideurs, scientifiques). La 7<sup>e</sup> édition des Rencontres halieutiques de Rennes s'appuie sur une idée clé : les activités de pêche et d'aquaculture sont, et doivent être plus encore, un atout majeur pour l'aménagement des territoires côtiers. Ces activités primaires sont en effet le support d'un tissu économique et social essentiel pour le développement durable des territoires côtiers. Au-delà de leur poids économique, elles contribuent fortement à l'identité culturelle et à l'équilibre de ces territoires.

# **Annexes**





---

## COMITE DE PARRAINAGE

---

Sous le haut patronage de

Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

Monsieur Bruno LE MAIRE, Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire

BAILLY Denis, Enseignant-chercheur de l'Université de Bretagne Occidentale

BAUD Jean-Pierre, Responsable du Programme aquaculture durable, Ifremer

BERTHOU Patrick, Responsable du Programme approche écosystémique de l'halieutique, Ifremer

BILLE Raphaël, Directeur du Programme Biodiversité de l'Institut du Développement durable et des relations internationales

BREST Goulven, Président du Comité régional conchylicole de Bretagne Nord

DACHICOURT Pierre-Georges, Président du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins

DREANO Alain, Directeur du Comité régional conchylicole de Bretagne Sud

FOUCAUD François, Directeur de l'Association du Grand Littoral Atlantique

GAUTHIEZ François, Directeur adjoint de l'Agence des aires marines protégées

GOALLO René, Directeur de la Direction interrégionale de la mer, Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

GUERIN Benoît, Secrétaire général du Conseil consultatif régional Sud

GUILLOTREAU Patrice, Professeur de l'Institut d'économie et de management de l'Université de Nantes

LE BERRE André, Président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne

LE GAL Pascal, Président du Comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture

LE SANN Alain, Secrétaire du Collectif pêche & développement

LEFEVRE Daniel, Président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie

LEGRAND Guy, Responsable de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne

L'HONEN Adeline, Présidente du Syndicat mixte pour le développement de l'aquaculture et de la pêche des Pays de la Loire

MAUGUIN Philippe, Directeur de la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture, Ministre de l'agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire

LUBRANO André, Président du Cépralmar

PEIRANO Mireille, Vice-présidente déléguée à la mer, la pêche et le littoral, Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur

RIERA Philippe, Président du Syndicat français de l'aquaculture marine et nouvelle

THOMAS Grégoire, Directeur général d'AGROCAMPUS OUEST

THOMAS Isabelle, Vice-présidente chargée de la mer et de la protection du littoral du Conseil régional de Bretagne



---

## LISTE DES PARTICIPANTS

---

ABELLARD Olivier	Agence des aires marines protégées
ANGELINI Alizée	AGROCAMPUS OUEST Centre de Rennes
ARBONA Jean-François	C-Weed Aquaculture
ARCHAMBAULT Benoît	AGROCAMPUS OUEST Centre de Rennes
AUMONT Lucille	AGROCAMPUS OUEST Centre de Rennes
BAGLINIERE Jean-Luc	INRA, Rennes
BAILLY Denis	Université de Bretagne Occidentale, Brest
BAUD Jean-Pierre	Ifremer, Nantes
BAVOUZET Gérard	Ifremer, Lorient
BEAUCHER Stéphane	Coalition Océan2012
BERGE Jean-Pascal	Ifremer, Nantes
BERTRAN Rémi	AGROCAMPUS OUEST Site de Beg Meil
BERTRAND Jacques	Ifremer, Nantes
BISEAU Alain	Ifremer, Lorient
BLANCHARD Fabian	Ifremer, Cayenne
BLANDARD Adryane	AGROCAMPUS OUEST Site de Beg Meil
BONCOEUR Jean	Université de Bretagne Occidentale, Brest
BOUGARAN Gaël	Ifremer, Nantes
BOURGINE Loïc	AGROCAMPUS OUEST Centre de Rennes
BREST Goulven	Comité régional de la conchyliculture de Normandie Mer-du Nord
BRET Victor	AGROCAMPUS OUEST Centre de Rennes
BRIVOAL Fanny	COREPEM Pays de la Loire
BROSSIER Joël	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne
BRUANT Jean-Sébastien	Ferme Marine de Douhet
BULTEL Elise	Muséum national d'histoire naturelle de Dinard
CARRE Hubert	Comité national des pêches maritimes et des élevages marins
CHACHUAT Dominique	Département Seine-Maritime
CHAMPENOIS Jennifer	CEVA
CHATELAIN Logan	AGROCAMPUS OUEST Site de Beg Meil
CHAUVARD François	AGROCAMPUS OUEST Site de Beg Meil
CLAUDEL Hélène	IN VIVO Environnement
COIC Fanny	AGROCAMPUS OUEST Centre de Rennes
COLLETER Mathieu	AGROCAMPUS OUEST Centre de Rennes
CORRE Jérémie	France Filière Pêche
COSTARD Joseph	Comité régional de la conchyliculture de Normandie-Mer du Nord
COSTENOBLE Philippe	COPALIS
DACHICOURT Pierre-Georges	Comité national des pêches maritimes et des élevages marins
DANJON Marc	CEVA
DAVAINE Aurore	Conseil régional de Bretagne
DEBEUF Bastien	AGROCAMPUS OUEST Centre de Rennes
DEDIEU Karine	Agence des aires marines protégées
DELAHAYE Marc	Centre de Marée - CCI de Cherbourg Cotentin
DENOUAL Olivier	Agence de services et de paiement
DESLOU-PAOLI Jean-Marc	CEPRALMAR
DEVILLE Ariane	AGROCAMPUS OUEST Centre de Rennes
DOUDET Jacques	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne
DREANO Alain	Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud
DUBOIS Jérémie	Conseil général du Var
DUCLOS Elisa	Compagnie des pêches Saint Malo Santé
DUCLOY Perrine	Comité national des pêches maritimes et des élevages marins
DUMAS Catherine	ADEUPa de Brest
DUVAL Dominique	Syndicat français de l'aquaculture marine et nouvelle

EL KETTAB Mustapha	CEFCM
EL MENTAGUI Nefissa	AGROCAMPUS OUEST Centre de Rennes
FAGEOT Romain	Institut des milieux aquatiques, Bordeaux
FAIST Benoit	DDTM 35 - Délégation à la mer et au littoral
FELUS Caroline	AGROCAMPUS OUEST Centre de Rennes
FICHE Marion	AGROCAMPUS OUEST Centre de Rennes
FILIPPI Theo	AGROCAMPUS OUEST Site de Beg Meil
FLECHET Fabrice	Technopole Cherbourg Normandie
FOLLIARD Gervais	AGROCAMPUS OUEST Site de Beg Meil
FONTAINE Caroline	AGROCAMPUS OUEST Centre de Rennes
FONTENELLE Guy	AGROCAMPUS OUEST Centre de Rennes
FOUCART Marie	COREPEM Pays de la Loire
FOURRIER Adeline	CEPRALMAR
FROTTE Lou	Muséum national d'histoire naturelle de Dinard
GARNIER Christian	France Nature Environnement
GARSI Pierre	Lycée professionnel de Guérande
GASCUEL Didier	AGROCAMPUS OUEST Centre de Rennes
GATTI Paul	AGROCAMPUS OUEST Centre de Rennes
GAUME Matthieu	INRA, Sizun
GAUTHIEZ François	Agence des aires marines protégées
GERVASONI Erika	CEPRALMAR
GOALLO René	Direction interrégionale de la mer
GOASDUFF Eric	Crédit Mutuel de Bretagne
GOUDEDRANCHE Luce	CETMAF
GOULAIN Baptiste	AGROCAMPUS OUEST Site de Beg Meil
GROS Philippe	Ifremer, Brest
GUENETTE Sylvie	AGROCAMPUS OUEST Centre de Rennes
GUERIN Benoît	Conseil Consultatif Régional Sud
GUERIN Catherine	AGROCAMPUS OUEST Centre de Rennes
GUIGUE Thierry	OPOB
GUILLOTREAU Patrice	Institut d'économie et de management, Université de Nantes
GUYOMAR Christian	INTERMAS
HALARY Christophe	Côtes d'Armor Développement
HAMMEL Vincent	Agence de l'eau Adour-Garonne
HAMON Nolwenn	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Basse-Normandie
HEMEURY Yannick	Comité local des pêches maritimes et des élevages marins de Paimpol Lannion
HENICHART Laura-Mars	AGROCAMPUS OUEST Centre de Rennes
HERRY Lucas	AGROCAMPUS OUEST Centre de Rennes
HIRSCH Astrid	Syndicat mixte du Pays d'Auray
HUBERT Antonin	COREPEM Pays de la Loire
JACQUETTE Jean-Marc	Comité régional de la conchyliculture de Normandie-Mer du Nord
JANTZEN Maeva	AGROCAMPUS OUEST Site de Beg Meil
JENOT Hervé	Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud
JOUNEAU José	COREPEM Pays de la Loire
KAWAHARA Ken	PLANETE MER
KHAYATI Alice	AGLIA / CRPMEM d'Aquitaine
KÖRFER Aude	Conseil régional de Bretagne
LABBE Laurent	INRA, Sizun
LABROUSSE Jean-Michel	Comité local des pêches maritimes et des élevages marins d'Arcachon
LAGIERE Rachel	AGROCAMPUS OUEST Centre de Rennes
LAINÉ Alex	Agence de services et de paiement
LAINÉ Armelle	AGROCAMPUS OUEST Site de Beg Meil
LAISNE Loïc	Préfecture maritime de l'Atlantique
LAMARQUE Caroline	AGROCAMPUS OUEST Centre de Rennes

LAMOTHE Julien	ANOP
LAMOUR Laure	AGROCAMPUS OUEST Centre de Rennes
LARDIER Jean-Marc	Conseil régional Nord-Pas de Calais
LASNE Emilien	Muséum national d'histoire naturelle de Dinard
LE BERRE André	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne
LE BOURG Corentin	AGROCAMPUS OUEST Centre de Rennes
LE BRAS Yvan	BIOGENOUEST
LE BRIS Hervé	AGROCAMPUS OUEST Centre de Rennes
LE CARRE Philippe	CCI de Quimper Cornouaille
LE CLANCHE Jean-François	AGROCAMPUS OUEST Site de Beg Meil
LE DROUGMAGUET Grégory	COREPEM Pays de la Loire
LE FLOC'H Erwann	SMIDAP
LE GAC Sébastien	IN VIVO Environnement
LE GOURRIEREC Yves	Chambre d'agriculture du Morbihan
LE MOIGNE Philippe	Coopérative Ar Mor Glaz
LE PAPE Olivier	AGROCAMPUS OUEST Centre de Rennes
LE RENARD Marion	Association PESCA
LE VISAGE Christophe	Association LittOcean
LEBRUN Alexandre	Comité local des pêches maritimes et des élevages marins de La Turballe
LECANU Aurélie	Pays Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre
LEDARD Michel	DREAL Bretagne
LEFEVRE Daniel	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Basse-Normandie
LEGRAND Véronique	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Basse-Normandie
LEJOLIVET Catherine	EPLFPA de La Canourgue
LEMOINE ClaireGroupe	FEP Varois
LEMRAOTT Sidi Yahya	AGROCAMPUS OUEST Centre de Rennes
LEONARDI Sophie	Agence des aires marines protégées
LERAY Rudy	DREAL Bretagne
LESAGE Claire Marine	RICEP
LESUEUR Marie	AGROCAMPUS OUEST Centre de Rennes
LETISSIER Mathieu	AGROCAMPUS OUEST Site de Beg Meil
LEVI Loïc	AGROCAMPUS OUEST Centre de Rennes
LOUIS Yves	EPLFPA de Bréhoulou
LOZACHMEUR Olivier	Consultant en droit et en gestion intégrée du littoral
MARIE Marielle	AQUIMER
MARIOJOLS Catherine	AgroParisTech
MASSIOT-GRANIER Félix	AGROCAMPUS OUEST Centre de Rennes
MAUFROY Alexandra	AGROCAMPUS OUEST Centre de Rennes
MAUGER Stéphane	CNRS Station Biologique de Roscoff
MAUGUIN Philippe	Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture
MAZURIE Joseph	Ifremer, La Trinité sur mer
MESNILDREY Lucile	AGROCAMPUS OUEST Centre de Rennes
MOEROA Mantagi	CNAM INTECHMER
NDIAYE Waly Ndianco	AGROCAMPUS OUEST Centre de Rennes
NEAU Annabelle	CNAM INTECHMER
NGUYEN Thi Mai	AGROCAMPUS OUEST Centre de Rennes
PARY Béatrice	Gestion Littoral SIRENA-REPAL
PASQUIER Sophie	AGROCAMPUS OUEST Centre de Rennes
PAUL Catherine	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Basse-Normandie
PAYSANS Guillaume	AGROCAMPUS OUEST Site de Beg Meil
PECQUERIE Laure	University of California Santa Barbara, USA
PERROT Edwige	AGROCAMPUS OUEST Site de Beg Meil
PERSOHN Cécile	NEREIS Environnement
PETITGAS Pierre	Ifremer, Nantes

PHAN Caroline	AGROCAMPUS OUEST Centre de Rennes
PICAULT David	COFREPECHE
PINCHON Sandrine	Conseil général d'Ille et Vilaine
PIOCHE Adeline	AGROCAMPUS OUEST Site de Beg Meil
POTIN Philippe	CNRS Station Biologique de Roscoff
PRIOUL François	COREPEM Pays de la Loire
QUEFFURUS Laurent	Côtes d'Armor Développement
RALITE Stéphane	OCIALIS
RAYMOND Yannick	GDF SUEZ
REVEILLAC Elodie	Muséum national d'histoire naturelle de Dinard
RIBAUD Pascal	La Pommeraie Aquaculture
RICHARD Maïwenn	Association Mer et Terroir du Cotentin et Bessin
RIOBET Marion	AGROCAMPUS OUEST Site de Beg Meil
RITTER Léa	AGROCAMPUS OUEST Centre de Rennes
RIVIERE Tiphaine	Agence des aires marines protégées
ROBERT Marianne	IRD – Université Libre de Bruxelles
ROBIN Thierry	Conseil général d'Ille et Vilaine
ROLLET Claire	Ifremer, Dinard
ROUSSEL Fabien	Syndicat mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard
ROUSSEL Pierre-Yves	Association CAP 2000
ROY Germaine	DREAL Bretagne
ROYNETTE César	GDF SUEZ
RUCHE Jean	CNAM INTECHMER
SABOURIN Agnès	EOLE GENERATION
SAVARY Manuel	Comité régional de la conchyliculture de Normandie-Mer du Nord
SAVINA Esther	AGROCAMPUS OUEST Centre de Rennes
SELOSSE Elisabeth	Conseil général du Pas-de-Calais
SENECHAL Denis	Crédit Mutuel de Bretagne
SERAZIN Thomas	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du Languedoc-Roussillon
SOISSON Florian	Compagnie des pêches Saint Malo Santé
SOISSON Patrick	Compagnie des pêches Saint Malo
SOULET Estelle	AGROCAMPUS OUEST Site de Beg Meil
SPINEC Florent	AGROCAMPUS OUEST Site de Beg Meil
TACHOIRES Stéphanie	Agence des aires marines protégées
TEISSEIRE Nicolas	ANDELOR
THOMAS Grégoire	AGROCAMPUS OUEST Centre de Rennes
THOMAS Isabelle	Conseil régional de Bretagne
THOMAS Sophie	AGROCAMPUS OUEST Site de Beg Meil
TOULHOAT Lucile	Comité national des pêches maritimes et des élevages marins
TRIMOREAU Emile	AGROCAMPUS OUEST Centre de Rennes
TRINTIGNAC Pascal	SMIDAP
TROUILLET Brice	LETG Géolittomer, UMR6554 CNRS/Université de Nantes
VALLERIE Franck	SCEO Edulis
VAN DE WALLE Gilles	FARNET Support Unit
VANDEPUTTE Marc	INRA, Jouy-en-Josas
VASSELIN Benoît	Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur
VERMEULEN Patrice	Direction interrégional de la mer - Nord Atlantique - Manche Nord
VIERA Antony	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du Nord-Pas de Calais-Picardie
VIEVILLE Jérémie	CNAM INTECHMER
VOBMANN Guillaume	HEMARINA
WATREMEZ Pierre	Agence des aires marines protégées
YONGER Marie	NEREIS Environnement

Réalisation, mise en page : Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST

ISSN 2116-8709 (en ligne)

ISSN 2260-0922 (papier)

© 2012, Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST. Tous droits de reproduction, même partielle, par quelque procédé que ce soit, sont réservés pour tous les pays.

Crédit photos : AGROCAMPUS OUEST

La 7<sup>e</sup> édition des Rencontres Halieutiques de Rennes s'appuie sur une idée clé : les activités de pêche et d'aquaculture sont, et doivent être plus encore, un atout majeur pour l'aménagement des territoires côtiers. Ces activités primaires sont en effet le support d'un tissu économique et social essentiel pour le développement durable des territoires côtiers. Au-delà de leur poids économique, elles contribuent fortement à l'identité culturelle et à l'équilibre de ces territoires.

Pourtant, ces activités connaissent l'une et l'autre des difficultés et des contraintes de plus en plus fortes : limitation de la ressource et de l'effort en ce qui concerne les pêches ; disponibilité des sites, rentabilité, épizooties pour l'aquaculture ; concurrences des usages et internationalisation des marchés pour l'une comme pour l'autre. Face à ces nouveaux défis, replacer la pêche et l'aquaculture au cœur de l'aménagement des territoires est sans doute une condition *sine qua non* de leur survie et de leur développement. C'est aussi une chance pour ces territoires.

#### EDITEURS (AGROCAMPUS OUEST)

Marie Lesueur

Laura-Mars Hénichart

Catherine Le Penven

Didier Gascuel

Hervé Le Bris



Pôle halieutique  
AGROCAMPUS OUEST

65 rue de Saint Briec  
CS 84215 • 35 042 Rennes Cedex

<http://halieutique.agrocampus-ouest.fr/>

ISSN 2116-8709 (en ligne)  
ISSN 2260-0922 (papier)